

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

*Proceedings of the Special
Senate Committee on the*

CHARITABLE SECTOR

Chair:

The Honourable TERRY M. MERCER

Monday, April 16, 2018
Monday, April 23, 2018
Monday, April 30, 2018 (in camera)

Issue No. 2

First, second and third meetings:

Examine the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur le*

SECTEUR DE LA BIENFAISANCE

Président :

L'honorable TERRY M. MERCER

Le lundi 16 avril 2018
Le lundi 23 avril 2018
Le lundi 30 avril 2018 (à huis clos)

Fascicule n° 2

Première, deuxième et troisième réunions :

Examiner l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et examiner l'impact du secteur volontaire au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

SPECIAL SENATE COMMITTEE ON
THE CHARITABLE SECTOR

The Honourable Terry M. Mercer, *Chair*

The Honourable Ratna Omidvar, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black (<i>Ontario</i>)	Martin
* Day	Raine
(or Mercer)	* Smith
Duffy	(or Martin)
Frum	* Woo
* Harder, P.C.	(or Saint-Germain)
(or Bellemare)	
(or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 3)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Black (*Ontario*) was added to the membership (*April 10, 2018*).

The Honourable Senator Griffin was removed from the membership of the committee, substitution pending (*April 10, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR
LE SECTEUR DE LA BIENFAISANCE

Président : L'honorable Terry M. Mercer

Vice-présidente : L'honorable Ratna Omidvar

et

Les honorables sénateurs :

Black (<i>Ontario</i>)	Martin
* Day	Raine
(ou Mercer)	* Smith
Duffy	(ou Martin)
Frum	* Woo
* Harder, C.P.	(ou Saint-Germain)
(ou Bellemare)	
(ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Black (*Ontario*) a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 10 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Griffin a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 10 avril 2018*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, January 30, 2018:

Resuming debate on the motion, as modified, of the Honourable Senator Mercer, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That a Special Committee on the Charitable Sector be appointed to examine the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada;

That the committee be composed of nine members, to be nominated by the Committee of Selection, and that four members constitute a quorum;

That the committee have the power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; and to publish such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That, notwithstanding rule 12-18(2)(b)(i), the committee have the power to sit from Monday to Friday, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week; and

That the committee be empowered to report from time to time and to submit its final report no later than December 31, 2018, and retain all powers necessary to publicize its findings until 60 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, as modified, it was adopted, on division.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 30 janvier 2018 :

Reprise du débat sur la motion, tel que modifiée, de l'honorable sénateur Mercer, appuyée par l'honorable sénatrice Fraser,

Qu'un Comité spécial sur le secteur de la bienfaisance soit formé pour examiner l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada;

Que le comité soit composé de neuf membres, désignés par le Comité de sélection, et que le quorum soit constitué de quatre membres;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que, nonobstant l'article 12-18(2)(b)(i) du Règlement, le comité soit habilité à se réunir du lundi au vendredi, même si le Sénat est alors ajourné pour une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit habilité à faire rapport de temps à autre et à présenter son rapport final au plus tard le 31 décembre 2018, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 60 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 16, 2018
(2)

[English]

The Special Senate Committee on the Charitable Sector met this day at 6:30 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Terry M. Mercer, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (Ontario), Duffy, Martin, Mercer, Omidvar and Raine (6).

In attendance: Havi Echenberg and Nicole Sweeney, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Ben Silverman, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, January 30, 2018, the committee began its study on the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada.

WITNESSES:

As individuals:

Susan Phillips, Professor and Graduate Supervisor, Philanthropy and Non-profit Leadership, School of Public Policy and Administration, Carleton University.

Rachel Laforest, Associate Professor and Director, Public Administration Program, School of Policy Studies, Queen's University (by video conference).

Peter Elson, Adjunct Assistant Professor, University of Victoria (by video conference).

The chair made a statement.

Ms. Phillips, Ms. Laforest and Mr. Elson made statements and answered questions.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera meeting.

At 8:17 p.m., the committee suspended.

At 8:22 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 8:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 16 avril 2018
(2)

[Français]

Le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Terry M. Mercer (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (Ontario), Duffy, Martin, Mercer, Omidvar et Raine (6).

Également présents : Havi Echenberg et Nicole Sweeney, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 janvier 2018, le comité entreprend son étude sur l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada.

TÉMOINS :

À titre personnel :

Susan Phillips, professeure et directrice d'études, programme de maîtrise en philanthropie et en leadership de l'économie sociale, École d'administration et de politiques publique, Université Carleton.

Rachel Laforest, professeure agrégée et directrice du programme de maîtrise en administration publique, École d'études sur les politiques publiques, Université Queen's (par vidéoconférence).

Peter Elson, professeur auxiliaire adjoint, Université de Victoria (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

Mme Phillips, Mme Laforest et M. Elson font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce pendant la partie de la séance tenue à huis clos.

À 20 h 17, la séance est suspendue.

À 20 h 22, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance reprend à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 20 h 45, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, April 23, 2018
(3)

[English]

The Special Senate Committee on the Charitable Sector met this day at 6:30 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Terry M. Mercer, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Ontario*), Duffy, Martin, Mercer, Omidvar and Raine (6).

In attendance: Havi Echenberg and Nicole Sweeney, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Ben Silverman, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, January 30, 2018, the committee continued its study on the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Blaine Langdon, Director, Charities, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Canada Revenue Agency:

Antonio Manconi, Director General, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch;

Sharmila Khare, Director, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch;

Roxane Brazeau-Leblond, Director, Income Tax Rulings Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch.

The chair made a statement.

Mr. Leblanc made a statement and, together with Mr. Langdon, answered questions.

At 7:28 p.m., the committee suspended.

At 7:34 p.m., the committee resumed.

Mr. Manconi made a statement and, together with Ms. Khare and Ms. Brazeau-Leblond, answered questions.

At 8:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 23 avril 2018
(3)

[Français]

Le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Terry M. Mercer (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Ontario*), Duffy, Martin, Mercer, Omidvar et Raine (6).

Également présents : Havi Echenberg et Nicole Sweeney, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 janvier 2018, le comité poursuit son étude sur l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Blaine Langdon, directeur, Organismes de bienfaisance, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Agence du revenu du Canada :

Antonio Manconi, directeur général, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires;

Sharmila Khare, directrice, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires;

Roxane Brazeau-Leblond, directrice, Direction des décisions en impôt, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires.

Le président fait une déclaration.

M. Leblanc fait une déclaration et, avec M. Langdon, répond aux questions.

À 19 h 28, la séance est suspendue.

À 19 h 34, la séance reprend.

M. Manconi fait une déclaration et, avec Mme Khare et Mme Brazeau-Leblond, répond aux questions.

À 20 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, April 30, 2018
(4)

[English]

The Special Senate Committee on the Charitable Sector met in camera this day at 6:34 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Terry M. Mercer, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (Ontario), Duffy, Martin, Mercer, Omidvar and Raine (6).

In attendance: Havi Echenberg and Nicole Sweeney, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Ben Silverman, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, January 30, 2018, the committee continued its study on the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera meeting.

At 7:36 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

OTTAWA, le lundi 30 avril 2018
(4)

[Français]

Le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance se réunit à huis clos aujourd'hui, à 18 h 34, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Terry M. Mercer (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (Ontario), Duffy, Martin, Mercer, Omidvar et Raine (6).

Également présents : Havi Echenberg et Nicole Sweeney, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 janvier 2018, le comité poursuit son étude sur l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce pendant la partie de la séance tenue à huis clos.

À 19 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 16, 2018

The Special Senate Committee on the Charitable Sector met this day at 6:30 p.m. to examine the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada; and in camera, for consideration of a draft agenda (future business).

Senator Terry M. Mercer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome you to the first meeting of the Special Senate Committee on the Charitable Sector. I'm Senator Terry Mercer, from Nova Scotia, chair of the committee. I'd like to ask senators to introduce themselves, beginning with the deputy chair.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Ontario.

Senator R. Black: Robert Black, Ontario.

Senator Raine: Nancy Greene Raine, British Columbia.

Senator Duffy: Mike Duffy, Prince Edward Island.

The Chair: Thank you.

Today, the committee will begin its study to examine the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, non-profit organizations, foundations and similar groups, and to examine the impact of the voluntary sector in Canada.

As our witnesses on our first panel today, we have with us here in the room in Dr. Susan Phillips, Professor and Graduate Supervisor, Philanthropy and Non-profit Leadership, School of Public Policy and Administration, Carleton University.

Via video conference, we have Dr. Rachel Laforest, Associate Professor and Director, Public Administration Program, School of Policy Studies, Queen's University. She is with us today in Washington, D.C. As well, by video conference is Peter Elson, Adjunct Assistant Professor, University of Victoria and senior research fellow at the Institute for Community Prosperity at Mount Royal University in Calgary, Alberta. He is with us in Victoria, British Columbia, this evening.

Thank you for accepting our invitation to appear. I would invite the witnesses to make their presentations, but I would also like to remind them that, as per the instructions they have been given in advance, their presentations should not exceed seven

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 16 avril 2018

Le Comité sénatorial spécial du secteur de la bienfaisance se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, pour examiner l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada, puis à huis clos, pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Terry M. Mercer (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Soyez les bienvenus à cette première séance du Comité sénatorial spécial du secteur de la bienfaisance. Je suis le sénateur Terry Mercer, de la Nouvelle-Écosse, président du comité. Je demande à mes collègues de bien vouloir se présenter, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur R. Black : Robert Black, de l'Ontario.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Duffy : Mike Duffy, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président : Merci.

Aujourd'hui, le comité entamera l'examen de l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires et l'impact du secteur volontaire au Canada.

Dans notre premier groupe de témoins, nous accueillons en personne Mme Susan Phillips, qui est professeure et directrice d'études au programme de maîtrise en philanthropie et en leadership de l'économie sociale à l'École d'administration et de politiques publiques de l'Université Carleton.

Par vidéoconférence, nous accueillons Mme Rachel Laforest, qui est professeure agrégée et directrice du programme de maîtrise en administration publique de l'École d'études sur les politiques publiques de l'Université Queen's. Elle nous parle depuis Washington. De la même manière, nous accueillons M. Peter Elson, professeur auxiliaire adjoint à l'Université de Victoria et membre chercheur principal de l'Institute for Community Prosperity à l'Université Mount Royal de Calgary. Il nous parle depuis Victoria.

Merci d'avoir accepté notre invitation. Je vous rappelle que, conformément aux instructions que vous avez reçues d'avance, la durée de votre exposé ne doit pas dépasser sept minutes. Ensuite, nous entamerons une période de questions dans laquelle

minutes in length. Following the presentations made by the witnesses, a question and answer session will take place and each senator will be given five minutes to ask questions before the chair recognizes another senator.

There will be as many rounds of questioning as time will allow, so senators do not need to feel required to ask all of their questions at once. This is a smaller committee so there will be plenty of time for questions.

During the question and answer session, I would ask senators to be succinct and to the point when asking their questions and I would ask the witness to do the same when answering.

Susan Phillips, Professor and Graduate Supervisor, Philanthropy and Non-profit Leadership, School of Public Policy and Administration, Carleton University, as an individual: Thank you for inviting me to present to the committee. I have studied charities in Canada and in a comparative perspective for some 30 years. I founded the country's only graduate program in philanthropy non-profit leadership and I'm the editor-in-chief of the leading international journal in the field, which means I spend a lot of time reading the best scholarship.

This committee has an opportunity to really forge direction for policy for the charitable sector. It's an opportunity that seems to come around about every 20 years. In framing the way you approach that, it's important to think about the problems to which we seek solutions. What is the situation, the context, in which those solutions would land?

I would make the case to you that the charitable sector is undergoing fundamental shifts of a tectonic nature, and let me briefly outline those. First, concentrated philanthropy, philanthropy both giving and volunteering, is concentrated among a smaller, older cadre, and it's more reliant on high net worth donors, yet those high net worth donors are not giving to their capacity to do so. In the next few decades, we will experience the greatest intergenerational transfer of wealth in history. How do we make sure some of that is directed for public benefit?

Demographic changes are important. Millennials, the largest and most diverse cohort in history, are engaged in philanthropy, although they are not yet giving in significant amounts given their life situation. It's important to recognize that they differ from their boomer grandparents in that they mix their activism, volunteerism and giving and they are not brand or organization loyal. In terms of their work as leaders and employees in the sector, they value both compensation and meaningful work.

Although we are a culturally diverse country, we know very little about the giving patterns of minority communities.

chaque sénateur disposera de cinq minutes pour poser ses questions avant que le président n'accorde la parole à un collègue.

Il y aura autant d'interventions que le temps le permettra. Que les sénateurs ne se sentent donc pas obligés de poser toutes leurs questions d'un coup. Le petit comité que nous sommes dispose de beaucoup de temps pour les questions.

Je demande à mes collègues de privilégier des questions brèves et précises et, aux témoins, des réponses du même acabit.

Susan Phillips, professeure et directrice d'études, programme de maîtrise en philanthropie et en leadership de l'économie sociale, École d'administration et de politiques publiques, Université Carleton, à titre personnel : Merci de votre invitation. J'étudie les organismes de bienfaisance au Canada et dans un dessein de comparaison depuis environ 30 ans. J'ai créé le seul programme de maîtrise en philanthropie et en leadership de l'économie sociale du pays et je suis directrice du principal journal international du domaine, ce qui signifie que je consacre beaucoup de temps à lire les meilleurs travaux de recherche.

Votre comité a l'occasion d'orienter la politique du secteur des organismes de bienfaisance. L'occasion semble revenir à peu près tous les 20 ans. En formulant votre démarche, il vous importe de réfléchir aux problèmes auxquels nous cherchons des solutions. Quels sont la situation, le contexte dans lesquels aboutiront ces solutions?

Je ferai valoir que le secteur de la bienfaisance subit des modifications au tréfonds de lui-même, et permettez-moi de les esquisser rapidement. Tout d'abord, la philanthropie dite concentrée, celle des dons et du bénévolat, privilégie un cadre plus restreint, de plus longue date, et elle compte davantage sur les donateurs riches, ceux qui pourraient donner davantage. Dans les quelques prochaines décennies, nous assisterons au plus important transfert transgénérationnel de richesses de l'histoire. Comment faire pour en diriger une partie vers le bien public?

Les changements démographiques sont importants. La génération du millénaire, le groupe le plus nombreux et le plus diversifié de l'histoire, est philanthrope, mais elle ne donne pas encore beaucoup en raison de la situation personnelle de ses membres. Il importe de reconnaître qu'ils diffèrent de leurs grands-parents baby-boomers en combinant militantisme, bénévolat et don et en n'étant pas fidèles à une marque ou à une organisation. Ceux qui sont dirigeants ou employés dans le secteur privilégient la rémunération et un travail valable.

Malgré la diversité culturelle de notre pays, nous en savons très peu sur les formes de don dans les communautés des minorités.

Rising income and equality is creating new questions about the public responsibility of private wealth. Who philanthropy really serves is becoming a very significant question that's putting pressures for greater transparency and legitimacy on private organizations and donor-advised funds, those being the fastest-growing destination for charitable giving in Canada and the U.S.

We have new business models, new finance tools and more entrepreneurial activity by charities. While we know the supply of private capital coming into this sector through social finance is increasing quite rapidly, the demand and the take-up is not yet meeting that supply, in part because charities lack the absorptive capacity to do so.

For governments, we have new models of service delivery as we try to solve "wicked" problems with system-based orientations and approaches. That means that governments are looking in greater degrees for innovation, to co-produce those solutions with charities and expecting greater collaboration among charities.

Finally, there is leadership renewal. A recent study by the Ontario Nonprofit Network indicated that 40 per cent of the current CEOs in the non-profit sector are over 55 years of age and that 60 per cent will plan to retire in the next few years. What that means is human capital renewal for this sector is a serious issue.

As you frame your work, I make the case that the demonstration of impact is more important than ever before; innovation, collaboration and co-production are more important than ever before; organizational governance is more complex; sector self-regulation is important; and decent work and leadership renewal need to be addressed.

So where does that leave us in terms of some of the priorities for policy and regulatory reform?

First, what kinds of organizations are considered charitable? This sector and our expectations of it have outgrown a historical view of charity and our approach increasingly lacks public legitimacy, it's not easily understood and it does not serve society well. I would also suggest there's likely to be a growing pressure to report on public benefit and to report on impact as has now been put into statute in the U.K.

Current rules on "political activities" are confusing and reporting is a fiction. The language and the limits on political activities need to be clarified. Now, I don't anticipate that this would actually change the behaviour of charities very much,

L'augmentation des revenus et l'égalité posent de nouvelles questions sur la responsabilité publique de la richesse privée. Au service de qui la philanthropie est-elle vraiment? Voilà une question qui devient très pertinente, en faisant pression pour une transparence et une légitimité plus grandes des organisations privées et des fonds de dotation nommés, destination des dons de charité dont la croissance est la plus rapide au Canada et aux États-Unis.

Il existe maintenant de nouveaux modèles d'entreprises et outils financiers pour les organismes de bienfaisance, qui agissent aussi de façon plus entrepreneuriale. Nous savons qu'il s'injecte de plus en plus rapidement de capitaux privés dans ce secteur grâce aux finances sociales, mais que la demande et l'acceptation de ces fonds ne sont pas encore à la mesure de cette offre, en partie parce que les organismes ne possèdent pas la capacité voulue d'absorption.

De nouveaux modèles de prestation des services s'offrent aux administrations publiques au moment où nous essayons de résoudre certains problèmes épineux par des orientations et des méthodes axées sur le système. Cela signifie que les gouvernements cherchent davantage d'innovation, pour coproduire ces solutions avec le concours des organismes de bienfaisance de qui ils attendent plus de collaboration.

Enfin, il y a le renouvellement du leadership. D'après une étude récente de l'Ontario Nonprofit Network, 40 p. 100 des directeurs généraux d'organismes sans but lucratif ont plus de 55 ans, et 60 p. 100 d'entre eux ont l'intention de quitter leur poste dans quelques années. La relève pose donc un problème de taille dans ce secteur.

En vue de votre travail, je ferai valoir que l'impact, tout comme l'innovation, la collaboration et la coproduction, est plus important que jamais, tandis que la gouvernance organisationnelle est plus complexe. De plus, l'autoréglementation du secteur est importante, tandis qu'un travail décent et le renouvellement des dirigeants doivent être pris en considération.

Alors, qu'en est-il, pour nous, des priorités de la réforme des politiques et de la réglementation?

Premièrement, quels types d'organismes considère-t-on comme de bienfaisance? Ce secteur et nos attentes à son endroit ont dépassé une vision historique de la charité, et notre démarche manque de plus en plus de légitimité publique, elle est difficile à comprendre et elle répond mal aux besoins de la société. Je dirais aussi que les pressions visant à instaurer la déclaration annuelle du bienfait d'intérêt public et des retombées, comme l'exige maintenant la loi au Royaume-Uni, sont susceptibles de croître.

Les règles en vigueur sur les « activités politiques » engendrent la confusion, tandis que les déclarations sont une fiction. Il faut clarifier la terminologie et les limites de l'activité politique. Actuellement, je ne prévois pas que cela change

because they're not engaged in policy and advocacy to the extent that they could under existing rules, but principles matter and our principles and approach to democracy matter.

As charities pursue more entrepreneurial strategies, the regulation of business activity needs to be reassessed and the committee could provide valuable advice on the appropriate treatment of business activities and social finance connecting with Employment and Social Development Canada on their review of regulatory measures as part of the Social Innovation and Social Finance Strategy.

What is a "modern" regulator in this sector? Effective regulation depends on the authorities, the credibility, the transparency and the resources of the regulator. Is the Charities Directorate of the Canada Revenue Agency suited to be a modern regulator? Does the approach to regulation appropriately balance facilitating the work of the sector and mitigating risk? Does it fit with a cabinet directed on regulatory management?

The pros and cons of various models have been debated for years, but I still think we need to revisit them.

Next is contracting and accountability frameworks. Charities provide vital public services, as demonstrated by the fact that governments account for over 40 per cent of the revenues of this sector. Yet most of those contracts do not cover the real costs of providing those services and there is a massive cross-subsidization of private philanthropy for the gaps in public funding on those contracts.

The accountability requirements were described in 2006 by the Independent Blue Ribbon Panel on Grants and Contribution Programs as a "morass of rules" and the panel admonished the Government of Canada to fix those rules, but progress has been limited.

In addition, we have a widespread public perception or misperception that charities should operate with very low administrative overheads, and there's a general unwillingness of funders to support those, which makes it difficult for charities to invest in the systems they need to support innovation, to support new business models and better results. A major contribution of the committee could be to review the federal contracting regimes and associated accountability requirements.

beaucoup le comportement des organismes de bienfaisance, parce qu'ils ne sont pas aussi engagés dans la politique et dans la défense des causes que le permettraient les règles en vigueur, mais les principes ont de l'importance, tout comme nos principes et notre approche démocratiques.

Alors que les organismes de bienfaisance adoptent des stratégies plus entrepreneuriales, il faut réévaluer la réglementation de l'activité commerciale, et votre comité pourrait émettre un avis précieux sur le traitement convenable à réserver à cette activité ainsi qu'aux finances sociales en coordination avec l'examen, par Emploi et Développement social Canada, des mesures réglementaires dans le cadre de la stratégie de ce ministère en matière d'innovation et de finances sociales.

Qu'est-ce qu'un organe « moderne » de réglementation dans ce secteur? Une réglementation efficace dépend des pouvoirs, de la crédibilité, de la transparence et des ressources de l'organe de réglementation. Est-ce que la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada est adaptée à son rôle d'organe moderne de réglementation? Est-ce que la méthode de réglementation concilie bien le travail facilité du secteur et l'atténuation des risques? Est-elle adaptée à l'existence d'un cabinet axé sur la gestion réglementaire?

Pendant des années, on a débattu des avantages et des inconvénients de divers modèles, mais je persiste à croire que nous avons besoin de les réexaminer.

Ensuite viennent les cadres de passation de marchés et de responsabilisation. Les organismes de bienfaisance fournissent des services publics indispensables, comme le prouve le fait que plus de 40 p. 100 des revenus de ce secteur proviennent de l'État. Pourtant, la majorité de ces marchés ne couvrent pas les coûts réels de la prestation de ces services, et il existe un interfinancement massif de la philanthropie privée pour combler les lacunes du financement public de ces marchés.

En 2006, le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions a décrit les exigences en matière de responsabilisation comme un fatras de règles. Il a enjoint au gouvernement du Canada de les corriger, mais les progrès ont été limités.

De plus, comme le public a souvent l'impression, parfois fausse, que les organismes de bienfaisance devraient supporter des coûts administratifs très bas et comme, en général, les bailleurs de fonds ne sont pas disposés à les supporter, cela rend difficile à ces organismes la tâche d'investir dans les systèmes dont ils ont besoin pour innover, adopter un nouveau modèle d'entreprise et obtenir de meilleurs résultats. Une contribution importante de votre comité serait l'examen des régimes fédéraux de passation de marchés et des exigences connexes en matière de responsabilisation.

What is “enhanced,” and how do we enhance a culture of philanthropy? Canada already has a generous system of tax incentives, and additional incentives are unlikely to expand the rates or levels of giving, the exception being perhaps making the tax treatment on the donation of private shares comparable to that of public shares. A tax credit for volunteering is unlikely to have the desired effect and is open to abuse.

I suggest we need to look and focus on what encourages philanthropy: greater awareness of opportunities and impacts, and the ability to easily conduct due diligence because of transparency, peer influence, social norms and the role of philanthropic advisers for high-net-worth donors.

Next is stronger governance, skills development and decent work. With increased expectations of impact, innovation and the pursuit of new business models, the need for effective board governance and leadership skills are critical — witness the recent scandal at Oxfam International.

I don’t believe that governments can realistically regulate good governance and leadership, only encourage and invest in it. The Imagine Canada Standards Program is one of the most rigorous sector-wide certification systems in the world, and more could be done to integrate it into a co-regulation approach. There is a need for charities to attract new leaders and employees with the right skills. The sector is advancing a decent work agenda that includes precarious work compensation, pensions and benefits, and the committee could assist the work of the sector by encouraging conversations around decent work.

Finally, better data. The ability of government and the sector itself to make evidence-based decisions depends on quality data. While our tax data — the T3010 — are among the most open and comprehensive in the world, we lost valuable data about trends in giving and volunteering when we discontinued the national surveys, the National Accounts and the HR Council. If we’re going to make evidence-based decisions, we need to improve collection and communication on data in the charitable sector, including enhancing the ability of charities to collect and share data on their impacts.

In conclusion, I think this is an exciting but uncertain time for the charitable sector. How governments think about, engage with and regulate this sector has really not changed in decades, and it doesn’t facilitate the kind of innovation that is needed. So the

Que signifie « renforcé » et comment renforcer une culture de la philanthropie? Le Canada possède déjà un système généreux d’encouragements fiscaux, et des encouragements supplémentaires sont peu susceptibles d’augmenter les taux ou les montants des dons, l’exception étant peut-être de rendre comparables la fiscalité des dons d’actions de sociétés privés et celle des dons d’actions de sociétés publics. Un crédit d’impôt sur le bénévolat est peu susceptible d’obtenir l’effet désiré et il ouvrirait la porte aux abus.

D’après moi, nous devons privilégier ce qui encourage la philanthropie : prise de conscience des possibilités et des retombées; capacité d’assurer facilement la diligence requise par la transparence, l’influence des pairs, les normes sociales et le rôle des conseillers en philanthropie des donateurs riches.

Ensuite, il y a le renforcement de la gouvernance, le perfectionnement des compétences et un travail décent. Compte tenu des attentes plus élevées à l’égard de l’impact, de l’innovation et de la recherche de nouveaux modèles commerciaux, il faut impérativement combler les besoins d’une gouvernance efficace des conseils d’administration et ceux de compétences en leadership — comme le prouve le récent scandale à Oxfam International.

Je ne pense pas que les gouvernements puissent, de façon réaliste, réglementer la bonne gouvernance et le leadership; ils ne peuvent que les encourager et y consacrer des investissements. Le programme de normes d’Imagine Canada est l’un des systèmes de certification les plus rigoureux du monde, et on pourrait faire davantage pour l’intégrer dans une démarche de coréglementation. Le secteur propose un plan de travail convenable qui comporte notamment la rémunération du travail précaire, les avantages sociaux et les régimes de retraite, et votre comité pourrait encourager le travail du secteur en favorisant les discussions sur le travail décent.

Enfin, de meilleures données. La capacité du gouvernement et du secteur même de prendre des décisions fondées sur des données probantes dépend de données de qualité. Si nos données fiscales — celles du formulaire T3010 — sont parmi les plus transparentes et les plus exhaustives du monde, nous avons perdu de précieux renseignements sur les tendances des dons et du bénévolat quand nous avons mis fin aux enquêtes nationales, aux Comptes nationaux et au Conseil des ressources humaines. Pour prendre des décisions fondées sur des données probantes, nous devons améliorer le recueil et la communication de données dans le secteur de la bienfaisance, y compris améliorer la capacité de ces organismes de collecter et de mettre en commun les données sur leurs retombées.

En guise de conclusion, la période est enthousiasmante mais incertaine pour le secteur de la bienfaisance au Canada. La perception du secteur chez les gouvernements, les relations entre eux et lui et sa réglementation n’ont pas tellement changé depuis des décennies, ce qui ne facilite pas le genre d’innovation

sector is hamstrung in its ability to realize its potential in a very changed environment.

I hope the committee will take up some of these fundamental issues so that we are not waiting for another round of reform for 20 years. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Dr. Phillips. We'll get to questions in a few moments.

Next will be Dr. Laforest, who is with us from Queen's University but via Washington, D.C. Please proceed.

[*Translation*]

Rachel Laforest, Assistant Professor and Director, Public Administration Program, School of Policy Studies, Queen's University: Thank you for the invitation to speak to you today. I am excited about talking to you a little about my experience because I have just held many interviews with organizations in six or seven provinces.

[*English*]

I'm really excited to be here today because I just began a pan-Canadian tour. I did 100 interviews with non-profit organizations in seven provinces over the past two months, and I will talk to you a bit about the feel I got from some of that fieldwork. Before I start, I want to emphasize two points.

First, the volunteer sector, the non-profit sector, the charitable sector varies enormously from one province to the other. We're not talking about a uniform sector. From one province to the other, you really have different discourse, narratives and political dynamics, which really shape the nature of the sector. It's important to bear in mind, when you're thinking about a pan-Canadian strategy, that there are really different local and provincial realities.

Second, the size and the scope of the sector is very diverse, and the majority of organizations are non-profit, not charities or philanthropies. There are 170,000 non-profit organizations across Canada. Only 85,000 of those — at least at the last count in 2004 — are charities or philanthropies. I want to draw some attention to the remainder of those organizations and some of the challenges they're facing under maybe not the legal or regulatory regime but really some of the policy regimes and the impact that it's having.

I'll be open to answering some of your questions, of course, around the tax system and the regulatory system. I want to emphasize the dynamics happening in those areas.

nécessaire. Le secteur est donc entravé dans ses capacités de réaliser son plein potentiel dans un contexte très transformé.

J'espère que le comité s'attaquera à certaines de ces questions fondamentales, pour nous éviter d'attendre pendant 20 ans un autre cycle de réformes. Merci.

Le président : Merci beaucoup, madame Phillips. Nous irons aux questions dans quelques moments.

Entendons Mme Laforest, de l'Université Queen's, mais qui s'adresse à nous depuis Washington. Veuillez commencer.

[*Français*]

Rachel Laforest, professeure agrégée et directrice du programme de maîtrise en administration publique, École d'études sur les politiques publiques, Université Queen's : Merci de m'avoir invitée à venir vous parler aujourd'hui. Je suis enthousiasmée à l'idée de vous parler un peu de mon expérience, car je viens de tenir de nombreuses entrevues avec des organisations dans six ou sept provinces.

[*Traduction*]

Je suis vraiment enthousiasmée d'apporter mon témoignage, parce que je viens d'entamer une tournée pancanadienne. J'ai réalisé 100 entrevues pour des organisations sans but lucratif de sept provinces, au cours des deux derniers mois, et j'aborderai rapidement l'impression que j'ai retirée d'une partie de ce travail de terrain. Avant de commencer, je tiens à faire deux observations.

La première est que le secteur du bénévolat, des associations sans but lucratif, des organismes de bienfaisance, varie beaucoup d'une province à l'autre. Ce n'est pas un secteur homogène. D'une province à l'autre, on entend un discours, un récit différents, et une dynamique politique différente se manifeste, ce qui façonne vraiment la nature du secteur. Il importe de vous rappeler, quand vous réfléchirez à une stratégie canadienne, que les réalités à l'échelon local et à celui des provinces, sont vraiment différentes.

Ensuite, la taille et le champ d'activité du secteur varient beaucoup, et la majorité des organismes ne sont pas des organismes de bienfaisance, y compris philanthropiques, mais des organismes sans but lucratif. On en compte 170 000 dans tout le Canada. Seulement 85 000 d'entre eux, du moins d'après leur dernier dénombrement, en 2004, sont des organismes de bienfaisance. Je tiens à attirer votre attention sur les autres organisations et sur certains des défis qu'elles affrontent sous un régime peut-être pas juridique ou réglementaire mais du fait de certaines politiques et de leurs retombées.

Je répondrai à vos questions, bien sûr, sur le régime fiscal et le système réglementaire. Je tiens à souligner la dynamique qui existe dans ces secteurs.

The first thing to talk about is really financing of non-profit organizations. There have been systematic cuts to non-profit organizations since the late 1990s. There has been a shift away from core infrastructure funding towards more project-based funding. That has had a huge impact on non-profit organizations. It has made it much more difficult for them to sustain their operations. They have had to look at multiple new sources of funding, multiple new instruments of funding. Each of them, of course, comes with different requirements for accountability, for measuring performance, so the administrative burden these organizations face really has an impact on their ability to meet some of their expectations.

This is important because the capacity of non-profit organizations is vital to the quality of services that are delivered in provinces and at the federal level across Canada. It has an impact on their capacity to hire good employees, to offer them good remuneration, to be able to offer them stable job conditions. That can also have a huge impact on the capacity of organizations to balance their different roles.

As organizations go after different sources of funding, it becomes difficult to maintain the core operations, to focus on different roles like advocacy. As Susan Phillips noted, we're asking these organizations to be increasingly innovative, to develop new tools, but they don't really have the resources and the capacity to do that.

I think this is one of the most pressing and important governance issues for provinces and for the federal government. On the ground right now, there's a real and important governance transformation around social services delivery systems. All of the provinces are reorganizing their systems so that they're more aligned regionally, so that they're centred on user needs, and so that users are involved in the design of these new delivery systems. That requires the involvement of non-profit organizations in helping make those connections with the users and the clients on the ground. It requires their knowledge and their involvement in policy development.

What we've also seen, especially at the federal level, is that policy issues of the day, such as homelessness and poverty reduction, are really complex issues that require the experience of people who have lived experience in the system and of these non-profit organizations. What would be really important for the committee to be looking at is finding ways where we can bring back more capacity to the non-profit sector as a whole and be able to bring back more stable funding to be able to meet some of those capacity challenges.

Le premier sujet est vraiment le financement des organisations sans but lucratif. Elles ont subi des coupes depuis la fin des années 1990. Graduellement, on s'est éloigné du financement des infrastructures de base pour privilégier le financement axé sur les projets. L'effet sur ces organisations a été considérable. Il leur était désormais beaucoup plus difficile de maintenir leurs opérations. Elles ont dû chercher de multiples sources nouvelles ou moyens nouveaux de financement. Chacun d'eux, bien sûr, est assorti d'exigences différentes pour la responsabilisation, la mesure du rendement, de sorte que les charges administratives de ces organisations ont vraiment des conséquences sur leur capacité de répondre à certaines de leurs attentes.

C'est important parce que la capacité de ces organisations est essentielle à la qualité des services fournis à l'échelle des provinces et à l'échelle fédérale, dans tout le Canada. C'est un facteur pour leur capacité d'embaucher de bons employés, de bien les rémunérer, de leur offrir des emplois stables, qui peut aussi influencer considérablement sur leur capacité de concilier leurs différents rôles.

Dans leur prospection de différentes sources de financement, il devient difficile aux organisations de conserver leurs opérations de base, de se focaliser sur différents rôles comme la défense de certaines causes. Comme Susan Phillips l'a fait remarquer, nous leur demandons d'être de plus en plus innovantes, d'inventer des moyens, mais elles n'en ont pas vraiment les ressources ni les capacités.

Je pense que c'est l'un des problèmes de gouvernance les plus urgents et les plus importants pour les provinces et le gouvernement fédéral. Sur le terrain, actuellement, une véritable et importante transformation touche la gouvernance des systèmes de prestation de services sociaux. Toutes les provinces réorganisent leur système pour s'adapter aux besoins des régions, mettre les besoins des utilisateurs au centre de leurs préoccupations et faire participer ces joueurs à la conception de ces nouveaux systèmes de prestation. Cela exige de ces organisations qu'elles participent à l'établissement de ces liens avec les utilisateurs et les clients sur le terrain. Cela exige d'elles des connaissances et la participation à l'élaboration de la politique.

Nous avons aussi constaté, particulièrement à l'échelon fédéral, que les questions d'actualité en matière de politique, par exemple la réduction du sans-abrisme et de la pauvreté, sont vraiment complexes, qui exigent le vécu de personnes qui ont connu l'expérience dans le système et l'expérience des organisations sans but lucratif. Il importerait vraiment à votre comité d'examiner des façons d'augmenter les capacités du secteur des organisations sans but lucratif dans son ensemble et de stabiliser le financement pour permettre de relever certains des défis qui se posent à leurs capacités.

The second issue is the demographic shift Susan was talking about. I think it's important to look at the demographic shift on the civic core. The civic core is those few and most important individuals who are responsible. Both are volunteering in charitable donations, and the demographic shifts are going to have a huge implication.

A small number of donors are responsible for the bulk of charitable donations, and that is also true for the bulk of volunteer hours. When you look at the civic core, those super volunteers and donors, it tends to be the elderly population and those who have been involved in multiple organizations and are now slowly limiting their involvement and charitable donations as they're growing older. It's part of that reason that you're seeing a decline in the number of donors. It's part of the reason why you're seeing a decline in volunteer hours overall. I think we need to be thinking about how we're engaging the next generation. Our youth are going to be "*lave-lève*," if you will. They don't engage in the civic sphere in the same way or for the same reasons. They tend to prefer engaging with organizations around work experience, but they also want to engage with organizations without traditional membership. They like to do it in ways more informal via social media and new technologies.

In terms of giving, they want to give smaller donations to organizations and they want to do it for a social cause that is different. They don't want to invest in infrastructure. All of those dynamics are going to have a huge impact on the state of our sector.

I'm going to leave it there for the moment, but I'm happy to answer any questions you might have.

The Chair: Dr. Laforest, thank you very much for your presentation.

We'll now move on to Dr. Peter Elson, who is with us from Victoria, British Columbia.

Peter Elson, Adjunct Assistant Professor, University of Victoria, as an individual: Good afternoon and thank you for the invitation, senators, guests and colleagues. I'd like to start by acknowledging that I'm speaking with respect and humility to the Lkwungen-speaking peoples on whose traditional and unceded territory the University of Victoria stands, and the Songees, Xwsepsum — Esquimalt — and WSÁNEC peoples who continue to care for this land.

There are three points I'd like to raise for your consideration. First is the role of charities and non-profits in Canadian society; second, as Rachel and Susan have noted, the funding and fiscal

Deuxièmement, il y a les changements démographiques que Susan a mentionnés. Je pense qu'il est important d'examiner l'incidence des changements démographiques sur les éléments centraux. Il s'agit du petit groupe de personnes responsables qui sont très importantes. Elles font du bénévolat dans des organismes de bienfaisance, et les changements démographiques auront d'énormes répercussions.

Un petit nombre de donateurs sont responsables de la majorité des dons de bienfaisance, et c'est également vrai pour la majorité des heures de bénévolat. Lorsqu'on examine la situation, ces super bénévoles et donateurs sont habituellement des personnes âgées et des gens qui font du bénévolat dans divers organismes et qui réduisent lentement leur participation et leurs dons à mesure qu'ils avancent en âge. C'est en partie la raison pour laquelle on enregistre une diminution du nombre de donateurs. C'est en partie la raison pour laquelle on enregistre une diminution des heures de bénévolat. Je pense que nous devons réfléchir à la façon de mobiliser la prochaine génération. Nos jeunes seront des « lave-lève », pour ainsi dire. Ils ne s'engagent pas sur le plan civique de la même façon ou pour les mêmes raisons. Ils semblent préférer s'engager auprès d'organismes pour acquérir des expériences professionnelles, mais ils veulent aussi s'engager auprès d'organismes de façon non traditionnelle. Ils aiment s'engager de façons plus informelles par l'entremise des médias sociaux et des nouvelles technologies.

Pour ce qui est des dons, ils veulent verser des montants moins élevés à des organismes et ils veulent le faire pour une cause sociale différente. Ils ne veulent pas investir dans l'infrastructure. Tous ces facteurs auront une énorme incidence sur l'état de notre secteur.

Je vais m'arrêter ici pour le moment, mais je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Monsieur Laforest, merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant entendre M. Peter Elson, qui comparait par vidéoconférence de Victoria, en Colombie-Britannique.

Peter Elson, professeur auxiliaire adjoint, Université de Victoria, à titre personnel : Bonjour et merci de l'invitation à comparaître, mesdames et messieurs les sénateurs, et bonjour à vous, invités et collègues. J'aimerais tout d'abord dire que je m'adresse à vous avec respect et humilité à l'égard des gens qui parlent le Lkwungen, sur les territoires traditionnels et non cédés desquels est construite l'Université de Victoria, et à l'égard des peuples songhees, xwsepsum — esquimaux — et WSÁNEC, qui continuent de s'occuper de ces terres.

Il y a trois points que je veux porter à votre attention. Le premier est le rôle des organismes de bienfaisance et à but non lucratif dans la société canadienne, le deuxième, comme Rachel et Susan l'ont souligné, est le financement et l'équilibre

balance; and, third, reporting and regulation of charities and non-profits.

I think it will be important, while it may not be the focus of your attention, to explore the historical role charities and non-profits have played. There is a long history going back to the early 1600s. As Susan mentioned at the outset, although this institutional dynamic changes from time to time, the historical role of non-profits and charities in Canadian society is an important one. I think fundamentally one of the questions to be raised is, what are the expectations and roles of charities and non-profits in a contemporary context in Canadian society?

The expectations of charities and non-profits have shifted dramatically, but policies have often shifted through stealth rather than an overt policy shift which has taken place without the full engagement of the non-profit and charitable sector.

There are a number of core roles the collective sector has played in society. There is a complementary role. There's a supplementary role. Obviously, there's an expressive and service role. As Susan mentioned, up to 85 per cent of non-profits and charities in Canada are currently engaged in providing services, yet that wasn't necessarily the way the balance has always been. So I think it's really important to ask what the expectations are, because if our expectation, for example, is that charities and non-profits will continue to play a public service delivery role, then the very core issues that Rachel and Susan have raised related to decent work and remuneration become extremely important.

The second area is the dimension of funding and fiscal balance. Since the early to mid-1990s, the real message the federal government has sent to charities and non-profits is "go to market." The program review in the mid-1990s that increased the donation allowance substantially from 50 to 75 per cent and the percentage of donations that corporations and individuals can make to charities was really part of that message. Charities have responded accordingly. The focus on high-net-worth individuals is really a fundamental part of that marketization of donations and volunteers that are now becoming a core characteristic of the sector.

It's of no surprise, for example, that the market skills that have been developed by necessity since the mid-1990s are now being applied within the private market. Non-profits have an entrepreneurial motif they explore as far as the volunteers and

financier, et le troisième est la déclaration et la réglementation des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif.

Je pense qu'il sera très important, même si ce n'est peut-être pas une priorité pour vous, d'explorer le rôle historique qu'ont joué les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif. Il remonte au début des années 1600. Comme Susan l'a mentionné au début de la réunion, même si cette dynamique institutionnelle change de temps à autre, le rôle historique des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif dans la société canadienne est important. Je pense que fondamentalement, l'une des questions qu'il faut se poser est la suivante : quels sont les rôles et les attentes des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif dans un contexte contemporain dans la société canadienne?

Les attentes des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif ont énormément changé, mais les politiques ont souvent changé de façon furtive plutôt que de manière ouverte sans la participation complète du secteur des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance.

Il y a un certain nombre de rôles essentiels que le secteur collectif a joués dans la société. Il y a un rôle complémentaire. Il y a un rôle supplémentaire. De toute évidence, il y a un rôle expressif et un rôle de service. Comme Susan l'a mentionné, jusqu'à 85 p. 100 des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance au Canada offrent actuellement des services, mais cela n'a pas forcément toujours été le cas. Donc, je pense qu'il est important de s'interroger sur les attentes, car si nous nous attendons, par exemple, que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif continuent de jouer un rôle de prestation de services au public, alors les questions fondamentales que Rachel et Susan ont soulevées concernant le travail décent et la rémunération deviennent extrêmement importantes.

Le deuxième secteur est le financement et l'équilibre financier. Depuis la première moitié des années 1990, le message que le gouvernement fédéral transmet aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif est « de se rendre sur les marchés ». L'examen du programme mené au milieu des années 1990 qui a fait passer de 50 à 75 p. 100 les limites de dons et qui a augmenté le pourcentage de dons que les entreprises et les particuliers peuvent verser aux organismes de bienfaisance faisait partie de ce message. Les organismes de bienfaisance ont réagi en conséquence. Il est vraiment important de mettre l'accent sur les particuliers fortunés dans le cadre de cette commercialisation des dons et sur les bénévoles qui deviennent actuellement un élément essentiel du secteur.

Il n'est pas surprenant, par exemple, que les compétences sur le marché que l'on perfectionne par la force des choses depuis le milieu des années 1990 sont maintenant mises en application dans le marché privé. Les organismes sans but lucratif ont un

donors are concerned, but the same skills can be applied with the private sector. There are also fundamental ways in which the capacity of charities and non-profits to engage within the private sector market are encumbered substantially, and they are doing so not necessarily because they want to become private entrepreneurs per se — although certainly social enterprise is a growing facet of the non-profit sector. It's really because they're utilizing all of the skills at their disposal to receive the resources they need to meet the needs of the community.

In the absence of government funding and the lowering or the segmentation of donations, the private sector or the private market becomes a viable instrument. I think that's something that really needs to be given serious consideration.

Susan and Rachel have both made remarks related to decent work. I myself conducted a study several years ago on the non-existent state of pensions within the non-profit sector. It's part of our legacy, in terms of seeing non-profits within a charitable motif, that even though people who work within the sector are often highly qualified, they are usually underpaid. Even senior executives can work without any pension benefits whatsoever.

So at the point of their retirement, the tables get turned and non-profit staff become the ones in need, even though they may have spent their whole careers helping others. I think this aspect of pensions and so forth related to the sector has to be built into your deliberations.

As a person who was an executive director for a registered charity for 15 years, I can assure you this is a reality. Contracts rarely, if ever, take into consideration not only salary but benefits for decent work. I think this is something that really needs to be given serious attention.

The third point is related to the reporting of regulation of charities and non-profits and the CRA as a regulatory body, per se. Again, Susan mentioned this. I think that shifts and changes have certainly taken place within the CRA. On the other hand, I think the CRA itself needs to be given the tools and the scope to engage the sector in new ways. I think that as a tax regulatory body, there may be some things related to political activities and so forth that they could, in a very viable way, let go of.

The whole issue of freedom of speech and political activities is an important one for the sector. When you think about it, charities are the only sector in Canadian society where its freedom of speech is curtailed. Corporations and private

motif entrepreneurial qu'ils explorent en ce qui concerne les bénévoles et les donateurs, mais les mêmes compétences peuvent être appliquées dans le secteur privé. Il y a également des façons fondamentales où la capacité des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif de participer dans le secteur privé est grandement limitée, et ils ne le font pas nécessairement parce qu'ils veulent devenir des entrepreneurs privés — bien que les entreprises sociales représentent un volet grandissant du secteur sans but lucratif. C'est parce que ces entreprises utilisent toutes les compétences à leur disposition pour obtenir les ressources qu'il leur faut pour répondre aux besoins de la collectivité.

En l'absence de financement du gouvernement et avec la diminution ou la segmentation des dons, le secteur privé ou le marché privé devient un instrument viable. Je pense que c'est une question que nous devons examiner attentivement.

Susan et Rachel ont toutes les deux fait des remarques sur le travail décent. J'ai réalisé une étude il y a de cela plusieurs années sur l'inexistence des pensions dans le secteur sans but lucratif. C'est une partie de notre héritage dans les organismes sans but lucratif qui se livrent à des activités de bienfaisance, car même si les gens qui travaillent dans le secteur sont souvent hautement qualifiés, ils sont habituellement sous-payés. Même les cadres supérieurs peuvent travailler sans aucune prestation de retraite.

Donc, au moment de prendre leur retraite, la situation est inversée et les employés du secteur sans but lucratif deviennent ceux qui sont dans le besoin, même s'ils ont consacré toute leur carrière à aider les autres. Je pense que la question des pensions dans ce secteur doit être abordée dans le cadre de vos délibérations.

Ayant moi-même été un directeur exécutif pour un organisme de bienfaisance enregistré pendant 15 ans, je peux vous assurer que c'est une réalité. Les contrats prennent rarement, voire jamais, en considération le salaire et les avantages sociaux en contrepartie d'un travail décent. Je pense que c'est un point qu'il faut examiner attentivement.

Le troisième porte sur la déclaration de la réglementation des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif et sur l'ARC comme organisme de réglementation. Là encore, Susan en a parlé. Je pense que ces changements ont certainement été apportés au sein de l'ARC. Par ailleurs, je pense que l'ARC doit recevoir les outils dont elle a besoin pour faire participer le secteur de nouvelles façons. Je pense qu'en tant qu'organisme de réglementation fiscale, il peut y avoir des éléments liés à des activités politiques dont l'agence pourrait se départir d'une façon très viable.

Toute la question de la liberté d'expression et des activités politiques est importante pour le secteur. Lorsqu'on y pense, le secteur des organismes de bienfaisance est le seul secteur dans la société canadienne où la liberté d'expression est réprimée. Les

individuals have no such limits. I think we're reaching a point where those limitations lack the kind of justification they may have had at the outset.

I'll conclude with the issue of the classification of labour market information and the importance of the fact that non-profit organizations can register provincially or in a territory, as well as federally; and they can incorporate as non-profits and register as charities. It's extremely difficult to get robust labour market information because of the characteristics of labour market information data systems, both at the provincial and federal level.

Statistics Canada has done some very good work in this regard. When you're looking at long-term strategies in terms of the labour market for the non-profit sector, access to robust employment and wage data — even as data is being inputted — and being able to flag that data appropriately and identify non-profits as such are important considerations.

I welcome your questions or comments.

The Chair: Thank you very much.

Before we go to questions, I want to make sure I introduce Senator Martin, who joined us after I started to do introductions. Senator Martin from British Columbia, welcome.

Senator Omidvar: Thank you to all three of you for really concise but very thorough and deep presentations.

As you well know, this is the first time the Senate has conducted such a deep study on charities, and the burden of doing a good job is weighing, I think, on all of us. We have a year. When we look at charities and we look at their scope and size, it's overwhelming. You have religious charities, educational charities and international charities; you have charities that operate outside of Canada and we have charities that operate in small places in Canada. It is, frankly, a little overwhelming to think of the size, shape and focus of our work.

I wonder if each of you could give me your top four questions this committee should seek to ask and have answered in order to do a bang-up job.

Ms. Phillips: My first question would be: Do we have a modern regulatory framework for charities — I'll put aside non-profits and focus on charities — that enables innovation and mitigates risk while having that balance of facilitating the work of the sector?

sociétés et les particuliers n'ont aucune limite. Je pense que nous sommes rendus à un point où ces limites ne sont plus justifiées comme elles l'étaient initialement.

Je vais conclure en abordant la question de la classification des renseignements sur le marché du travail et l'importance que les organismes sans but lucratif puissent s'enregistrer au niveau provincial ou territorial, de même qu'au niveau fédéral. Ils peuvent se constituer en personne morale en tant qu'organismes sans but lucratif et s'enregistrer en tant qu'organismes de bienfaisance. Il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements sur le marché du travail pertinents en raison des caractéristiques des systèmes de données sur le marché du travail, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral.

Statistique Canada a fait de l'excellent travail à cet égard. Lorsqu'on examine des stratégies à long terme pour le marché du travail dans le secteur sans but lucratif, l'accès à des données pertinentes sur l'emploi et les salaires — même des données qui sont saisies — et la capacité de pouvoir relever ces données de manière appropriée et de cibler les organismes sans but lucratif sont des considérations importantes.

Je vous invite à me faire part de vos questions et de vos observations.

Le président : Merci beaucoup.

Avant que nous passions aux questions, je veux présenter la sénatrice Martin, qui s'est jointe à nous après que j'ai fait les présentations. Sénatrice Martin, de la Colombie-Britannique, bienvenue.

La sénatrice Omidvar : Merci à vous trois de vos exposés très concis et détaillés.

Comme vous le savez, c'est la première fois que le Sénat réalise une étude aussi approfondie des organismes de bienfaisance, et le fardeau de la tâche pèse sur nous tous, je pense. Nous avons un an. L'étude des organismes de bienfaisance, de leur portée et de leur taille est une tâche colossale. Il y a des organismes de bienfaisance religieux, éducatifs et internationaux; il y a des organismes de bienfaisance qui exercent leurs activités à l'extérieur du Canada et d'autres qui oeuvrent dans des régions de petite taille au Canada. Il est en fait un peu accablant de penser à l'ampleur, à la forme et à l'objectif de notre travail.

Je me demande si chacun de vous pourrait me fournir les quatre principales questions que le comité devrait poser afin de faire un excellent travail.

Mme Phillips : Ma première question serait la suivante : avons-nous un cadre de réglementation moderne pour les organismes de bienfaisance — je vais mettre de côté les organismes sans but lucratif et me concentrer sur les organismes

Modern regulation is a question we're asking of all sectors. Whether it's emerging technologies, we should be asking those kinds of questions. I think in this field we have become so mired in particular ways of thinking about what charities do and of how we've structured regulations that it's been difficult to answer that question. So my first one would be: What is a modern regulatory framework?

Second, charities are going to be entrepreneurial. They want to be entrepreneurial. We shouldn't require that, because for some that is not appropriate. But they are enormously inventive. They are coming up with a whole variety of ways of mixing their mission and ways of funding and financing that. We need to think about how we, in a realistic, modern way, again focus on enabling some of that entrepreneurial activity in a sector that is much more hybrid.

Also, how do we help the sector really prepare to take advantage of social finance? I've looked at the demand side of social finance and what we know is charities often don't have the analytical skills or the financial management capability and the financing tools aren't the right tools to match what they do. There's a big question about that aspect.

Ms. Laforest: Yes.

One question is definitely how we can modernize the sector. How can we help the sector take advantage of some of the new challenges it's going to be facing around demography in particular? Some of these changes will have a huge impact.

I think there's another question around what the trends are. Susan Phillips noted that we don't have the data. We're looking back at 2004 data to be able to think through some of these trends and I think some of the demographic changes will have a huge impact on the sector. We knew in 2004 the sector was fragile. Most of the core volunteers and donors are those who have a religious background and are the older population and both of those trends are in decline. What is the evidence and what are the trends that can help us better understand where we're heading? I think that is an important question.

How can we be effective and more efficient with our funding strategies so we can actually help build capacity within the sector and help them accomplish what we're asking them to do, in particular around service delivery, but I think more and more around advocacy? There's more consultation and more desire to

de bienfaisance — qui favorise l'innovation et réduit les risques, tout en facilitant le travail du secteur?

La réglementation moderne est une question que nous posons à tous les secteurs. Qu'il s'agisse de technologies émergentes ou autres, nous devrions poser ce genre de questions. Je pense que dans ce domaine, nous réfléchissons trop à ce que les organismes de bienfaisance font et à la façon dont nous structurons la réglementation, si bien qu'il est difficile de répondre à cette question. Ma première question serait donc la suivante : qu'est-ce qu'un cadre de réglementation moderne?

Deuxièmement, les organismes de bienfaisance feront preuve d'esprit entrepreneurial. C'est ce qu'elles veulent. Nous ne devrions pas l'exiger, car ce ne serait pas approprié pour certains. Ils font preuve de beaucoup de créativité. Ils trouvent toutes sortes de façons d'accomplir leur mission et de financer leurs activités. Nous devons réfléchir à comment, d'une façon réaliste et moderne, nous pouvons favoriser une partie de ces activités entrepreneuriales dans un secteur qui est beaucoup plus hybride.

De plus, comment pouvons-nous aider le secteur à se préparer à tirer parti du financement social? Je me suis penchée sur la demande du financement social et, ce que nous savons, c'est que les organismes de bienfaisance n'ont souvent pas les compétences d'analyse et la capacité de gestion financière nécessaires, et les outils de financement ne sont pas appropriés pour ce qu'ils font. Il y a une importante question à poser à cet égard.

Mme Laforest : Oui.

Il y a certainement aussi la façon dont nous pouvons moderniser le secteur. Comment pouvons-nous aider le secteur à tirer parti de certains des nouveaux défis auxquels il sera confronté en ce qui concerne la démographie, plus particulièrement? Certains de ces changements auront une énorme incidence.

Je pense qu'il y a aussi la question entourant les tendances. Susan Phillips a signalé que nous n'avons pas les données. Nous examinons des données de 2004 pour comprendre certaines de ces tendances, et je pense que certains des changements démographiques auront une incidence considérable sur le secteur. Nous savions en 2004 que le secteur était fragile. La majorité des principaux bénévoles et donateurs ont des croyances religieuses et sont plus âgés, et ces deux tendances sont en baisse. Quels sont les faits et quelles sont les tendances qui peuvent nous aider à mieux comprendre ce que l'avenir nous réserve? Je pense que c'est une question importante.

Comment pouvons-nous être plus efficaces dans nos stratégies de financement pour pouvoir créer des capacités au sein du secteur et aider les intervenants à accomplir ce que nous leur demandons de faire, plus particulièrement en ce qui concerne la prestation de services, mais je pense davantage à la défense des

engage the sector. How can we be more effective with our funding strategies to help the sector build their capacity?

I would also have a last question on how we can help the sector innovate. What are the barriers around innovation? As Susan mentioned, programs are created but there's no uptake because there's simply not enough capacity within the sector to take advantage of those innovations. There's not enough wiggle room in the funding system to enable organizations to actually experiment, innovate and take risks. How can we better innovate and help the sector innovate?

Mr. Elson: The first question I would have is: What is the responsibility of government for the well-being of non-profits and charities in Canada? Is it their responsibility to help support, guide, or to get out of the way so that the contribution is, in fact, one of absence?

For a lot of volunteer organizations, beyond the regulatory or reporting relationship, a lot of small ones don't have any ongoing connection with government whatsoever but obviously, as I mentioned before, those involved in services do. How seriously does the government want to take this relationship, and how consistent are the in-place policies, programs and supports in relationship to the well-being that they want to associate with the sector?

A complementary question would be: What role do Canadians expect of the non-profit and charitable sector? As I said before, often it happens by osmosis or by stealth rather than an explicit policy shift. I think that a real contribution would be saying: What is the role or expectation of non-profits and charities in Canadian society?

Senator Raine: Thank you very much, all of you, for being here. For us, starting this committee — and thank you very much, chairman, for your effort over the years to get the committee started — I think we do recognize the work done by non-profits and charitable organizations across our country. We see an ability to kind of unleash it to go forward with even more energy.

I'm just learning about it. I would like to ask Susan Phillips, if you don't mind, what exactly do you mean by donor-advised funds? I'm not familiar with the field. Perhaps you could define that for me quickly.

intérêts? Il faut plus de consultations et une plus grande volonté de faire participer le secteur. Comment pouvons-nous être plus efficaces dans le cadre de nos stratégies de financement pour aider le secteur à renforcer ses capacités?

J'ai également une dernière question sur la façon dont nous pouvons aider le secteur à innover. Quelles sont les barrières à l'innovation? Comme Susan l'a mentionné, des programmes sont créés mais il n'y a pas de participation, car il n'y a tout simplement pas suffisamment de ressources dans le secteur pour tirer parti de ces innovations. Il n'y a pas suffisamment de marge de manoeuvre dans le système de financement pour permettre aux organismes d'expérimenter, d'innover et de prendre des risques. Comment pouvons-nous mieux innover et aider le secteur à innover?

M. Elson : Ma première question serait la suivante : quelle est la responsabilité du gouvernement en ce qui concerne le bien-être des organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance au Canada? A-t-il la responsabilité de les soutenir, de les conseiller ou de leur laisser le champ libre?

Pour un grand nombre d'organismes bénévoles, outre les relations liées à la réglementation ou la reddition de comptes, de nombreux organismes de petite taille n'ont pas de liens continus avec le gouvernement, mais de toute évidence, comme je l'ai mentionné auparavant, ceux qui offrent des services entretiennent des relations avec le gouvernement. À quel point le gouvernement prend-il sérieusement ces relations, et dans quelle mesure les politiques, les programmes et les soutiens en place contribuent-ils au bien-être du secteur?

Ma question complémentaire serait la suivante : quel rôle les Canadiens s'attendent-ils que le secteur caritatif et sans but lucratif joue? Comme je l'ai déjà dit, les changements stratégiques surviennent souvent par osmose ou furtivement plutôt qu'ouvertement. Je pense que l'on apporterait une réelle contribution en posant la question suivante : quel est le rôle que doivent jouer les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance dans la société canadienne?

La sénatrice Raine : Merci beaucoup, à vous tous, d'être ici. Pour nous, qui avons mis sur pied ce comité — et merci beaucoup, monsieur le président, des efforts que vous avez déployés au fil des ans pour créer ce comité —, je pense que nous reconnaissons le travail que les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance font partout au pays. Nous voyons une possibilité de leur donner libre cours pour aller de l'avant avec plus de vigueur.

Je viens d'apprendre ces choses. J'aimerais demander à Susan Phillips, si vous ne voyez pas d'inconvénient, ce qu'elle entend exactement par fonds orientés par le donateur. Je ne connais pas bien le domaine. Vous pourriez peut-être définir cette notion pour moi rapidement.

I also have a question for Ms. Laforest. What exactly impacts the stability of staffing and how important is that? Do I understand that either the private donors don't wish to fund administration or the government support doesn't fund administration, and so without good administration, you can't have a good organization? Could you elaborate on some ideas to change that?

Those would be my two questions.

Ms. Phillips: Donor-advised funds are accounts held by individuals or families, usually at a community foundation or at a commercial entity. Most of the big banks have a separate foundation which holds these accounts. They're akin to a foundation but without some of the complexity of setting them up. They're easily set up. You can probably get set up with \$10,000 into them.

The requirement is that the foundation as a whole, be it the community foundation or the — for example, the biggest in the U.S. is Fidelity Wealth. It has to disburse from all of its funds at a fixed rate per year, 3.5 per cent. But that doesn't apply to the individual fund.

The critique is some funds could sit there for years and do nothing. Some funds could spend out significantly above what they're required to and the average would work out. It also allows donors to give anonymously, so you could give to a charity and the charity wouldn't know who it is.

Part of the argument for high-net-worth donors is that means that I don't have a whole bunch of charities chasing me because I can give anonymously.

Last year in the U.S., donor-advised funds surpassed the United Way as raising more revenue. People are putting them into donor-advised funds. They can grow a legacy for their families to join in giving over time, or they can simply decide what to do at a further point and don't have to make those decisions.

The questions around their transparency, they have been called "parking lots" for charitable giving. On the other hand, their proponents would say they're flexible vehicles that in fact distribute more on average per year than do private foundations.

Senator Raine: But it's up to the donor to direct where the money goes.

Ms. Phillips: That's correct. Yes.

Senator Raine: I would guess that the CRA doesn't particularly like that, because they like to be in control of where it goes, don't they?

J'ai également une question pour Mme Laforest. Quels sont les facteurs qui ont une incidence sur la stabilité de la dotation en personnel, et à quel point est-ce important? Dois-je comprendre que les donateurs privés ne veulent pas financer l'administration ou que le gouvernement ne finance pas l'administration, et que si on n'a pas une bonne administration, on n'a donc pas une bonne organisation? Pourriez-vous nous faire part de vos idées pour changer cette situation?

Ce sont mes deux questions.

Mme Phillips : Les fonds orientés par le donateur sont des comptes détenus par des particuliers ou des familles, habituellement dans une fondation communautaire ou une entité commerciale. La majorité des grandes banques ont une fondation distincte qui détiennent ces comptes. Elles sont comme une fondation, mais sans la complexité associée à leur création. Il est facile de les mettre sur pied. On peut probablement les créer avec 10 000 \$.

L'exigence s'applique à la fondation dans son ensemble — par exemple, le plus gros organisme aux États-Unis est Fidelity Wealth. Il doit verser un taux fixe de 3,5 p. 100 de son financement intégral, mais cette exigence ne s'applique pas à un fonds individuel.

On critique le fait que certains fonds pourraient être inutilisés pendant des années. Dans certains cas, on pourrait dépenser des sommes beaucoup plus élevées que ce qui est nécessaire. Les donateurs pourraient également faire des dons de façon anonyme, si bien que vous pourriez faire un don à un organisme de bienfaisance sans qu'il en connaisse la provenance.

Un des arguments dans l'intérêt des donateurs fortunés, c'est qu'il n'y a pas une série d'organismes de bienfaisance à leurs trousses, étant donné qu'ils peuvent donner de façon anonyme.

L'année dernière aux États-Unis, les fonds orientés par le donateur ont dépassé les recettes de Centraide. Les gens investissent dans des fonds orientés par le donateur. Ils peuvent lancer une tradition familiale en invitant leurs proches à donner au fil du temps. Ils peuvent aussi décider ultérieurement ce qu'ils vont faire, sans devoir prendre ces décisions.

Pour ce qui est de la transparence, on parle de « babillard » des dons de bienfaisance. En revanche, leurs partisans diraient que ce sont des outils flexibles qui distribuent en moyenne plus d'argent par année que les fondations privées.

La sénatrice Raine : Mais il incombe au donateur de décider où ira l'argent.

Mme Phillips : C'est exact.

La sénatrice Raine : J'imagine que l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, n'aime pas particulièrement cela puisqu'elle préfère contrôler l'argent, n'est-ce pas?

Ms. Phillips: Well, because you've taken the tax receipt, it would have to go to a charitable purpose, a charitable organization, but there's no control over which one it is and probably arguably shouldn't be.

The Chair: Part of Senator Raine's question was for Ms. Laforest.

Ms. Laforest: Thank you for your question.

The most important trend around funding, and this is mostly for government funding, is we've moved away from the core funding, from having available core funding to support infrastructure, to support day-to-day operations, towards more project-based funding. It's funding that is quite specific. It's time bound, and organizations are not allowed to take some of those resources to be able to pay for their core everyday operation, staff and rent and the like.

It has become very difficult for organizations because by the end of a project they need to be thinking about their next project if they want to keep their employees. It becomes very difficult to hire someone full time or permanent. In the non-profit sector they tend to hire people from project to project without any guarantee because they won't know if they're able to get another project.

There are also all the issues that Susan raised around infrastructure funding, around donations. People who make donations want to know their funding goes towards a specific cause as opposed to going towards a building or salaries. That puts pressure on organizations, making it difficult to allocate resources for some of those everyday core operations. Both of those dynamics undermine capacity, undermine the ability to hire people who are really competent because they're competing with the private sector, competing with the public sector and they can't offer comparable working conditions or commit for an extended period of time.

What ideas can we see to reverse that? Many provinces have gone back to triennial funding, which guarantees at least funding on a base of three years, as opposed to having annual funding where you have to reapply every year, again with no guarantee. At least that gives some element of stability.

There's a possibility to change the project requirements to allow at least some portion of project-based funding to be allocated to some of those core operations and keep the organization afloat beyond some of the funding.

There's the idea of streamlining at least the funding process, because as it stands the grants and contributions programs are really tedious in terms of application process, requirements,

Mme Phillips : Eh bien, puisqu'il y a un reçu à des fins fiscales, l'argent devrait aller à des activités ou un organisme de bienfaisance, mais il n'y a aucun contrôle sur le choix de l'organisme, et il ne devrait probablement pas y en avoir non plus.

Le président : Une partie de la question de la sénatrice Raine s'adressait à Mme Laforest.

Mme Laforest : Je vous remercie de votre question.

La tendance la plus importante concernant le financement, et je parle surtout du financement gouvernemental, c'est que nous avons abandonné le financement de base destiné à soutenir l'infrastructure au profit d'un soutien des activités quotidiennes et d'un financement axé sur les projets. Ce financement est assez précis. Il est accompagné d'un calendrier, et les organisations ne sont pas autorisées à prendre une partie de ces ressources pour payer leurs activités quotidiennes fondamentales, comme le personnel et le loyer.

La situation est devenue très difficile pour les organisations, car, dès la fin d'un projet, elles doivent penser au projet suivant si elles veulent garder leurs employés. Il devient alors très difficile d'embaucher une personne à temps plein ou de façon permanente. Dans le secteur à but non lucratif, les organisations ont tendance à embaucher des gens d'un projet à l'autre sans aucune garantie, car elles ne savent pas si elles auront un autre projet.

Il y a aussi toutes les questions que Susan a soulevées au sujet du financement de l'infrastructure et des dons. Les gens qui font des dons veulent savoir que leur argent est investi dans une cause particulière plutôt que dans un bâtiment ou des salaires. Voilà qui crée des pressions sur les organisations et qui complique l'allocation de ressources pour certaines de ces activités quotidiennes fondamentales. Ces deux facteurs nuisent à l'embauche de gens vraiment compétents, compte tenu de la concurrence avec le secteur privé et le secteur public, et du fait que les organisations ne peuvent ni offrir des conditions de travail comparables ni s'engager pour une longue période.

Quelles idées permettraient de renverser la tendance? De nombreuses provinces sont revenues au financement triennal, qui garantit au moins des fonds pendant trois ans, plutôt qu'un financement annuel sans garantie pour lequel il faut présenter une nouvelle demande chaque année. Un tel financement donne au moins une certaine stabilité.

Il est possible de modifier les exigences du projet pour qu'au moins une partie de l'argent destiné au projet puisse être affecté aux activités de base et au maintien de l'organisation, au-delà d'une partie du financement.

Il faut au moins simplifier le processus de financement. À l'heure actuelle, les programmes de subventions et de contributions sont vraiment pénibles en raison du processus de

forms, so that's taking time away that could be dedicated or resources that could be dedicated to core operations. That doesn't get compensated through project-based funding either because again the funding needs to go to the specific project as opposed to covering some of those costs.

A great example is the Quebec government which has actually set up specific funds separate from any kind of project departmental funds to support core activities like advocacy, in recognition that a contribution to policy making is important. That's how Quebec has dealt with those issues.

Those are a couple of options.

Senator R. Black: Thank you very much. It is absolutely exciting to be involved in this committee. I thank the senators for going down this road back in May of last year, and thank you for your presentations.

I come from the charitable, not-for-profit sector, having been a CEO and executive director for the last 18 years, up until three weeks ago. It's because of the appointment to the Senate that I'm now causing a human capital renewal problem with the small organization that I'm involved in. So it is exciting.

I think about the impact of the work that charities do. Our funders — and we're provincially funded — continue to talk, over the past few years, more and more about impact. When you're only funded for a year or on a project basis, the impact is longer than six months or than a year. It's sometimes 10 years; it's sometimes 20 years.

How do we encourage resources — and this is for all three of you — to be put towards studying that impact? The impact is what's going to keep the programs going because of the funds that we will be able to achieve. How do we do that when it's project based and yet part of the funding requirement is to show that impact, but they just don't get it?

Ms. Phillips: I'll take a stab at that, because I've done some work in that area.

First of all, it's in that relationship of funder to fund in terms of what the realistic expectations are in terms of timing, of working together on defining impacts at the outset and building evaluation capacity. I think we could support greater resources or expertise for the sector as a whole to build evaluation capacity.

demande, des exigences et des formulaires, et nécessitent un temps ou des ressources qui pourraient être consacrés aux activités fondamentales. Cette perte ne sera pas compensée par le financement des projets étant donné que, là encore, l'argent doit aller au projet en particulier plutôt que de couvrir une partie de ces coûts.

Un bon exemple est le gouvernement du Québec, qui a mis en place des fonds précis, distincts de tous fonds ministériels destinés à un projet, pour soutenir des activités essentielles comme la défense des intérêts. La province reconnaît ainsi l'importance de contribuer à l'élaboration des politiques. C'est ainsi que le Québec a réglé ces questions.

Voilà quelques options.

Le sénateur R. Black : Merci beaucoup. Il est très emballant de faire partie de ce comité. Je remercie les sénateurs d'avoir fait ce chemin en mai dernier. Quant aux témoins, je vous remercie de vos exposés.

Je viens du secteur caritatif à but non lucratif. J'ai été PDG et directeur général au cours des 18 dernières années, une fonction que j'occupais jusqu'à il y a trois semaines. C'est en raison de ma nomination au Sénat que je cause un problème de renouvellement du personnel dans ma petite organisation. Je m'en réjouis.

Je pense à l'incidence du travail des organismes de bienfaisance. Nos bailleurs de fonds — nous sommes financés par la province — en parlent de plus en plus ces dernières années. Lorsqu'une organisation obtient un financement pour une année ou un projet seulement, l'incidence ne se limite pas à six mois ou à un an. Au contraire, l'effet se fait parfois sentir pendant 10 ans, voire 20.

Ma question s'adresse aux trois témoins : comment pouvons-nous faire en sorte que les ressources soient consacrées à l'étude de l'incidence? C'est l'incidence qui va permettre la poursuite de programmes, grâce aux fonds que nous serons en mesure d'obtenir. Comment pouvons-nous y arriver si le financement est basé sur un projet et qu'une partie de l'exigence de financement consiste pourtant à démontrer cette incidence? Les gens ne comprennent tout simplement pas.

Mme Phillips : Je vais tenter de répondre puisque j'ai travaillé dans ce domaine.

Tout d'abord, tout dépend de la relation entre le bailleur de fonds et le financement, pour ce qui est des attentes réalistes relatives à l'échéancier, de même que de la collaboration visant à définir l'incidence dès le départ et à renforcer la capacité d'évaluation. Je pense que nous pourrions soutenir davantage les ressources ou l'expertise dans l'ensemble du secteur afin de renforcer la capacité d'évaluation.

But we've gone much further. We're at a point where we've gone much further in this sector than just evaluating particular projects by organizations. We're on the verge of this huge wave of impact investing, which is private capital coming into the sector on the basis of being able to trade impacts. That's really what impact investing is. You invest in a project or you invest in traded impacts on social exchanges in which we have a whole variety of metrics.

The pressure that we've seen in the past for a demonstration of impact is small compared to what it will be five years from now. We're in the wave of financialization of this sector in a way that the rest of our economy was 15 years ago. The ability to really focus on impact should not be underestimated. It's the tsunami that is coming in a variety of forms, and we have to build that capacity at the organizational level, at the sector level and in those relationships with funders.

Mr. Elson: I think the issue of impact can be addressed in three ways: scale, purpose and bureaucracy.

In terms of scale, we've all talked about the fact that there's a huge variety of sizes, shapes and forms of non-profits and charities across the country. So the idea of impact needs to address the issue of scale. That can be at an organizational level, local neighbourhood level, community level, provincial level or society level.

It's important to address the scale of the impact that you want to measure. Small organizations — and this has happened in a tangible way within some social service agencies — have to fill out the same evaluation form as they would have for a complex hospital or something like that because the forms are there. So the idea of the scale of the impact needs to be considered.

It is also the actual purpose. Often impact becomes a mantra. Some of the research that I'm doing around charitable foundations is going to address this because foundations are an important aspect of the charitable sector. They're asking exactly that question around the impact that they make. It really comes to what is the relationship of the purpose of that impact, and what are you trying to achieve?

My third point, as I alluded to, is the aspect of bureaucracy and the fact that the actual scale and scope of the impact has to be aligned with the nature of the funding vehicle and the organization itself. It can very easily cripple the capacity of an organization to respond because they're focusing too much on unrealistic impact measures.

Ms. Laforest: I agree with what Peter and Susan have said. I'd add that the sector is actually pretty good at impact measurements. Some of the bigger organizations like the United Way have been doing that for a long time. Some of the

Nous sommes allés beaucoup plus loin. Dans ce secteur, nous sommes allés beaucoup plus loin qu'une simple évaluation des projets par des organisations. Nous sommes sur le point de connaître une énorme vague d'investissements liés à l'incidence, c'est-à-dire de capitaux privés injectés en échange d'une incidence. Il s'agit vraiment ici d'un investissement à retombées sociales. Vous investissez dans un projet, ou dans l'incidence d'échanges sociaux pour lesquels nous avons toute une série de paramètres.

La pression que nous avons observée par le passé pour la démonstration de l'incidence est faible par rapport à ce qu'elle sera d'ici cinq ans. Nous sommes dans une vague de financiarisation du secteur, semblable à celle qui a touché le reste de notre économie il y a 15 ans. Il ne faut pas sous-estimer la capacité de vraiment se concentrer sur l'incidence. C'est le tsunami qui nous frappera sous diverses formes; nous devons renforcer cette capacité au niveau organisationnel et sectoriel, ainsi que dans les relations avec les bailleurs de fonds.

M. Elson : Je pense que la question de l'incidence peut être abordée sous trois angles : l'échelle, le but et la bureaucratie.

Pour ce qui est de l'échelle, nous avons tous parlé du fait qu'il existe au pays une grande variété de tailles et de formes d'organismes à but non lucratif et de bienfaisance. Ainsi, la notion de l'incidence doit comprendre une échelle, qu'il s'agisse de l'organisation, du voisinage, de la collectivité, de la province ou de la société.

Il est important d'évaluer l'ampleur de l'incidence que vous voulez mesurer. Les petites organisations — c'est arrivé concrètement à certains organismes de services sociaux — doivent remplir le même formulaire d'évaluation qu'un hôpital complexe ou un établissement semblable puisque les formulaires existent déjà. Il faut donc prendre en compte l'échelle des besoins dans le cadre de l'incidence.

Il y a aussi le véritable but. Souvent, l'incidence devient un mantra. Des recherches que je mène au sujet des organismes de bienfaisance abordent la question puisque ces organismes constituent un volet important du secteur caritatif. Ils posent justement cette question à propos de leur incidence. À vrai dire, quelle est la relation entre le but de l'incidence et ce que vous tentez d'accomplir?

Mon troisième point, comme je l'ai mentionné, se rapporte à la bureaucratie et au fait que l'ampleur et la portée réelles de l'incidence doivent être conformes à la nature du mécanisme de financement et à l'organisation elle-même. La bureaucratie pourrait fort bien empêcher une organisation d'intervenir parce qu'elle consacre trop d'énergie à une incidence irréaliste.

Mme Laforest : Je suis d'accord avec Peter et Susan. J'ajouterais que le secteur arrive plutôt bien à mesurer l'incidence. Des organisations d'envergure comme Centraide le font depuis longtemps. Certains organismes réclament une

foundations have been pushing impact measurement. I agree with Susan; it's here to stay.

What we need to do is encourage and help some of the smaller organizations. But I don't think it's realistic to ask the non-profit sector to be reporting back on impact within a year when they're doing poverty reduction and we don't even ask the same thing of government.

I think aligning funding patterns with some of those strategic plans to help organizations over the next three to five years is how we're going to move the needle and be much more realistic about what we expect in terms of mid-term, mid-point, smaller outcomes that will lead to larger impacts, in the same way we expect that government and the public sector would be a better fit. That would require realigning the way we fund organizations to give them the time to be able to have that kind of impact.

Senator Martin: Thank you for your leadership on this. I too, in listening to your presentations, feel we have much food for thought and some really important ideas to go forward with during our study.

I have questions for all three of you. Let me begin with Professor Phillips. I apologize. I was a bit late, so I missed part of your presentation.

First of all, in terms of the need to innovate in this sector, how important that is because of the changing society and global environment? You had said in your presentation that the sector can be open to abuse or is open to abuse. I wanted to ask you to elaborate on some of the areas we should be further examining, and what we can do in recommending ways forward to improve the overall policies and systems in place. Would you further elaborate on the abuse that you were mentioning?

Ms. Phillips: I made the comment about abuse particularly in the idea of a tax credit for volunteering, which is difficult to administer and can be open to abusive reporting. Abuse is probably fairly small in this sector, but it can be spectacular when it occurs, because the sector depends so much on public trust.

One of the very concrete things we need to do is make it easier for the regulator, the Charities Directorate, to share information with the provinces. If a province is investigating a fraud or if the CRA is, it becomes difficult to share that information.

More than that, I think we need to improve organizational governance, because the complexity with which charities deal requires much more sophisticated governance. As I said, I don't

mesure de l'incidence. Je suis d'accord avec Susan : cet élément est là pour rester.

Ce que nous devons faire, c'est encourager et aider de petites organisations. En revanche, je doute qu'il soit réaliste de demander au secteur à but non lucratif d'indiquer son incidence après un an, si l'organisation s'attarde à la réduction de la pauvreté, alors que nous ne demandons même pas cela au gouvernement.

Je pense qu'il faut harmoniser les modèles de financement à certains plans stratégiques dans le but d'aider les organisations au cours des trois à cinq prochaines années. C'est ainsi que nous ferons bouger les choses et aurons des attentes beaucoup plus réalistes à mi-mandat ou mi-parcours, des objectifs modestes qui auront une incidence plus grande, au même titre que nous prévoyons une meilleure adéquation entre le gouvernement et le secteur public. Il faudrait réorganiser le financement des organismes pour qu'ils aient le temps d'avoir une incidence.

La sénatrice Martin : Je vous remercie du leadership dont vous faites preuve à ce sujet. À l'écoute de vos exposés, je trouve, moi aussi, qu'il y a amplement matière à réflexion, et que nous avons des idées fort importantes pour la suite de notre étude.

J'ai des questions à l'intention des trois témoins. Permettez-moi de commencer par Mme Phillips. Je tiens à m'excuser puisque j'ai raté une partie de votre présentation en raison de mon retard.

Tout d'abord, dans quelle mesure est-il important d'innover dans ce secteur, compte tenu de l'évolution de la société et de l'environnement mondial? Vous avez dit dans votre exposé que le secteur peut donner lieu ou donner lieu à des abus. Je veux vous demander de nous parler davantage des domaines que nous devrions examiner de plus près et de ce que nous pouvons recommander à l'avenir pour améliorer les politiques et les systèmes en place de façon générale. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les abus dont vous parliez?

Mme Phillips : J'ai fait la remarque sur les abus dans le contexte particulier d'un crédit d'impôt pour bénévolat, qui est difficile à gérer et peut donner lieu à des déclarations abusives. L'abus est probablement assez rare dans ce secteur, mais une telle situation peut être saisissante puisque le secteur dépend fortement de la confiance du public.

L'une des mesures très concrètes que nous devons prendre est de faciliter le partage d'information entre les provinces et la Direction des organismes de bienfaisance, qui est l'organisme de réglementation. Si une province ou l'ARC fait enquête sur une fraude, il devient difficile d'échanger l'information.

Qui plus est, je pense que nous devons améliorer la gouvernance organisationnelle, car la complexité avec laquelle les organismes de bienfaisance traitent exige une gouvernance

think governments per se can regulate that. It would take an enormous machinery to do so. But it can really look at models of co-regulation, for example, with the Imagine Canada standards program, where, if an organization has gone through certification and demonstrates it has good systems in place, that is used as a kind of passport for a lighter touch regulation or a way of looking at risk mitigation.

While preventing abuse is important in this sector, I don't think it's the main issue and the way you should come at your work. I think facilitating the work of the sector will be a much bigger win for the country, while we still need to look at how we deal with the risk of abuse.

Senator Martin: I recall about 10 years ago hearing about administrative hubs so that some of the costs can be shared and expertise from one organization can be used to help mentor and support other groups. Is that something that has been explored in Canada? This hub was in New York State somewhere. I had run into someone who mentioned this person worked at this hub and that various organizations, charities, were sharing resources in this way. I wonder if that's something you have come across.

Ms. Phillips: Absolutely. It's happening in a whole variety of ways. Shared services, back-end services where charities say we'll share administrative support or various common services. The creation of integrated services through place-based community hubs is in fact a strong initiative of the Government of Ontario and, as Rachel noted, we're seeing those kinds of integrated service models across the country. We're seeing shared platforms where some organizations that aren't charities can use a platform that is shared with others. There is enormous creativity and innovation happening in this sector, some of which has moved beyond our thinking, our policy and the way in which we regulate the sector.

It's in helping that catch-up to support that kind of innovation that this committee can make an enormous difference.

Senator Martin: In facilitating greater sharing to be more efficient, is that something the provincial or federal government could do to perhaps bring together the sector, or is that already happening within the sector?

Ms. Phillips: Some of it is already happening in terms of shared services, but again, that takes that kind of infrastructure where, at the time of coordination to meld your systems and to do all of those kinds of things, you look at more integrated service delivery, and there's good research on this from other countries.

beaucoup plus poussée. Comme je l'ai dit, je doute que les gouvernements puissent réglementer ce volet. Il faudrait un appareil énorme pour le faire. En revanche, le gouvernement peut certainement envisager des modèles de coréglementation, par exemple avec le Programme de normes de l'organisme Imagine Canada. Ainsi, si une organisation obtient la certification et démontre qu'elle a des systèmes adéquats, elle ouvre en quelque sorte la voie à une réglementation plus souple ou à une façon d'envisager l'atténuation des risques.

Bien qu'il soit important de prévenir les abus dans ce secteur, je doute que ce soit le principal enjeu et l'angle avec lequel vous devez aborder vos travaux. Je pense que favoriser le travail du secteur sera un gain beaucoup plus important pour le pays, tout en songeant à la façon de gérer le risque d'abus.

La sénatrice Martin : Je me souviens avoir entendu parler il y a une dizaine d'années de carrefours administratifs visant à partager certains coûts et à utiliser l'expertise d'une organisation pour aider, encadrer et soutenir d'autres groupes. Cette option a-t-elle été explorée au Canada? Ce carrefour était situé quelque part dans l'État de New York. J'avais rencontré quelqu'un qui m'avait parlé d'une personne travaillant dans ce carrefour, et toutes sortes d'organisations et d'organismes de bienfaisance mettaient en commun leurs ressources. Je me demande si c'est une formule que vous avez observée.

Mme Phillips : Bien sûr. Ces carrefours prennent différentes formes. Il s'agit de services partagés, de services spécialisés où les organismes de bienfaisance s'entendent pour partager le soutien administratif ou divers services communs. En fait, la création de services intégrés dans des carrefours communautaires locaux est une belle initiative du gouvernement de l'Ontario. Comme Rachel l'a indiqué, nous observons ce modèle de services intégrés partout au pays. Il y a des plateformes communes où des organisations autres que des organismes de bienfaisance peuvent utiliser la structure partagée avec d'autres entités. Il y a énormément de créativité et d'innovation dans ce secteur, et certains ont dépassé notre façon de penser, notre politique et la façon dont nous réglementons le secteur.

C'est en aidant à rattraper le temps perdu et en appuyant ce genre d'innovation que le comité peut changer considérablement les choses.

La sénatrice Martin : Pour ce qui est d'encourager le partage à des fins d'efficacité, le gouvernement provincial ou fédéral pourrait-il le faire afin de mobiliser le secteur, ou si cela se fait déjà dans le secteur?

Mme Phillips : Il y a déjà un peu de services partagés. Encore ici, cela nécessite une infrastructure qui permettra une prestation de services mieux intégrés, au moment de la coordination et de la fusion des systèmes pour faire toutes ces choses. D'autres pays ont réalisé de bonnes recherches sur le sujet.

Often, as those service models change, what you need are new technologies and new databases. Where does that money come from? It's what we call overhead and we don't like to fund overhead, and therefore we limit the ability of organizations to undertake that kind of sharing and new systems to support that integration.

Senator Martin: I want going to thank all of the speakers for their insights and good ideas. As I was listening to Professor Elson, I thought we do have a proud history of philanthropy and charities in Canada and, I think, public education just to remind us of what makes Canada a great country. That's one role that government could play to highlight what is happening, and I think that makes Canada that much stronger.

In terms of youth engagement and innovative ways forward, I have met youth who are so passionate and they see the world in such a different way than I do just because it is so accessible to them.

One really great organization, their presence is online and they have created an innovative way of raising funds for their charity. I wonder about, again, the shift for some of the charities and non-profits to go online and make those connections and how we can facilitate that. I was curious if anyone had comments on whether technology is playing a role in how this sector is potentially growing and shifting.

Ms. Laforest: Absolutely. With respect to your question on new technologies, when you look at what's happening in the sector, there is a capacity to take advantage of some of those new technologies. It's hard because to be able to make new technologies a priority, you need to have staff who are cutting edge and able to follow the new platforms. Often, a lot of organizations are dealing with legacy platforms.

I did a study on new digital technologies and its uptake in the non-profit sector, and I was really surprised for those organizations that were able to take advantage — like you were saying, there are some great models, such as ME to WE, for example, for youth in particular. Those active on social media are those organizations that have received foundation funding.

It's those able to escape some of the limits of traditional funding sources, but without being able to leverage those external funds that would enable organizations to innovate, most non-profit organizations are still dealing with legacy platforms. It's hard for them to keep up with this changing environment know what's current, most relevant and most useful without someone dedicated to that.

Il faut souvent de nouvelles technologies et bases de données pour suivre le rythme de l'évolution des modèles de service. D'où vient cet argent? C'est ce que nous appelons des frais généraux, et, puisque nous n'aimons pas les financer, nous limitons la capacité des organisations à entreprendre ce genre de mise en commun et à se doter de nouveaux systèmes pour soutenir une telle intégration.

La sénatrice Martin : Je veux remercier tous les intervenants de leurs observations et de leurs bonnes idées. Pendant que j'écoutais M. Elson, je me disais que nous avons une fière tradition philanthropique et caritative au Canada, et de sensibilisation de la population aussi, je crois, ce qui nous rappelle que le Canada est un grand pays. Le gouvernement pourrait jouer un rôle afin d'expliquer ce qui se passe, ce qui rend selon moi le Canada beaucoup plus fort.

En ce qui concerne l'engagement des jeunes et les moyens novateurs d'aller de l'avant, j'ai rencontré des jeunes très passionnés qui voient le monde d'une manière très différente de la mienne simplement parce qu'il leur est accessible.

Il s'agit d'une très bonne organisation présente en ligne, et les jeunes ont trouvé une façon novatrice de recueillir des fonds pour leur organisme de bienfaisance. Je m'interroge, encore une fois, sur le fait que certains organismes de bienfaisance à but non lucratif se tournent vers le Web pour établir ces liens, et je me demande comment nous pourrions encourager cette pratique. Je suis curieuse de savoir si quelqu'un a des commentaires sur le rôle de la technologie dans la croissance et l'évolution possible du secteur.

Mme Laforest : Tout à fait. En réponse à votre question sur les nouvelles technologies, lorsque vous regardez ce qui se passe dans le secteur, vous constatez qu'il est possible de tirer parti de certaines nouvelles technologies. C'est difficile parce que, pour pouvoir accorder la priorité aux nouvelles technologies, il faut avoir un personnel de pointe et être en mesure de suivre le rythme des nouvelles plateformes. Or, beaucoup d'organisations ont d'anciennes plateformes.

J'ai réalisé une étude sur les nouvelles technologies numériques et leur adoption dans le secteur à but non lucratif, et j'ai été vraiment surprise des organisations qui pouvaient en tirer parti — comme vous le disiez, il existe d'excellents modèles, tels que le passage de l'individuel au collectif, par exemple, pour les jeunes en particulier. Les organisations qui sont actives sur les médias sociaux sont celles qui ont reçu un financement de base.

Ce sont les organismes en mesure d'aller au-delà de certaines limites des sources traditionnelles de financement, mais sans être capables de rassembler les fonds externes qui leur permettraient d'innover. La plupart des organismes à but non lucratif se servent encore d'anciennes plateformes. Il est difficile pour eux de suivre le rythme, de savoir ce qui est actuel, pertinent et le plus utile sans avoir quelqu'un d'affecter à cette tâche.

You were asking earlier about whether there are some organizations that can help share practices. There are some really neat organizations dedicated to sharing new digital technologies and helping build the capacity within the sector. It's just the uptake that's difficult when you're living and working in an environment in which you have very little flexibility to seek out those new challenges because you're enmeshed in your day-to-day.

I just want to come back to your idea of public education because I think it's really important. If there is one piece of advice I would give you around public education — because we do have campaigns around volunteering and charitable donations — I'd really like to see a campaign of public education around the value of the sector in policy-making. These actors are on the ground. They're dealing with the clients. They have the knowledge and the expertise.

We've really faced an advocacy chill over the past 15 years. I think it's getting better. I was excited in talking with all these organizations across Canada that are being consulted and engaged, and it would be really good if that public campaign included some recognition of the value of the sector in policy-making and policy development.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Elson: I'd like to come back to your earlier comment about hubs. I think England and the United Kingdom generally are good examples of where they have scaled up capacity in the sector by creating regional resource hubs around particular issues. For example, we talked earlier around the issue of governance and the importance of increasing the governance capacity. That's the kind of an issue that can be developed with a centre of excellence related to charitable governance or a hub where it acts as an intermediary between researchers on one end or universities that are developing new knowledge related to the capacity around governance systems and so forth, and the on-the-ground practical work. The idea of having a system-related hub is something you might want to consider.

From my perspective, I think young people are less caught up with the actual forum that they engage with in order to change the world, as it were. When they want to engage in something, they're less interested in whether it's a charity, a for-profit or a non-profit — what it is — as opposed to whether they are, in fact, making the kind of difference that they want to make in the way that they want to make it.

The charitable form is only one of many ways that young people see of accomplishing good works. If they can create a private company that will achieve exactly that aim, then they will do that. They're not going to say, "If I want to do good, I have to create a charity." They're saying, "I want to do this and

Vous avez demandé plus tôt s'il y a des organismes qui peuvent mettre en commun des pratiques. Des organismes très astucieux se consacrent à la mise en commun de nouvelles technologies numériques pour aider à accroître la capacité dans le secteur. Ce n'est que la participation qui est difficile quand on vit et travaille dans un environnement dans lequel on a une très petite marge de manœuvre pour relever ces nouveaux défis parce qu'on est enlisé dans le quotidien.

Je veux juste revenir à votre idée de sensibilisation du public, car je crois que c'est très important. S'il y a un conseil que j'aimerais donner à ce sujet, car nous avons des campagnes de bénévolat et de collecte de dons de charité, c'est de mener une campagne qui porte sur la valeur du secteur dans l'élaboration des politiques. Ces acteurs sont sur le terrain. Ils s'occupent des clients. Ils possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires.

Depuis 15 ans, nous faisons vraiment face à une frilosité en matière de défense des intérêts de ces organismes. Je pense toutefois que la situation s'améliore. J'étais ravie de parler d'un bout à l'autre du Canada avec ces organismes qui sont consultés et mobilisés, et ce serait vraiment bien si cette campagne de sensibilisation du public reconnaissait la valeur du secteur pour ce qui est de l'élaboration de politiques.

Le président : Merci beaucoup.

M. Elson : Je veux revenir à ce que vous avez dit plus tôt au sujet des centres. Je crois que l'Angleterre et le Royaume-Uni sont en général de bons exemples d'endroits où on a renforcé la capacité du secteur en créant des centres régionaux de ressources sur des aspects précis. À titre d'exemple, nous avons parlé plus tôt de la question de la gouvernance et de l'importance d'accroître la capacité à cet égard. C'est le genre d'aspect qui peut être mis au point à l'aide d'un centre d'excellence en gouvernance dans le secteur de la charité ou un centre qui agit à titre d'intermédiaire entre, d'une part, les chercheurs ou les universités qui enrichissent les connaissances concernant la capacité en ce qui a trait à ces systèmes de gouvernance et ainsi de suite, et, d'autre part, le travail concret sur le terrain. Vous pourriez peut-être examiner l'idée d'un centre de ressources pour ces systèmes.

De mon point de vue, je pense que les jeunes se préoccupent moins que les autres du moyen utilisé pour changer le monde, si je peux dire. En effet, lorsqu'ils se mobilisent, ils se préoccupent moins de savoir si c'est un organisme de bienfaisance, un organisme à but lucratif ou non. Ce qu'ils veulent, c'est savoir si, dans les faits, ces organismes apportent le genre de contribution qu'ils veulent apporter, de la façon qui leur convient.

Pour les jeunes, la bienfaisance n'est qu'un seul des nombreux moyens possibles de faire du bon travail. S'ils peuvent créer une entreprise privée qui atteindra exactement le même objectif, c'est ce qu'ils feront. Ils ne disent pas que pour faire du bien, il faut créer un organisme de bienfaisance. Ils disent plutôt ce qu'ils

I'm going to create this, whether it's a worker co-op or whatever, to do it."

I think there's a degree of flexibility that's really driven by purpose as opposed to the actual form, as well. I think applied technology is a really good example of that, and it's starting to grow. It's a good example they've shown that works.

Senator Duffy: Thank you. All of you who have given us such excellent presentations tonight have made reference to the demographic tsunami that's coming, the age wave, which is when the baby boomers inherit from their parents and the boomers move on and pass it on to the still-yet younger generation.

While there will be, as Professor Phillips said, the largest intergenerational transfer of wealth in history as people inherit money, one of the notes I have here is you have a decline in donors. We're going to have people awash in cash over the next 15 or 20 years, yet whose history or whose culture or whose upbringing doesn't encourage them to make sure that at least part of that goes to good works, to charities and non-profits and so on.

How do we educate these younger people who are so passionate and committed to actually make that move? The money is going to be there. It's a matter of it going to places where it will do the most good.

Ms. Phillips: Research certainly shows the factors that contribute to engaging in philanthropy. Early socialization is part of that.

I'm actually very optimistic about the millennial generation. They are engaged; they're just engaged in different ways. They may not be out campaigning for a particular disease that their parents might have campaigned for, but it's taking quite a different form.

The other thing we know is that particularly the donors who made their money quite young and as entrepreneurs — specifically in high-tech or other forms of entrepreneurial activities where they made big piles of money quickly — is they like to have much more control. They're hands-on philanthropists, so they are directive in how they're driving their own impact, sometimes even cutting out charities to be directly involved.

We need to understand much better what's going on and to look at a variety of levers. I don't think there's one in particular, but we should not assume the younger generation is not interested in making change. In many ways, they're much more activist than their baby boomer grandparents were.

veulent faire et ce qu'ils vont créer à cette fin, peu importe si c'est une coopérative de travailleurs ou un autre organisme.

Je crois aussi qu'il y a une marge de manœuvre qui s'explique par l'objectif plutôt que la forme. Je pense que les technologies appliquées en sont un très bon exemple, et elles commencent vraiment à prendre de l'expansion. Ils ont montré que cela fonctionne bien.

Le sénateur Duffy : Merci. Dans les excellents exposés que vous nous avez présentés ce soir, vous avez tous fait allusion au tsunami démographique qui approche, à la vague de personnes âgées, car les baby-boomers ont reçu l'héritage de leurs parents et c'est maintenant à leur tour de laisser le leur à la nouvelle génération de jeunes.

Au moment où aura lieu, comme l'a dit la professeure Phillips, le plus important transfert intergénérationnel de richesse de l'histoire, je vois, selon les observations que j'ai en main, qu'il y a moins de donateurs. Les gens nageront dans l'argent au cours des 15 ou 20 prochaines années, mais quelle réalité historique, culturelle ou éducative explique qu'il ne cherche pas à s'assurer qu'au moins une partie de cet argent sert à de bonnes causes, à des organismes de bienfaisance, à des organismes à but non lucratif et ainsi de suite.

Comment pouvons-nous sensibiliser ces jeunes si passionnés et déterminés à s'engager dans cette voie? L'argent sera là. L'enjeu, c'est qu'il soit utilisé aux endroits où il fera le plus de bien possible.

Mme Phillips : La recherche montre sans aucun doute les facteurs qui incitent les gens à se tourner vers la philanthropie. La socialisation précoce en est un.

Je suis très optimiste quant à la génération des milléniaux. Ils sont engagés, mais de différentes façons. Ces jeunes ne militent peut-être pas pour une maladie donnée comme l'ont fait leurs parents, mais c'est parce que leur approche est très différente.

Nous savons également que les donateurs ont gagné très jeunes leur argent en tant qu'entrepreneurs — surtout dans la haute technologie ou d'autres activités commerciales où ils ont fait fortune rapidement — aiment avoir un droit de regard beaucoup plus important. Ce sont des philanthropes actifs, ce qui signifie qu'ils décident de leurs propres répercussions, parfois même en écartant les organismes de bienfaisance pour apporter une contribution directe.

Nous devons beaucoup mieux comprendre ce qui se fait et examiner un éventail de moyens. Je ne crois pas qu'il y en ait un qui se démarque, mais nous ne devrions pas présumer que la jeune génération ne souhaite pas changer les choses. De bien des façons, ils sont beaucoup plus activistes que leurs grands-parents baby-boomers l'étaient.

Senator Duffy: One of the witnesses said 85 per cent of charities and non-profits are in the delivery of services. I'm from Prince Edward Island. We had a crisis in our P.E.I. literacy effort — which is small but mighty — when they ran out of money and couldn't get funding. It was only the intervention of the premier at the very last minute that allowed them to survive for a couple of more years. That, I assume, is being replicated all over the country, as people are up against the wall, out of dough and are looking for a lifeline, and you can't deliver services.

What is more basic than literacy? As the chairman will know, in the Maritimes we have, sadly, a high rate of illiteracy, of people who can't read to take on the new jobs. Here we have this tiny group in Charlottetown trying to help these people to read, and they have to go at the eleventh hour to the premier to save their bacon.

There has to be a better way of doing things. These people are essential to our society. How can people get jobs if they can't read and if they don't have these volunteers who are giving of their time and energy? It's very discouraging.

Ms. Laforest: Yes, it's being replicated across the province. What is unfortunate is often some organizations being cut are those that have amazing records and a long tradition within their communities. It's not even related necessarily to their performance.

My impression is as government has offloaded services more and more, they don't see the non-profit sector as being part of the delivery chain. It's almost like we've offloaded it and organizations are taking care of that, but literacy is no longer a government priority and so it can be cut.

I think that's changing. I think more and more governments, at least what I've experienced this year as I've gone through Canada, are much more attuned to the importance of organizations. There are a lot of consultations happening in communities all over Canada around some of these core complex issues such as homelessness, poverty reduction and child care. There is more recognition, so hopefully that will change.

I wanted to come back to your question around demographics. I don't have an easy answer for you, but I think it's important to recognize when you're looking at volunteering trends and charitable donations that there's a generational effect. It's not a trend where depending on where you are in your life cycle you will, once you retire, increase volunteering.

Le sénateur Duffy : Un des témoins a dit que 85 p. 100 des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif œuvrent dans le domaine de la prestation de services. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, et nous avons fait face à une crise de financement des efforts d'alphabétisation, qui étaient modestes, mais probants. Ce n'est qu'une intervention de dernière minute du premier ministre qui nous a permis de survivre encore quelques années. Je présume que cette situation se répète partout au pays, que des gens sont acculés au pied du mur, sans un sou et à la recherche d'une bouée de sauvetage parce qu'ils ne peuvent plus offrir de services.

Qu'est-ce qui est plus essentiel que la littératie? Comme le sait le président, dans les Maritimes, nous avons malheureusement un taux élevé d'analphabétisme, de personnes qui ne peuvent pas occuper un nouvel emploi à défaut de savoir lire. Nous avons à Charlottetown un groupe minuscule qui essaie d'aider ces personnes à apprendre à lire, et ils ont dû s'adresser in extremis au premier ministre pour sauver leur peau.

Il doit y avoir une meilleure façon de faire les choses. Ces personnes sont essentielles à notre société. Comment peuvent-ils obtenir un emploi s'ils ne savent pas lire, sans ces bénévoles qui leur donnent du temps et de l'énergie? C'est très décourageant.

Mme Laforest : Oui, c'est ce qu'on voit partout dans la province. Ce qui est regrettable, c'est que ces organismes qui disparaissent ont souvent un excellent bilan et existent depuis longtemps dans leur collectivité. Ce n'est pas nécessairement une question de rendement.

J'ai l'impression qu'à mesure que le gouvernement s'est délesté de la prestation de services, il n'a pas compris que le secteur sans but lucratif est un maillon de la chaîne d'approvisionnement. C'est comme si nous nous en étions défaits et que les organismes avaient pris la relève. La littératie n'est plus une priorité du gouvernement, qui se permet donc de faire des compressions dans le domaine.

Je pense que la situation change. Je crois qu'un nombre croissant de gouvernements, du moins d'après ce que j'ai observé cette année en parcourant le Canada, sont beaucoup plus sensibles à l'importance de ces organismes. Dans les collectivités du Canada, on mène beaucoup de consultations sur certaines de ces questions fondamentales complexes comme l'itinérance, la réduction de la pauvreté et les services de garde. On reconnaît davantage leur importance, et nous pouvons donc espérer que la situation changera.

Je veux revenir à votre question sur la situation démographique. Je n'ai pas de réponse facile à vous donner, mais je pense qu'il est important de reconnaître quand on observe les tendances concernant le bénévolat et les dons de charité qu'il y a un effet générationnel. Les gens n'ont pas tendance à faire plus de bénévolat en fonction de la période de leur cycle de vie, à la retraite.

There is something really particular about the people who were born before 1945 that made these people very generous in the way they engaged in the civic sphere. They were part of what we call those core volunteers, the few who dedicated the majority of the hours. As they're declining, I don't think it's evident that the generation afterwards, once they get to the same age, will behave in the same way. I think there's something really particular about the ethos of that generation.

As Susan was saying, we know a lot about some of the factors that contribute to donations and charitable giving. One, obviously, is early exposure to those experiences. Now that we have mandatory volunteering in high school, that increases early exposure.

The other is religiosity, people being part of a religious community. Those numbers are in decline as well. That will likely have an impact.

Like Susan and Peter have said, the next generation, our millennials, is very cause focused. They want to see change and are very engaged, but it will take a different format. I think overall we're going to see a decline in volunteering in charitable donations because we're going to see a decline in those two trends that I flagged.

Mr. Elson: I'll bridge on the demographics and then come back to Senator Duffy's point around the literacy and the vulnerability of organizations.

As Rachel has just said, the context in which we imagined volunteering and supported volunteering, particularly after the Second World War, doesn't exist anymore, any more than there were some core assumptions about the welfare state on which it was based in terms of a one-income family, a nuclear family and so forth. It doesn't exist anymore. The charitable and the non-profit sector and volunteering have not undergone the same kind of dramatic shift, as it were, but certainly the context has.

We can't afford to think of volunteering in a nostalgic way. Often volunteering is instrumental. If I'm a teacher, a doctor or someone else, if I want to get admitted to graduate school or something like that, then the number of volunteer hours in my particular discipline really means a lot. That career aspect of volunteering will go be the incentive.

The aspect of segmenting the market, as it were, both in terms of volunteering and giving is something occurring within the field but would also need to be reflected in any kind of messaging or support that would be developed as well.

You're absolutely right that the issue of literacy has shifted. That's a very good example of something that has shifted from a core public service to something which is now essential but peripherally funded. The relationship of the non-profit sector

Fait intéressant, les gens nés avant 1945 sont très généreux dans leur contribution à la sphère civile. Ils faisaient partie des bénévoles de base, des quelques personnes à qui l'on pouvait attribuer la majorité des heures de bénévolat. À mesure que leur nombre diminue, il n'est pas certain selon moi que les gens de la génération suivante, lorsqu'ils auront le même âge, se comporteront de la même façon. Je pense qu'il y a quelque chose de vraiment particulier à propos de la culture de cette génération.

Comme le disait Susan, nous sommes bien au fait des facteurs qui incitent les gens à faire des dons de charité. De toute évidence, il y a entre autres l'exposition précoce. Grâce au bénévolat obligatoire que nous avons maintenant à l'école secondaire, nous renforçons cette exposition précoce.

La religion, c'est-à-dire l'appartenance à une communauté religieuse, est un autre facteur. Cette partie de la population diminue également, ce qui aura vraisemblablement une incidence.

Comme l'ont dit Susan et Peter, la prochaine génération, nos milléniaux, s'intéresse surtout à la cause. Ils veulent voir du changement et sont très engagés, mais le format sera différent. Je pense qu'en général nous allons observer une diminution des dons de charité à cause des deux tendances à la baisse que je viens de signaler.

M. Elson : Je vais faire un rapprochement avec la situation démographique pour ensuite revenir aux propos du sénateur Duffy sur la littératie et la vulnérabilité des organismes.

Comme vient tout juste de le dire Rachel, le contexte dans lequel nous avons imaginé le bénévolat et son soutien, surtout après la Seconde Guerre mondiale, n'existe plus, pas plus que le concept d'État-providence fondé sur une famille à revenu unique, une famille nucléaire et ainsi de suite. Il n'existe plus. Le secteur caritatif et sans but lucratif et le bénévolat n'ont pas subi le même genre de changement radical, pour ainsi dire, mais on ne peut certainement pas en dire autant du contexte.

Nous ne pouvons pas nous permettre de penser avec nostalgie au bénévolat. Le bénévolat est souvent essentiel. Pour un enseignant, un médecin ou quelqu'un d'autre, ou si je veux être admis à un programme d'études supérieures ou quelque chose du genre, le nombre d'heures de bénévolat dans ma discipline est très important. C'est la carrière des gens qui les incitera à faire du bénévolat.

La segmentation du marché, si on peut dire, tant pour ce qui est du bénévolat que des dons, est une chose qui se produit actuellement dans le domaine, et on doit en tenir compte au moment de sensibiliser les gens et d'offrir un soutien.

Vous avez parfaitement raison de dire que la question de la littératie a évolué. C'est un très bon exemple de domaine dans lequel les services offerts, qui étaient des services publics de base, demeurent essentiels, mais sont tout de même financés

wasn't something that, historically, organizations would have been called on to address, although we do have Frontier College and others who have been and were in the vanguard of literacy training and continue to be so.

We may think of literacy as an essential service, but from a government's perspective, we don't pay for it like it's an essential service. We don't fund it like it's an essential service. We don't see it in our list of funding priorities as if it were an essential service, but we want it to be.

We can't have our cake and eat it. If you want it to be an important service that is delivered to Canadians, then it needs to be supported and paid for accordingly.

The Chair: Colleagues, I'd like to pause for a moment. When we booked our session, we asked our witnesses to be here for an hour. We are now an hour and 20 minutes in.

I don't want to impose any further on them if they have other commitments. We do have senators who want to be involved in a second round. If any of the witnesses have other appointments, please let us know and we can excuse them. I'll take the liberty of saying you've indicated you want to do second round. We'll try to get that in. Let's be short. We'll start with the deputy chair, Senator Omidvar.

Senator Omidvar: Thank you, chair. In the interest of being timely, I will ask only one question to one person, as that will allow more of my colleagues to get their questions in.

Dr. Phillips, I notice in your brief that you ask a question: Is the Charities Directorate of the CRA well suited to being a modern regulator?

I would refer to the Mowat School of Public Policy's paper on the not-for-profit and charitable sector where they talked about an enabling environment for the sector. Certainly the CRA cannot be called, by a long stretch, an enabling environment. It's a regulator. It's an enforcer. It punishes, as the case might be. Other jurisdictions — the U.K., for instance — have a charities commission.

How should we seek to answer the question that you pose, which is where should the sector really rest, if not the CRA?

Ms. Phillips: I think we should approach that question from asking the same type of questions that are in the cabinet directive on regulatory management. What do we want regulation to do? It needs to be adaptive, predictable, efficient and coordinated, in

indirectement. Le lien avec le secteur sans but lucratif n'est pas une chose sur laquelle nous devons nous prononcer auparavant, même si le Collège Frontier et d'autres établissements étaient à l'avant-garde de l'alphabétisation et continuent de l'être.

Nous estimons peut-être que les services de littératie sont essentiels, mais les gouvernements ne les financent pas en conséquence. Nous ne les voyons pas sur notre liste de priorités de financement, mais c'est ce que nous voulons.

Nous ne pouvons pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Si vous voulez en faire des services importants offerts aux Canadiens, il faut alors les soutenir et les financer en conséquence.

Le président : Chers collègues, j'aimerais faire une pause. Au moment d'organiser notre séance, nous avons demandé à nos témoins d'être ici pour une heure. Il s'est maintenant écoulé 1 heure et 20 minutes.

Je ne veux pas abuser davantage de leur générosité au cas où ils auraient d'autres engagements. Des sénateurs veulent toutefois faire une deuxième série de questions. Si les témoins ont d'autres rendez-vous, je les prie de nous en informer, et nous leur dirons au revoir. Puisque cela ne semble pas être le cas, je me permets de dire que vous voulez faire une deuxième série de questions. Nous allons essayer. Soyons brefs. Nous allons commencer par la vice-présidente, la sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : Merci, monsieur le président. Pour être brève, je ne vais poser qu'une seule question à une seule personne, ce qui permettra à mes collègues d'intervenir à leur tour.

Madame Phillips, j'ai remarqué dans votre mémoire que vous posez une question : « La Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada est-elle bien adaptée à sa fonction de réglementation moderne? »

Je me reporterais au document de l'école de politiques publiques du Centre Mowat qui parle d'un environnement propice pour le secteur sans but lucratif et caritatif. L'ARC ne peut certainement pas être qualifié, tant s'en faut, d'environnement propice. C'est un organisme de réglementation, un exécutif, et il sanctionne, selon le cas. D'autres pays, comme le Royaume-Uni, ont une commission des organismes de bienfaisance.

Comment devrions-nous essayer de répondre à la question que vous posez, pour déterminer qui devrait vraiment s'occuper du secteur, si ce n'est l'ARC?

Mme Phillips : Je pense que nous devrions aborder la question sous le même angle que les autres questions qui se trouvent dans la Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation. Que voulons-nous accomplir au moyen de la

this case, across departments and with other governments. It needs to be principle and performance based. It needs to engage with the sector. It needs to really understand the sector it's regulating and make much greater use of co-regulation if it's truly going to be innovative.

We have a structure in which the Department of Finance sets the policy and the Charities Directorate of CRA administers it. The extent to which the Department of Finance is really engaged with the sector I think is a very open question, diplomatically.

Rather than say we need a charity commissioner, we need this model, I think we need to ask: What does modern regulation need to do? We have some constitutional constraints. Can we build that approach to regulation into the existing system? If we can't, then how do we change?

The other thing we need to be cautious of is that charity regulators internationally have been badly discredited over the last few years. The Charity Commission for England and Wales had its budget cut about 50 per cent. The parliamentary committee asked whether it was fit-for-purpose.

The U.S. became IRS regulated and became highly politicized, and there is a system in the U.S. where the states are rushing in with their own regulation. The system is more confused than ever and there's a vacuum at the federal level.

I don't think we should say this model is necessarily better than this model. We need to ask what we need it to do and how we understand regulation, and then start to think about the structures and the practices that flow from that.

Senator Raine: My question follows up on what you just said. My approach to this comes a little bit from having served on the Aboriginal Peoples Committee, where we studied the impact of INAC policies on the administration of life on the reserves around Canada where every year they have to justify and start over. Just as the school year is coming to an end, they have to lay off all their teachers because the funding has run out and they don't get it again. It becomes crazy.

réglementation? Elle doit être adaptable, prévisible et coordonnée, dans ce cas-ci, entre les ministères et d'autres gouvernements. Elle doit se fonder sur des principes et sur le rendement. Elle doit engager un dialogue avec le secteur. Elle doit vraiment comprendre le secteur qui est réglementé ainsi et recourir beaucoup plus à la coréglementation pour vraiment innover.

Nous avons une structure dans laquelle le ministère des Finances établit la politique alors que la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC se charge de son application. Je crois que la mesure dans laquelle le ministère des Finances apporte vraiment une contribution au secteur est une question qui est largement en suspens, pour être diplomatique.

Plutôt que de dire que nous avons besoin d'un commissaire aux organismes de bienfaisance, je pense que nous devons nous demander ce que doit accomplir la réglementation moderne. Nous avons des contraintes constitutionnelles. Pouvons-nous intégrer au système existant cette approche en matière de réglementation? Si c'est impossible, quel changement devons-nous apporter?

Nous devons également faire preuve de prudence parce que les organismes de réglementation des organismes de bienfaisance à l'échelle internationale ont été grandement discrédités au cours des dernières années. Le budget de la commission des organismes de bienfaisance de l'Angleterre et du pays de Galles a d'ailleurs vu son budget amputé de 50 p. 100. Le comité parlementaire a demandé si la commission était adaptée aux besoins.

L'IRS est dorénavant chargé de la réglementation aux États-Unis, un pays qui est devenu hautement politisé et qui possède un système qui fait en sorte que les États se pressent de présenter leur propre règlement. Le système est plus embrouillé que jamais, et il y a un vide à l'échelle fédérale.

Je ne pense pas que nous devrions dire qu'un certain modèle est nécessairement meilleur qu'un autre. Nous devons définir nos besoins et notre compréhension de la réglementation, et commencer ensuite à songer aux structures et aux pratiques qui en découlent.

La sénatrice Raine : Ma question donne suite à ce que vous venez tout juste de dire. Ma façon d'aborder le sujet s'inspire quelque peu de mon expérience au sein du Comité des peuples autochtones, où nous avons étudié l'incidence des politiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur l'administration de la vie dans les réserves partout au Canada, qui doivent se justifier tous les ans et recommencer. Au moment même où achève l'année scolaire, elles doivent mettre à pied tous leurs enseignants à défaut d'avoir des fonds et de savoir si le financement sera renouvelé. Cela devient insensé.

I agree with you that we need to take a good hard look during this study at what makes sense as a process in either a project moving forward, proving that it's worthwhile, and then getting the ongoing multi-year funding and keeping it. The federal government's role could be in providing that stabilizing base of administration.

However, I saw what happened in one sector where when they put in a formula like that: The government bureaucracy started to grow and the reports started to grow.

The ability for this sector to stay lean and mean is very important. I think that's the strength of the sector. I'm wondering if you could comment on whether we should be taking a look at the federal government's role in moving towards base funding to stimulate an increased ability for the sector to grow. Is that where you're coming from?

Ms. Phillips: Rather than calling it base funding, I think we need to look at the contracting relationships — the stability is part of that — and the accountability requirements.

I think one of the dirty secrets of the sector is that cross-subsidization happens. I did a study a few years ago looking at a medium-size organization delivering services on a project base. By the time you looked at the delays and the amount of reporting that was required and some of the turnover in staff, that organization had to find, depending on how you count it, between 50 and 65 per cent of the value of the project. It was about an \$80,000 project. They needed to come up with that amount of money to cover the delays; they still had to have staff and other things. Where does that money come from? It has to come from private donations or another contract or something.

Because of how we've dealt with the short-term contracts, the delays in contracts, the accountability requirements, it's a bit of a house of cards in which we are relying on donors to fund public services when they don't realize that's what they're doing.

Senator Raine: You mentioned project funding. I'm thinking the funding should be — the organization should be looking for project funding from the private sector and we would provide the administrative funding that would allow it, as long as they're administering properly, to do its job in finding and serving the outside funding.

Ms. Phillips: I think there are a whole variety of innovative models you could look at, including how you centralize or provide funding to other sector organizations that provide some of those shared services to a wide range of different funding models. We have tended to get caught into a particular project base.

Je conviens avec vous qu'il faut examiner attentivement le processus qu'il est logique d'adopter quand il s'agit de lancer un projet, d'en prouver la validité, puis de fournir et de maintenir un financement pluriannuel permanent. Le rôle du gouvernement fédéral pourrait consister à fournir cette base administrative stabilisatrice.

J'ai toutefois vu ce qu'il s'est passé dans un secteur quand on a adopté une telle formule : la bureaucratie gouvernementale et le nombre de rapports ont commencé à augmenter.

Il est crucial que ce secteur puisse demeurer simple et efficace, car je crois qu'il s'agit là de son point fort. Je me demande si vous pourriez nous indiquer si nous devrions nous pencher sur le rôle que le gouvernement fédéral peut jouer sur le plan du financement de base afin de stimuler la capacité de croissance du secteur. Qu'en pensez-vous?

Mme Phillips : Plutôt que de s'intéresser au financement de base, je pense que nous devons examiner les relations contractuelles, la stabilité du financement et les exigences en matière de reddition de comptes.

À mon avis, l'interfinancement constitue un des secrets bien gardés du secteur. J'ai réalisé une étude il y a quelques années sur une organisation de taille moyenne offrant des services dans le cadre d'un projet. Une fois les retards, la quantité de rapports à préparer et le roulement du personnel pris en compte, cette organisation devait trouver, selon la manière dont on calcule le tout, de 50 à 65 p. 100 de la valeur du projet, lequel totalisait environ 80 000 \$. L'organisation devait réunir ce montant pour compenser les retards, tout en devant encore s'occuper de la question du personnel et d'autre chose. D'où vient cet argent? Il doit venir de dons privés, d'autres contrats ou d'une autre source.

En raison de la manière dont on gère les contrats à court terme et des exigences en matière de reddition de comptes, on se retrouve un peu avec un château de cartes, se fiant à des donateurs pour financer des services publics alors qu'ils ne se rendent pas compte que c'est ce qu'ils font.

La sénatrice Raine : Vous avez évoqué le financement de projet. Il me semble que, à ce chapitre, l'organisation devrait chercher à financer les projets à l'aide du secteur privé, et nous fournirions le financement administratif qui lui permettrait, dans la mesure où elle gérerait adéquatement les fonds, d'accomplir son travail en trouvant et en gérant le financement externe.

Mme Phillips : Je pense qu'il existe tout un éventail de modèles novateurs que vous pourriez étudier, en ce qui concerne notamment la manière dont on centralise les activités ou fournit des fonds aux autres organisations du secteur qui offrent certains services partagés dans le cadre d'une vaste gamme de modèles de financement. Nous tendons à nous en tenir à une base de projets en particulier.

I don't think the sector is saying — the message isn't about more money. It's about fair money that allows it to do its work more effectively.

The Chair: I want to make sure we give an opportunity to the other witnesses, to Dr. Laforest and Dr. Elson. Do either of you have a comment on Senator Raine's questions?

Dr. Laforest, please.

Ms. Laforest: I would just emphasize what Susan had said. If the federal government starts doing base funding or just core funding, there's a danger that it's used as a political instrument where we're funding certain causes as opposed to others and that would change over time. I'd prefer the idea of changing some of the requirements and expectations around project-based funding so that it allows the organization more breathing room within the project. Because there are multiple levels of government funding different projects, I think it could work if it's done in a way that is supportive and helps the organization build capacity. I don't think we need to reinvent the wheel, necessarily.

The Chair: Dr. Elson, do you have a comment?

Mr. Elson: I do. I'll bring the provinces into this question, because I think we would be remiss if we didn't acknowledge the tremendous role the provincial governments are playing.

In terms of proportional funding, certainly provincial governments represent the most substantive funder of non-profit related organizations and their activities and services, primarily because of their role within education, health and social services.

In Manitoba, for example, they've had a pilot project going on for at least three years where they've centralized both the funding and the reporting relationship to multiple organizations. Rather than organizations reporting to five or six different ministries, they do so through one portal. They've done that deliberately to address this kind of red tape and multiple reporting of the same information across different ministries.

There are a number of provinces looking at what has happened in Manitoba. We published part of a profile on that in an edited book that I published a year ago called *Funding Policies and the Non-Profit Sector in Western Canada*. Certainly, there are models at a provincial level because that's certainly something they deal with on a day-to-day basis. I think that's an important consideration to think about.

Je ne pense pas que le secteur réclame plus d'argent. Il faut fournir des fonds équitables qui lui permettent de travailler plus efficacement.

Le président : Je veux m'assurer que nous donnons aux autres témoins, Mme Laforest et M. Elson, l'occasion d'intervenir. Est-ce que l'un d'entre vous a une observation à formuler concernant les questions de la sénatrice Raine?

Madame Laforest, vous pouvez prendre la parole.

Mme Laforest : Je ne ferais qu'appuyer les propos de Susan. Si le gouvernement fédéral commence à offrir du financement de base, ces fonds risquent d'être utilisés à des fins politiques en finançant certaines causes plutôt que d'autres, et cela évoluerait au fil du temps. Je préférerais que l'on modifie certaines des exigences et des attentes sur le plan du financement de base pour accorder à l'organisation une plus grande marge de manœuvre dans le cadre du projet. À mon avis, cela pourrait fonctionner si on agit de manière à appuyer l'organisation et à l'aider à renforcer sa capacité. Il ne faut pas nécessairement réinventer la roue.

Le président : Monsieur Elson, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Elson : Oui. J'évoquerai les provinces, car je pense que nous ne pouvons passer sous silence le rôle considérable que jouent les gouvernements provinciaux.

Sur le plan du financement proportionnel, ces gouvernements constituent certainement le plus important bailleur de fonds des organismes sans but lucratif et de leurs activités et services, principalement en raison de leur rôle dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Au Manitoba, par exemple, le gouvernement provincial met en œuvre un projet pilote depuis au moins trois ans dans le cadre duquel il centralise le financement et les activités de reddition de comptes d'une multitude d'organismes. Plutôt que de rendre des comptes à cinq ou six ministères, les organismes passent par un portail. Le gouvernement a délibérément agi ainsi pour réduire la paperasserie et faire en sorte qu'il ne soit plus nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes renseignements à divers ministères.

Un certain nombre de provinces s'intéressent à ce qui se passe au Manitoba. Nous avons publié à ce sujet une partie de profil dans un ouvrage révisé intitulé *Funding Policies and the Non-Profit Sector in Western Canada*, que j'ai publié il y a un an. Il existe certainement des modèles à l'échelle provinciale, car c'est une situation à laquelle les gouvernements provinciaux sont certainement confrontés quotidiennement. C'est là un point important à prendre en compte.

Senator R. Black: Just to follow up on that, how can this special Senate committee impact the work or the funding of provinces? When you said, Dr. Elson, that the bulk of funding for charities and non-profits likely comes from the provinces, how can this committee impact provincial funding?

Mr. Elson: To respond directly to your question, I would invite them into the conversation you're going to have; it's as simple as that. I think they absolutely need to be a fundamental part of it. Whether it's conversations or responses to briefing notes, they're asking exactly the same kinds of questions that you are, and it's not going to help the sector if you're heading in two completely different directions. Bringing the provinces into this question, I think, would be brilliant.

Ms. Laforest: I want to add to that, because I think even though a lot of the funding comes through the provinces, I believe the federal government has an important leadership role in terms of sending the signal around some of those expectations.

To some of those questions that Peter was asking earlier — What's the role and responsibility of government? How can we build an effective funding system? What does that look like? — I think the moment the federal government will start to implement something that's more stable, more effective and that recognizes the importance of infrastructure and allowing space for organizations to contribute to policy development, that recognition and that signal will trickle down and influence the provinces. I think there's an important leadership role that you can play here.

Senator Duffy: The question of advocacy was briefly mentioned but then bypassed, and I think it is a major issue looming in the wings. Our political society has become more divided than ever, for various reasons that we all know, with everything from fake news all the way through. How realistic is it, Dr. Phillips, to expect any government of any stripe to be more open to advocacy given the political climate we have today?

Ms. Phillips: It goes to the question that Professor Laforest was addressing. Rather than thinking of just advocacy, we need the information. Governments need the information that charities have from working on the ground. We often have a rather long supply chain between government as the funder or the authority and what actually happens on the ground.

Le sénateur R. Black : Si on poursuit dans la même veine, comment le comité sénatorial spécial peut-il avoir une incidence sur le travail ou le financement des provinces? Monsieur Elson, vous avez indiqué que la plus grande partie du financement des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif vient probablement des provinces. Comment notre comité peut-il alors avoir une influence sur le financement provincial?

M. Elson : Pour répondre directement à votre question, j'inviterais les gouvernements provinciaux à participer à la discussion que vous allez avoir : c'est aussi simple que cela. Ils doivent absolument jouer un rôle fondamental à cet égard. Que ce soit au cours de discussions ou en réaction à des notes d'information, ils posent exactement le même genre de questions que vous, et cela n'aidera pas le secteur si vous allez dans deux directions complètement différentes. À mon avis, il serait brillant d'inviter les provinces à participer aux discussions.

Mme Laforest : Je veux ajouter quelque chose, car je pense que même si le financement vient en grande partie des provinces, je considère que le gouvernement fédéral a un important rôle de dirigeant à jouer en envoyant un signal au sujet de certaines des attentes.

Pour répondre à certaines des questions que Peter a posées plus tôt, à savoir quels sont le rôle et la responsabilité du gouvernement, de quelle manière nous pouvons établir un système de financement efficace et en quoi ce système consisterait, je pense que, à partir du moment où le gouvernement fédéral commencera à mettre en œuvre quelque chose de plus stable et de plus efficace qui tient compte de l'importance des infrastructures et qui permet aux organisations de contribuer à l'élaboration des politiques, cette reconnaissance et ce signal feront sentir leur influence jusque sur les provinces. Selon moi, vous pouvez jouer un important rôle de dirigeant à cet égard.

Le sénateur Duffy : La question des activités de défense d'une cause a été brièvement abordée, puis contournée, et je pense qu'il s'agit d'une question importante qui nous attend dans le détour. Notre société politique est devenue plus divisée que jamais, pour diverses raisons que nous connaissons tous, qu'il s'agisse des fausses nouvelles ou d'autres facteurs. Madame Phillips, à quel point est-il réaliste d'attendre qu'un gouvernement de quelque allégeance que ce soit se montre plus ouvert aux activités de défense d'une cause, compte tenu du climat politique qui est le nôtre aujourd'hui?

Mme Phillips : Cela rejoint la question dont Mme Laforest a traité. Au lieu de ne penser qu'à la défense d'une cause, on a besoin d'information. Les gouvernements ont besoin des renseignements dont les organismes de bienfaisance disposent parce qu'ils travaillent sur le terrain. Entre l'autorité ou le gouvernement qui fournit les fonds et ce qui se passe véritablement sur le terrain se trouve souvent une longue chaîne d'approvisionnement.

Often what gets called advocacy is actually information. Among developed countries, Canada has one of the most restrictive regimes. It's confused and reporting is very loose because often the difference between advocacy and education isn't understood, so we don't know what's going on.

Senator Duffy: Just so the viewers at home understand the context, advocacy in this situation is the complaint by some people that charities take taxpayers' money and use it to advocate a particular political point of view with which other people might disagree.

Ms. Phillips: If that's the case, then donors will stop giving to them. I think we need charities as part of that free market of ideas, and there will be a counter-organization that takes up a different point of view. I don't think we should be afraid of advocacy as much as we have been. It's part of the life of democracy.

The Chair: I have to interject a little story. In my background, of course, I've done some political fundraising in my day. My mother used to say to me when I was a political fundraiser, "Stop sending letters asking me for money." And I said, "Stop giving me money and I'll stop sending you letters." She thought about that for a moment and said, "What do you want: For me to stop sending you letters or to stop complaining?"

I said, "Keep sending the money, mom."

Senator Raine: I had a supplementary on where we are around advocacy and charitable donations and the charitable status of advocacy groups. What are your thoughts and what do you understand about funding coming in from outside Canada to fund advocacy groups that may not be accountable and transparent? And how does this impact advocacy?

I can tell you right now I'm thinking about the Kinder Morgan pipeline, where 500 people waving placards is seen as a huge demonstration in the middle of Vancouver, where there are a million and a half people surrounding that site who didn't come to protest, and yet the message in the media is that everybody in British Columbia is against the pipeline. Many of the people identified in that particular group have been funded by sources outside of Canada.

I'm wondering how we deal with that in terms of being very careful how we respect the right to advocate without being influenced by outside forces.

Ms. Phillips: Because reporting on —

Souvent, ce qu'on appelle « défense d'une cause » est, en fait, de l'information. Parmi les pays développés, le Canada a un des régimes les plus restrictifs. Cela sème la confusion et la reddition de comptes est très parcellaire, car souvent, on ne comprend pas la différence entre la défense d'une cause et l'éducation. On ignore donc ce qui se passe.

Le sénateur Duffy : Simplement pour permettre aux téléspectateurs à la maison de comprendre le contexte, la défense d'une cause soulève un problème, car certains se plaignent que des organismes de bienfaisance utilisent l'argent des contribuables pour défendre un point de vue politique que d'autres ne partagent peut-être pas.

Mme Phillips : Si c'est le cas, alors les donateurs cesseront de leur verser des fonds. Je pense que les organismes de bienfaisance doivent faire partie du libre marché des idées, et une organisation ayant des vues contraires défendra une opinion différente. Je ne pense pas que nous devions craindre de ces activités autant que nous le faisons, car elles font partie de la vie démocratique.

Le président : Je dois raconter une brève histoire. À une époque, j'ai, bien entendu, participé à des activités de financement politique. Ma mère me disait alors d'arrêter de lui envoyer des lettres pour lui demander de l'argent, ce à quoi je lui rétorquais de cesser de m'envoyer de l'argent et j'arrêtais de lui envoyer des lettres. Après avoir réfléchi à la question, elle m'a demandé ce que je voulais : qu'elle arrête de m'envoyer des lettres ou qu'elle cesse de se plaindre.

Je lui ai répondu : « Continue d'envoyer de l'argent, maman. »

La sénatrice Raine : J'avais une autre question pour savoir où nous en sommes à propos des activités de défense d'une cause, des organismes de bienfaisance et du statut des groupes de défense à titre d'organismes de bienfaisance. Que pensez-vous du financement venant de l'étranger qui appuie des groupes de défense qui ne rendent peut-être pas de comptes ou ne font peut-être pas preuve de transparence? Quelle incidence ce financement a-t-il sur les activités de défense?

Je peux vous dire que je pense actuellement au pipeline de Kinder Morgan. On a qualifié de manifestation monstre les 500 personnes qui sont venues agiter des pancartes dans le centre de Vancouver, alors qu'un million et demi de personnes vivant aux abords du site ne sont pas venues manifester. Pourtant, les médias ont laissé entendre que tout le monde en Colombie-Britannique s'oppose au pipeline. Or, nombreux sont ceux qui, parmi les protestataires, ont reçu de l'argent de sources étrangères.

Je me demande comment nous pouvons agir à cet égard en prenant grand soin de respecter le droit de défendre une cause sans être influencé par des forces extérieures.

Mme Phillips : Comme il faut rendre des comptes sur...

Senator Raine: It's not a hot potato. I think everybody is aware of it. It's a reality.

Ms. Phillips: Because we require reporting on external sources, we actually have information. The amount of money that comes into Canadian charities from external sources is actually very limited. Most of it comes to universities and a few other rather conventional conservation organizations. When we're talking about advocacy, I think it's very clear from what the sector would want and what most of its supporters would want.

We're talking about non-partisan activity. It would be a danger to enable, as we learn from the U.S., explicitly partisan engagement in political activities. We're talking non-partisan. The amount that's coming externally is actually very small, and what we're doing is dampening an enormous amount of expertise and knowledge that many charities are choosing not to pass along or not to be engaged in because they're afraid of the current rules.

Senator Raine: I'll give you another example where an organization which was funded from outside Canada took on a challenge as a non-partisan organization to support politicians in the last election. They supported whichever party seemed to be the most likely. They supported anybody but Harper. We're very proud to brag afterwards that they funded the election in a certain number of ridings which swung the balance of the vote.

So we shouldn't really talk about that here, but it is a good example of how we have to be very careful about what you said was not a partisan —

The Chair: I look forward to debate on this in the chamber.

Senator Raine: We've done that.

The Chair: I'm not going to allow us to —

Senator Duffy: Since I raised this monster, my intent was to get to what that concern in the past has led us to, which is my impression that CRA is unbelievably difficult and close-minded in terms of the way they deal with a lot of non-profits and charities, because they somehow fear that speaking up for the poor or something like that is going to get them in trouble with their political masters.

Which brings me back to the idea that has been kicked around of an SOA, a special operating ministry, like a minister of charities, that would advocate for the private non-profit sector, that would advocate for proper treatment and would be an interface. Instead of having thousands of small groups all trying

La sénatrice Raine : Ce n'est pas un sujet épineux. Je pense que tout le monde est au courant de la situation. C'est une réalité.

Mme Phillips : Étant donné qu'il faut rendre des comptes sur les sources extérieures, nous avons l'information. Les sommes d'argent que les organismes de bienfaisance canadiens reçoivent de sources extérieures sont en fait très limitées. La plus grande partie des fonds sont destinés à des universités et à quelques autres organisations de conservation plutôt traditionnelles. Au chapitre des activités de défense, je pense qu'on sait nettement ce que le secteur et la plupart de ceux qui l'appuient veulent.

Il s'agit ici d'activités non partisans. Il serait dangereux, comme nous l'avons appris des États-Unis, d'autoriser les interventions explicitement partisans dans le cadre d'activités politiques. Nous parlons d'activités non partisans. Les sommes venant de l'étranger sont en fait minimes, et les mesures que nous prenons font en sorte qu'un grand nombre d'organismes de bienfaisance choisissent de ne pas transmettre leur expertise et leur savoir ou de ne pas intervenir parce qu'ils craignent les règles actuelles.

La sénatrice Raine : Je vous donnerai un autre exemple dans le cadre duquel une organisation financée à partir de l'étranger est intervenue à titre d'organisme non partisan pour appuyer des politiciens lors des dernières élections. Elle a soutenu le parti qui semblait le plus susceptible de l'emporter. Elle a appuyé n'importe qui, sauf Harper. Nous étions très fiers ensuite d'affirmer qu'elle avait financé les élections dans un certain nombre de circonscriptions qui ont influencé le scrutin.

Nous ne devrions vraiment pas parler de cela ici, mais c'est un bon exemple qui montre comment il faut faire attention quand on déclare que les activités ne sont pas partisans.

Le président : Je suis impatient de débattre de la question à la Chambre.

La sénatrice Raine : Nous l'avons déjà fait.

Le président : Je ne nous permettrai pas de...

Le sénateur Duffy : Comme c'est moi qui ai soulevé cette question délicate, je tiens à préciser que j'entendais en arriver à ce qui nous a préoccupés par le passé, c'est-à-dire mon impression que l'Agence du revenu du Canada se montre incroyablement difficile et fermée d'esprit dans la manière dont elle traite un grand nombre d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance, car certains craignent d'avoir des problèmes avec leurs maîtres politiques s'ils parlent pour les pauvres ou quelque chose comme cela.

Voilà qui me ramène au concept de ministère de service spécial qui a été proposé. Il s'agirait d'un ministère des organismes de bienfaisance, lequel prendrait la défense du secteur bénévole privé, préconiserait un traitement équitable et agirait à titre d'intermédiaire. Plutôt que de voir des milliers de

to get their five minutes of time with a well-paid pension bureaucrat to make their case, this larger, more prestigious body would insist that these groups be treated fairly and not on some perceived permission or vision of bias.

The Chair: Again, I will look forward to that discussion in the chamber.

Senator Martin: I was just thinking that our laws are not perfect. There are loopholes. These are conversations that we will have in the chamber, but maybe in this committee we could look at it to some extent.

When Dr. Elson was asked about the key questions, you said: What is the role of government? I was thinking that the role of government is to really engage corporate Canada and corporate responsibility and how important that partnership will be to supplement, complement and enhance what is already happening. I think we need to do more of that. If we can, I think it would really help everyone across the board.

That was a thought I had when you answered Senator Raine's question about that key role of government. It's more of a comment than a question.

Senator Omidvar: I have so many questions. I will just find one to close the loop on an absolutely fascinating discussion.

Even though the Senate is beginning to do a deep dive on charities for the first time, it is not the first time that the government has looked at it. I refer to the Voluntary Sector Initiative in 1991. I refer to the blue ribbon task force on grants and contributions. Millions of dollars were spent. The VSI was a \$91 million initiative.

Can someone tell me what stuck from that, what recommendations were in fact implemented and what we should resurrect? Or is that something you'd like to do in writing to us?

The Chair: I think that's a fair question. Do any of our witnesses have a comment?

Ms. Phillips: I said these opportunities come around every 20 years. I was thinking of the panel on accountability and government, of which I was research director from 1997 to 1999 and Havi Echenberg was the associate research director. What did we talk about? We talked about the nature of the regulator. We talked about issues related to outcomes measurement, financing, all of the same issues now on the table.

petits groupes tenter de faire valoir leur cause pendant cinq minutes devant un bureaucrate au fonds de retraite bien garni, cet organe plus grand et plus prestigieux insisterait pour que ces groupes soient traités équitablement, sans qu'on ait l'impression qu'il s'agit d'une permission ou qu'il y a un parti pris.

Le président : Ici encore, je suis impatient de discuter de la question à la Chambre.

La sénatrice Martin : J'étais en train de me dire que nos lois ne sont pas parfaites et contiennent des échappatoires. Nous devons discuter de ces questions à la Chambre, mais notre comité pourrait peut-être, dans une certaine mesure, étudier un peu le sujet.

Quand on a abordé les questions clés avec M. Elson, on s'est interrogé sur le rôle du gouvernement. J'ai pensé que ce rôle consiste à mobiliser les entreprises du Canada et à faire appel à leur responsabilité. Ce partenariat sera très important pour appuyer et renforcer les efforts déjà déployés. Je pense qu'il faut en faire davantage à cet égard. Si nous le pouvons, cela contribuerait à aider tout le monde.

C'est une idée qui m'est venue quand vous répondiez à la question de la sénatrice Raine au sujet du rôle clé du gouvernement. C'est plus une observation qu'une question.

La sénatrice Omidvar : J'ai énormément de questions. J'en trouverai simplement une qui permettra de clore cette discussion absolument fascinante.

Même si le Sénat commence à examiner en profondeur les organismes de bienfaisance pour la première fois, ce n'est pas la première fois que le gouvernement se penche sur la question. Je fais ici référence à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire de 1991 et au groupe de travail sur les subventions et les contributions. Des millions de dollars ont été dépensés, dont 91 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire.

Quelqu'un peut-il me dire ce qui a découlé de ces démarches? Quelles recommandations ont été mises en œuvre et qu'est-ce que nous devrions ressusciter? Préfereriez-vous nous répondre par écrit?

Le président : Je pense que c'est une excellente question. Est-ce que certains de nos témoins ont quelque chose à répondre?

Mme Phillips : J'ai indiqué que ces occasions se présentent aux 20 ans. Je pensais au groupe de travail sur la responsabilisation du gouvernement, dont j'ai été directeur de recherche de 1997 à 1999 et dont Havi Echenberg était directeur de recherche adjoint. De quoi avons-nous discuté? Nous avons parlé de la nature de l'organisme de réglementation, de questions relatives à la mesure des résultats, du financement et de toutes les questions dont on discute actuellement.

It has been very difficult to make change. The VSI made some regulatory changes that were helpful. I think one of the reasons is because it engaged senior public servants with the sector, but it didn't go as far as we needed.

Senator Omidvar: We don't need to reinvent the wheel? We can get back to our Library of Parliament and all those things. Okay. Thank you.

The Chair: Do either of our witnesses on video conference have anything to add? If not, that's fine. Don't feel obliged to.

On behalf of the committee, I'd like to sincerely thank our witnesses for being here tonight. I think I could sum this up by saying that this has been a great start. We had the right witnesses to stimulate some thought and discussion. You put some interesting ideas in front of us. I see two or three possible recommendations coming out. We'd have to agree, of course, but there are things here for debate.

Colleagues, we are now going to suspend for a few moments. We want to do a bit of in camera work. If it's agreed to move in camera for the next portion of the meeting to discuss the committee's future work, we will take a brief pause to do that. If the senators agree, we'll permit staff to remain in the room for the in-camera portion of this session.

(The committee continued in camera.)

Il s'est avéré très difficile d'apporter des changements. L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire a permis d'effectuer des changements qui ont été utiles, notamment parce qu'elle a permis à de hauts fonctionnaires et au secteur de collaborer, mais cela n'a pas été aussi loin qu'il le fallait.

La sénatrice Omidvar : Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue? Nous pouvons revenir à la Bibliothèque du Parlement et à toutes ces choses. D'accord. Merci.

Le président : Est-ce que les témoins qui comparaissent par vidéoconférence souhaitent ajouter quelque chose? Si ce n'est pas le cas, c'est très bien. Ne vous sentez pas obligés d'intervenir.

Au nom du comité, je voudrais remercier sincèrement nos témoins d'avoir comparu ce soir. Je pense que je pourrais résumer la séance en disant que c'est un bon départ. Nous avons reçu les bons témoins pour stimuler la réflexion et la discussion. Vous nous avez présenté des idées intéressantes. Je vois deux ou trois recommandations possibles prendre forme. Il faudrait que nous nous entendions à ce sujet, bien entendu, mais nous avons maintenant matière à débat.

Chers collègues, nous allons maintenant suspendre la séance quelques instants afin de travailler un peu à huis clos. S'il convient au comité d'effectuer la prochaine partie de la séance à huis clos pour discuter de ses travaux futurs, nous prendrons auparavant une brève pause. Avec l'accord des sénateurs et des sénatrices, nous autoriserons le personnel à demeurer dans la pièce pour la partie de la séance qui se déroulera à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 23, 2018

The Special Senate Committee on the Charitable Sector met this day at 6:30 p.m. to examine the impact of federal and provincial laws and policies governing charities, nonprofit organizations, foundations, and other similar groups; and to examine the impact of the voluntary sector in Canada.

Senator Terry M. Mercer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome you to this meeting of the Special Senate Committee on the Charitable Sector. I'm Senator Terry Mercer from Nova Scotia, chair of the committee. I would like to start by asking senators to introduce themselves, beginning with the deputy chair.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar from Ontario.

Senator R. Black: Robert Black from Ontario.

Senator Duffy: Michael Duffy from P.E.I.

The Chair: Today, the committee will continue its study to examine the impact of federal and provincial laws and policies governing charities and non-profit organizations, foundations and other similar groups and to examine the impact of the voluntary sector in Canada.

For our first panel of witnesses, we welcome Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada; and Blaine Langdon, Director, Charities, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada.

Thank you for accepting our invitation to appear. I understand that Mr. Leblanc will do the presentation. I would like to remind our witnesses that as per instructions previously given, the presentation should not exceed 10 minutes in length.

Following the presentations made by the witnesses, a question and answer session will take place. Each senator will be given five minutes to ask questions before the chair recognizes another senator. There will be as many rounds of questions as time will allow so that senators do not need to feel required to ask all their questions at once. During the question and answer session I would ask senators to be succinct and to the point when asking their questions, and I would ask the witnesses to do the same when answering.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 23 avril 2018

Le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, pour examiner l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada.

Le sénateur Terry M. Mercer (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance. Je suis le sénateur Terry Mercer, de la Nouvelle-Écosse, et je préside le comité. J'aimerais demander aux sénateurs de se présenter, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur R. Black : Robert Black, de l'Ontario.

Le sénateur Duffy : Michael Duffy, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président : Aujourd'hui, le comité continuera d'examiner l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, ainsi que de l'impact du secteur volontaire au Canada.

Notre premier panel de témoins est composé de Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances Canada, et Blaine Langdon, directeur, Organismes de bienfaisance, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, également du ministère des Finances Canada.

Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Je crois que M. Leblanc se chargera de la présentation. Je tiens à rappeler aux témoins que, comme il est indiqué dans les instructions déjà remises, la présentation ne doit pas dépasser 10 minutes.

Une période de questions suivra les témoignages. Chaque sénateur disposera de cinq minutes pour poser ses questions avant que le président ne donne la parole à un autre sénateur. Il y aura autant de périodes de questions qu'il le faudra afin que les sénateurs ne se sentent pas obligés de poser toutes leurs questions en une seule occasion. Durant la période de questions, je demanderais aux sénateurs de poser des questions brèves et précises, et aux témoins, de répondre de la même manière.

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:

Thank you for the invitation to appear and, more importantly, thank you for having this committee and for the time you're spending on this important subject.

I think you all have a copy of the deck that we're using, and given the time limit you talked about, Mr. Chair, I think we'll go through this quickly. We would be very happy to answer any questions you have.

If you look at slide 2, it will give you a quick overview. We'll spend time on both tax incentives and tax advantages for registered charities. The second part will be the set of rules we have for registered charities and the Income Tax Act requirements. For us there is an important link between the two. In many cases we have these rules because of what is pretty generous tax assistance for registered charities.

There are a range of tax incentives for charitable donations. In terms of tax assistance, charities aren't taxed on their income, and they receive favourable sales tax treatment. Third there are significant tax incentives for charitable donations, and that's what I'll focus on for the next few slides.

For individuals, the main measure is the Charitable Donation Tax Credit. At the federal level it has different rates. It starts at 15 per cent on the first \$200, and then for most people it's 29 per cent on anything above \$200, with the exception of those who face the new top 33 per cent rate, which is essentially the rate they get on donations above \$200.

Then, all provinces have their own charitable donation tax credits. On the corporate side, it's a deduction.

This next slide talks about how for most people the maximum limit on donations is 75 per cent of your net income. In a few cases it's 100 per cent, in the year of death and in the preceding year. You can carry forward donations for up to five years, so that makes it more likely that people will be in a position to use those.

Also, spouses can pool their donations, so if you have two spouses in a couple who are both donating, one spouse can claim all the donations. That's basically to make better use of the credit, given that rate structure we just went over.

The next slide goes over additional incentives. Here we are focusing on donations of different types of capital property, and it's basically not being taxed on the capital gains on the disposition of those types of properties. So here we have publicly listed securities; we have ecologically sensitive land; we also

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je vous remercie de l'invitation et plus particulièrement de rassembler le comité et de nous pencher sur ce sujet important.

Je crois que vous avez tous une copie de la présentation que nous utilisons, et vu la limite de temps, monsieur le président, je crois que nous allons la parcourir rapidement. Nous serons ravis de répondre à vos questions par la suite.

La diapositive 2 vous donne un aperçu. Nous allons aborder les incitatifs fiscaux ainsi que les avantages fiscaux pour les organismes de bienfaisance enregistrés. Il sera ensuite question des règles qui régissent les organismes de bienfaisance enregistrés et des exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu. Pour nous, il y a un lien important entre les deux. Nous appliquons notamment ces règles en raison de l'aide fiscale assez généreuse fournie pour les dons de bienfaisance.

Il existe de nombreux incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance. Pour ce qui est de l'aide fiscale, le revenu des organismes de bienfaisance n'est pas imposable, et ils ont droit à un allègement de la taxe de vente. Les diapositives suivantes touchent les importants incitatifs fiscaux visant les organismes de bienfaisance.

Dans le cas des particuliers, la principale mesure incitative est le crédit d'impôt pour don de bienfaisance. Le crédit d'impôt fédéral est assorti de taux différents. Il commence à 15 p. 100 pour la première tranche de 200 \$ et, pour la plupart des donateurs, c'est 29 p. 100 pour tout ce qui dépasse 200 \$, à l'exception de ceux qui bénéficient du nouveau taux de 33 p. 100 pour leurs dons dépassant 200 \$.

Toutes les provinces proposent elles aussi des crédits d'impôt pour les dons de bienfaisance. Dans le cas des sociétés, cela se traduit plutôt par une déduction de revenu.

La diapositive suivante indique que, en général, les contribuables peuvent donner jusqu'à 75 p. 100 de leur revenu net. Dans certains cas, ce pourcentage s'élève à 100 p. 100 dans l'année de décès et l'année précédant le décès. Les dons inutilisés peuvent être reportés jusqu'à cinq ans, et il est fort probable que certains contribuables pourront s'en servir.

De plus, les conjoints peuvent regrouper leurs dons, ce qui veut dire que si les deux conjoints effectuent des dons, un des deux peut réclamer le crédit d'impôt pour tous les dons du couple. Cela sert essentiellement à mieux utiliser le crédit en fonction de la structure de taux que nous venons de voir.

À la diapositive suivante, il est question d'incitatifs supplémentaires. On se concentre ici sur les dons de divers types d'immobilisations, qui sont exonérés de l'impôt sur les gains en capital, dans une telle situation. Il s'agit notamment des titres cotés en bourse, des terres écosensibles et des biens culturels

have certified cultural property. Those are the three main types. For those, there is actually a higher net income limit that applies; you can basically deduct up to all of your net income.

If you put these incentives together for charitable donations, it turns out to be a pretty generous set. Some have said we have among the most generous tax incentives for such giving when you look at different countries. On average, if you consider both federal and provincial assistance, it gets close to 50 cents on a dollar. It's about 46 cents on average, and for many donors it's more. So, that's a good amount.

These are just some stats on slide 8. For individuals in the most recent tax year, it's just about \$10 billion of donations. You have about a fifth of individuals claiming, but in many cases, again, we talked about pooling, so you could have one spouse claiming for both what are actually two spouses making donations. Then we have some stats towards the bottom on corporate donations, so about \$2.5 billion deducted in charitable donations by about 93,000 corporations.

You can think of different types of charities. At the right on this slide you have hospitals, universities and colleges, and at the left you have basically everyone else, in what you might consider the core non-profit sector. This just goes over different sources of revenue. Donations are one source, but there are certainly others, whether it's government transfers, the sale of goods and services and other types.

Moving to slide 11, we talked about these different types of tax assistance, and if you think of the constitutional framework, it only refers to provinces as having charities under their responsibility in terms of the division of powers. But we just talked about a pretty significant set of tax benefits, and it's a link between the two that we think is important. Given that we have those tax benefits, the Income Tax Act contains a number of requirements and, in some cases, restrictions, and their focus is on ensuring that tax-assisted donations are used for the purposes intended by policy.

Blaine and I, as Department of Finance officials, are advising our minister, given he is responsible for the Income Tax Act. During the second hour, in terms of administering the ITA, you'll hear more from our colleagues from the Canada Revenue Agency.

We mentioned that there are certain provinces that are more active than others in the regulation of charities, so we just refer to a couple of either offices or acts.

So what does registration mean under the Income Tax Act? We talked about the three principal benefits in terms of not being taxed on your income, in terms of having access to tax-receipted, tax-assisted charitable donations and favourable sales tax treatment.

certifiés. Ce sont les trois types de biens pour lesquels il est possible de déclarer un revenu net plus élevé; en fait, vous pouvez déclarer des dons jusqu'à 100 p. 100 de votre revenu net.

Ensemble, ces incitatifs visant les dons de bienfaisance sont très généreux. Comparativement à d'autres pays, nous offrons parmi les incitatifs fiscaux les plus généreux. En moyenne, si l'on tient compte des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux, on obtient près de 50 cents pour 1 \$. C'est environ 46 cents en moyenne, et le rapport est encore plus intéressant pour de nombreux donateurs. Cela représente donc un bon montant.

La diapositive 8 présente des statistiques. Au cours de l'année fiscale la plus récente, les particuliers ont déclaré des dons totalisant près de 10 milliards de dollars. Près de 20 p. 100 des Canadiens ont demandé le crédit d'impôt, mais bon nombre d'entre eux ont eu recours au regroupement des dons, ce qui fait en sorte qu'un conjoint déclare des dons alors que les deux conjoints en ont fait. Comme le montrent les statistiques au bas de la diapositive, environ 93 000 sociétés ont réclamé environ 2,5 milliards de dollars en déductions pour dons de bienfaisance.

Il existe divers types d'organismes de bienfaisance. À la droite de la diapositive, il y a les hôpitaux, les universités et les collèges, à gauche, tous les autres organismes qui composent le secteur sans but lucratif de base. Ces organismes ont diverses sources de revenus. Les dons en sont une, mais ils en ont d'autres également, que ce soit des transferts gouvernementaux, la vente de biens et de services, et cetera.

Passons maintenant à la diapositive 11. Nous avons parlé des types d'aide fiscale, et, pour ce qui est du cadre constitutionnel, tout ce qu'il faut savoir c'est que les organismes de bienfaisance relèvent de la responsabilité des provinces et que les pouvoirs sont divisés en conséquence. Nous venons d'aborder un nombre assez important d'avantages fiscaux, et c'est le lien entre ces avantages et les exigences législatives qui est important, selon nous. Étant donné ces avantages fiscaux, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit des exigences et, dans certaines circonstances, des limites afin que les dons qui bénéficient d'une aide fiscale soient bien utilisés aux fins charitables énoncées dans les politiques.

En tant que représentants du ministère des Finances, Blaine et moi-même conseillons le ministre puisqu'il est responsable de la Loi de l'impôt sur le revenu. Durant la deuxième heure, nos collègues de l'Agence du revenu du Canada vous en diront davantage sur l'administration de la LIR.

Nous avons mentionné que certaines provinces veillaient plus que d'autres à la réglementation des organismes de bienfaisance, et c'est pourquoi nous avons mentionné quelques bureaux et lois.

Qu'est-ce que l'enregistrement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu? Nous avons parlé des trois principaux avantages fiscaux, soit l'exonération de l'impôt sur le revenu, la capacité d'émettre des reçus de dons et un traitement de la taxe de vente favorable.

Another consideration is the ability to give gifts to other registered charities. You'll hear both from us and from colleagues that the Income Tax Act doesn't have a definition of charity, so it relies on the common-law meaning as defined by the courts, a meaning that has evolved over time as society has evolved. What sometimes are referred to as "heads of charity" are the relief of poverty, the advancement of education, the advancement of religion, and then a fourth general category, for other purposes recognized as charitable.

Again, just going over the general legislative framework, slide 13, we have three main types of organizations. We have charitable organizations. They are basically carrying out their own activities with an arm's-length board of directors. We have public foundations, which are generally funders of other charities' activities. They too must have an arm's-length board of directors. And, finally, we have private foundations. Again, they are typically funding the activities of other organizations, but here the board of directors isn't necessarily arm's length.

The income tax rules can differ depending on the designation and on which of those three types the organization is.

We have been focusing on registered charities, but there are also other types of qualified donees who have the ability to issue official tax-assisted donation receipts. Examples include governments, registered Canadian amateur athletic associations and a few others, such as the United Nations and its related organizations.

Again, the Income Tax Act rules can differ depending on the type of qualified donee at hand. Next, slides 15 and 16, we'll go over key Income Tax Act requirements for charities. Again, we talked about the policy motivation underlying this general set of rules; it's about ensuring proper functioning of the tax system, but also that donations are used for the purpose intended by policy. Here we have that charities have to operate for exclusively charitable purposes. Naturally, they are going to spend other resources, fundraising, administration, but those expenditures have to be reasonable.

They can only provide gifts to qualified donees. Some organizations — for example, an NGO working in another country — may use intermediaries, perhaps contractors. But in those cases, they have to exercise direction and control over those resources. They may conduct political activities within certain limits, so this is basically a "substantially all" test, which

Un autre élément à prendre en considération est la capacité des organismes de bienfaisance d'offrir des dons à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés. Nos collègues et nous-mêmes vous dirons que la Loi de l'impôt sur le revenu ne contient aucune définition de la bienfaisance, et c'est pourquoi elle est fondée sur la signification en common law, comme les tribunaux l'ont définie, et cette définition évolue au même rythme de la société. Ce que l'on appelle parfois les « chefs d'activités caritatives », ce sont le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion et toute autre fin qui relève de la bienfaisance, comme quatrième catégorie générale.

Encore une fois, en ce qui a trait au cadre législatif général, diapositive 13, il existe trois principaux types d'organismes. Il y a les œuvres de bienfaisance qui exercent leurs propres activités et possèdent un conseil d'administration sans lien de dépendance. Il y a les fondations publiques, qui financent généralement les activités d'autres organismes de bienfaisance. Ces organismes doivent également avoir un conseil d'administration sans lien de dépendance. Enfin, il y a les fondations privées. Habituellement, celles-ci financent aussi les activités d'autres organismes, mais leur conseil d'administration n'est pas nécessairement sans liens de dépendance.

Les règles fiscales peuvent s'appliquer de manières différentes, selon la désignation de l'organisme de bienfaisance.

Nous nous sommes concentrés sur les organismes de bienfaisance enregistrés, mais il existe d'autres organismes qui peuvent délivrer des reçus officiels de dons. Il s'agit notamment des gouvernements, des associations canadiennes enregistrées de sport amateur, et de quelques autres organisations, dont l'Organisation des Nations Unies ou une entité affiliée.

Encore une fois, les règles de la Loi de l'impôt sur le revenu peuvent différer, selon le type de donataires reconnu. Ensuite, aux diapositives 15 et 16, nous abordons les principales exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu qui s'appliquent aux organismes de bienfaisance. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a une motivation politique qui sous-tend cet ensemble de règles; le but est d'assurer le bon fonctionnement du régime fiscal et de veiller à ce que les dons soient utilisés de manière appropriée. Il est indiqué ici que les organismes de bienfaisance doivent mener des activités qui visent exclusivement les fins de bienfaisance. Évidemment, ils consacreront des ressources à d'autres activités, notamment les collectes de fonds et l'administration, mais ces dépenses doivent être raisonnables.

Les organismes peuvent faire des dons uniquement à des donataires reconnus. Certains organismes — prenons l'exemple d'une ONG œuvrant à l'étranger — peuvent avoir recours à des intermédiaires, dont des entrepreneurs. Si tel est le cas, l'organisme doit exercer la direction et le contrôle de ses ressources. Ils peuvent exercer des activités politiques dans les limites prescrites, et dans ce cas, leurs ressources doivent être

works out to 90 per cent on charitable purposes. And then those activities have to be non-partisan.

Moving on to slide 16, registered charities may carry on related business activities. Charitable organizations and public foundations can carry on business activities that relate to the fulfillment of their charitable purposes. Private foundations, on the other hand, under the current rules, may not carry on businesses. And the fifth on this list of income tax requirements is the requirement to submit to the CRA detailed annual reports, and these reports are made publicly available.

Slide 17 is one of the three main types of tax assistance. I can go over this quickly. Under the Goods and Services Tax, there are certain favourable kinds of treatment as well. There are two main types. If you look at the second bullet, when charities are supplying goods and services, they generally don't have to charge GST on those, in most cases. And second, in terms of their inputs, in terms of what they are using to produce those goods and services, they are eligible for a rebate of 50 per cent of the GST paid.

You had also asked about non-profit organizations. We have a couple of slides here. Non-profit organizations have to be organized and operated exclusively for social welfare, civic improvement. It's basically for any purpose except profit, and in one way they are like charities. They are exempt from paying income tax, but there are several important differences. They are not able to issue donations receipts and the tax assistance that goes along.

The non-profit sector is pretty diverse. Sometimes it's small community associations. Sometimes it can be pretty big, national organizations, so there is quite a bit of diversity here.

Moving on to slide 19, generally, we talked about the set of requirements on charities that aligns with the tax assistance they receive. There are fewer requirements for non-profits, so there is no registration process through the Canada Revenue Agency. It's more of a self-assessment system. They only have to file an annual return if they meet certain criteria. There is no spending requirement. The key rule is that they can't distribute income to members, so they have to be non-profit-distributing, and they can't operate for the purpose of profit.

That's our presentation, and we would be very happy to answer questions you may have.

presque entièrement allouées à des fins de bienfaisance, soit 90 p. 100, et leurs activités doivent être non partisans.

À la diapositive 16, il est indiqué que les organismes de bienfaisance peuvent mener des activités commerciales connexes. Les œuvres de bienfaisance et les fondations publiques peuvent mener certaines activités commerciales qui sont liées à la réalisation de leurs objectifs de bienfaisance. Par contre, en vertu des règles en vigueur, les fondations privées ne sont pas autorisées à mener des activités commerciales. Le cinquième point de la liste d'exigences liées à la loi de l'impôt est l'obligation de présenter des rapports annuels détaillés à l'ARC et de les mettre à la disposition du public.

La diapositive 17 présente un des trois principaux types d'aide fiscale. Je vais la survoler rapidement. Il existe un certain allègement fiscal relatif à la taxe sur les produits et services. En fait, il y en a deux types principaux. À la deuxième puce, vous voyez qu'un organisme qui fournit des produits et services n'a généralement pas l'obligation de percevoir la TPS sur la vente de ceux-ci. Deuxièmement, en ce qui concerne leurs intrants, c'est-à-dire ce qu'ils utilisent pour fournir ces produits et services, ils ont droit à un remboursement de 50 p. 100 du montant de la TPS payée.

Vous vous êtes également interrogés sur les organismes à but non lucratif. Il en est question dans quelques diapositives. Les organismes à but non lucratif doivent être constitués et administrés uniquement pour voir au bien-être social et aux améliorations locales. Ces organismes peuvent mener toute autre activité non lucrative, et cela est un point commun avec les organismes de bienfaisance. Ils sont exonérés d'impôt, mais il y a aussi plusieurs différences importantes. Ils ne peuvent pas remettre de reçus officiels de dons ni bénéficier de l'aide fiscale qui s'y rattache.

Le secteur des organismes à but non lucratif est très diversifié. Il peut s'agir autant de petites associations communautaires que de grandes organisations nationales, ce qui explique cette diversité.

Passons maintenant à la diapositive 19. Nous avons parlé des exigences qui s'appliquent aux organismes de bienfaisance en fonction de l'aide fiscale dont ils bénéficient. Les règles s'appliquant aux organismes à but non lucratif sont moins nombreuses, et ils ne sont pas tenus de s'inscrire auprès de l'Agence du revenu du Canada. On peut voir cela comme un système d'autodéclaration. Ils n'ont qu'à produire une déclaration annuelle, s'ils répondent à certains critères. Ils n'ont pas de montant minimal à dépenser. La règle clé, c'est que ces organismes ne peuvent pas verser de revenu aux membres — il doit s'agir d'un versement à but non lucratif — et ne peuvent pas être exploités à des fins de profit.

Voilà qui conclut notre exposé. Nous répondrons maintenant à vos questions avec plaisir.

The Chair: Before we go to questions, I want to introduce Senators Nancy Greene Raine and Yonah Martin, both from British Columbia, who came in at the beginning of your presentation. We'll now move to the first questioner, Senator Omidvar.

Senator Omidvar: Thank you very much to both of you for being here, and Mr. Leblanc for your presentation. We are very new at this study. This is only our second panel, but even in the first panel we began to get a sense of how dense the scope and scale of the study can be, given the scope and scale of charities and the not-for-profit sector.

We also heard very compelling witness testimony that the not-for-profit sector and the charities sector need a central place in government that is an enabler, a capacity builder, a place in government that supports these institutions.

The CRA is an enforcer. You're protecting the taxpayer. Do you see a conflict in these two ideas? Is there a balance? Can you give me a sense of how you engage with the sector in enabling them to do their work in a more modern, efficient way?

Mr. Leblanc: Thank you; those are very good questions.

You asked about engagement with the sector. It's interesting, because I'm involved in different areas of personal income tax. What I find impressive about work on tax issues dealing with charities is the extent of engagement with different sector representatives. It certainly goes beyond what I see in other areas. We probably have something to learn from the dialogue. Our colleagues at the CRA can talk about theirs, and I think what they do is impressive too. But there is quite a bit of dialogue, and different forums. It can be with specific groups. I think that's something I would note.

I would make two points in terms of the central. One is that we set the policies. You can talk about this more during the second half, but our impression is that CRA is enabling, in many ways, with their approach to engaging with the sector, to helping charities, to having an education-first approach, to all the information they provide. I'll make that general comment.

Le président : Avant de passer aux questions, je veux présenter les sénatrices Nancy Greene Raine et Yonah Martin, toutes deux de la Colombie-Britannique, qui sont arrivées au début de votre exposé. Nous allons maintenant passer à la période de questions, en commençant par la sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : Merci beaucoup à vous deux d'être ici, et à M. Leblanc de son exposé. Nous commençons tout juste cette étude. Vous n'êtes que notre deuxième groupe de témoins, mais même pendant la séance avec nos premiers témoins, nous avons commencé à comprendre à quel point cette étude pouvait être vaste et complexe, étant donné le nombre des organismes de bienfaisance et la taille du secteur des organismes à but non lucratif.

Selon des témoignages très convaincants que nous avons entendus, le secteur des organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance ont besoin d'une organisation centralisée au sein du gouvernement qui fasse la promotion de leurs intérêts et qui travaille à renforcer leurs capacités; une organisation au sein du gouvernement qui les soutient.

L'Agence du revenu du Canada est un organisme d'application de la loi. Votre rôle est de protéger les contribuables. Ne voyez-vous pas comment ces deux objectifs peuvent entrer en conflit? Êtes-vous capable de trouver un équilibre? Pouvez-vous me donner une idée de la façon dont vous intervenez dans ce secteur pour leur permettre de mener leurs activités de façon moderne et efficiente?

M. Leblanc : Merci. Vous posez de très bonnes questions.

Vous nous avez demandé de parler de nos interactions avec ce secteur. C'est intéressant, parce que je travaille dans différents domaines liés à l'impôt sur le revenu des particuliers, et dans le travail que nous effectuons auprès des organismes de bienfaisance au sujet des questions de fiscalité, la mesure dans laquelle nous interagissons avec les différents représentants du secteur est impressionnante. Cela dépasse de beaucoup ce que j'ai vu dans d'autres secteurs. Il y a certainement des leçons à tirer de ce genre de dialogue. Nos collègues de l'agence pourront vous parler de leur expérience. Selon moi, ce qu'ils font est aussi impressionnant. Toutefois, il y a beaucoup de dialogue et différentes tribunes pour s'exprimer. Cela peut aussi concerner des groupes précis. Je crois que ça vaut la peine de mettre cela en relief.

Il y a deux choses que je voudrais dire par rapport à cette idée d'organisme centralisé. Premièrement, notre rôle est d'établir les politiques. Vous pourrez en discuter davantage avec le deuxième groupe de témoins, mais selon nous, nous croyons que l'Agence de revenu du Canada, grâce à sa façon d'interagir avec le secteur, joue un rôle habilitant de nombreuses façons. Il aide les organismes de bienfaisance, il promeut une approche axée avant tout sur l'éducation et fournit énormément d'information. Voilà ce que je peux dire, de façon générale.

It's a good amount of tax assistance, so our general way of working is that the Canada Revenue Agency administers this set of rules. It's the way we're used to doing things across a range of tax issues. We think it works pretty well. We welcome ideas for improvement. I think that's one of the reasons why your committee discussions will be valuable to us as officials who work on these issues.

Senator Omidvar: I'm not quite sure I got the answer that I was looking for. Let me try to repeat my question in more precise terms. Perhaps I was not clear myself in my question.

Can you both support the sector and mitigate risk to the taxpayers? Is that a role that you can encompass in your institution?

Mr. Leblanc: Yes, I think so. We try to strike that balance, but in terms of a policy perspective, we see those two components as quite important. That's why we see, in terms of the types of tax assistance we have, from a policy perspective, that it's a very important part of the tax system.

Blaine Langdon, Director, Charities, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: If I can just add quickly to that, I'm at Department of Finance now. I have many years of CRA under my belt. I think CRA, in the last couple of decades, has come quite a distance from where they were as a regulator in the late 1990s to where they are now.

Certainly if you look at their website, there is a wealth of different information for charities. They are very helpful. They have had programs, some of which have come and gone, to educate the sector, very proactive, getting out there and working with charities. I'll let CRA speak to this issue, but even if you look at their approach to compliance, I think they take a very good education-first approach to compliance, a voluntary compliance approach. The numbers that come out of the audit program by and large speak for themselves as most charities that are audited end up with an education letter or a compliance agreement as opposed to some form of aggressive compliance action. Again, I'll leave my colleagues to speak about that. Particularly over the last two decades, they have come to a place where they are striking a nice balance between being the regulator and being a more helpful, progressive, modern regulator, if I can use those terms.

Il y a aussi beaucoup de formes d'aide fiscale. Notre façon habituelle de travailler est de laisser l'Agence du revenu du Canada gérer les règles à ce chapitre. C'est de cette façon que nous faisons les choses pour toute une gamme de questions fiscales, et nous croyons que cela fonctionne plutôt bien. Nous voyons toujours d'un bon œil les améliorations qui sont proposées. C'est pourquoi je crois que l'étude de votre comité nous sera utile, à nous les fonctionnaires, qui devons régler ces questions.

La sénatrice Omidvar : Je ne suis pas sûre d'avoir eu la réponse que je cherchais. Je vais répéter ma question et essayer d'être plus claire. Peut-être n'ai-je pas été assez précise en posant la question.

Êtes-vous dans une position où vous pouvez à la fois aider le secteur et atténuer les risques pour les contribuables? Votre organisation peut-elle jouer ce genre de rôle?

M. Leblanc : Je crois que oui. Nous essayons d'atteindre un équilibre. Même en vertu de nos politiques, ces deux types d'activités sont très importants. Dans le cadre de nos politiques, les types d'aide fiscale que nous fournissons sont un élément très important du régime fiscal.

Blaine Langdon, directeur, Organismes de bienfaisance, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Rapidement, j'aimerais ajouter quelque chose. Je travaille au ministère des Finances actuellement, mais j'ai passé de nombreuses années à l'Agence du revenu du Canada. Au cours des dernières décennies, je crois que l'agence a fait beaucoup de chemin en tant qu'organisme de réglementation depuis la fin des années 1990.

Si vous consultez son site web, vous y trouverez un trésor d'information sur les organismes de bienfaisance. L'ARC déploie énormément d'efforts pour aider. Elle a mis au point des programmes — dont certains n'existent plus — pour sensibiliser le secteur. Elle est très proactive. Elle va sur le terrain et travaille avec les organismes de bienfaisance. Je vais laisser l'agence vous en parler, mais uniquement en ce qui concerne son approche en matière de conformité, je peux dire qu'elle a une excellente approche axée avant tout sur la sensibilisation. C'est une approche axée sur la conformité volontaire. Les données tirées du programme d'audit parlent d'elles-mêmes dans l'ensemble : la plupart des organismes de bienfaisance qui font l'objet d'un audit reçoivent, au bout du compte, une lettre à des fins d'éducation ou concluent un accord d'observation. Ils ne sont pas visés par des mesures de conformité agressives. Par contre, encore une fois, je vais laisser mes collègues vous en parler. Au cours des deux dernières décennies, en particulier, l'ARC a réussi à atteindre un bel équilibre entre son rôle d'organisme de réglementation et sa volonté de réglementer d'une façon moderne, utile et progressiste, si je peux m'exprimer ainsi.

The Chair: I remind everyone that CRA will be our next witnesses.

Senator Omidvar: I am going to reach back into my own memory; I have worked in charities all my life. I led a private foundation. I ran not-for-profits and charities. About 15 years ago, I created a new not-for-profit to help underemployed immigrants find work in their sector, common kind of thing. Good work to do.

We applied for charitable status, and we were rejected. This is a story worth telling because the “because” is interesting. We were rejected because CRA felt that the people who were benefiting were in fact the employers. That was an interesting way to come at a rejection.

My question is on appeals. We were able to overturn that decision because we hired a very high-priced lawyer who explained charity law to me. We came to Ottawa and met with the people, which is apparently not easy to do.

I want to know, if charities are rejected, is there now an appeals process that is transparent and fair?

Mr. Langdon: To respond as directly as I can, following the Joint Regulatory Table, which was established through the Voluntary Sector Initiative, one of the things that occurred was, in recognition of some of the high price of organizations having to go to the Federal Court of Appeal, they established within the Canada Revenue Agency a separate objections and appeals process for charities. It is not independent of the CRA, but it is a self-managed unit within the CRA that works at arm’s length from the Charities Directorate. That’s the current process.

To the extent that an organization either is rejected at an application stage or there is a proposed revocation, that moves over to the objections and appeals division or directorate. They take an arm’s-length, brand new review of that based on their own determination of the facts.

Senator Omidvar: Do you know what percentage of appeals are —

Mr. Langdon: I don’t. I’m confident my CRA colleagues can at least point to that or get you that information.

Le président : Je tiens à rappeler à tous que nos prochains témoins sont les représentants de l’Agence du revenu du Canada.

La sénatrice Omidvar : J’ai travaillé toute ma vie dans le secteur de la bienfaisance, alors je vais fouiller un peu dans mes souvenirs. J’étais à la tête d’une fondation privée et j’ai dirigé des organismes sans but lucratif ainsi que des organismes de bienfaisance. Il y a environ 15 ans, j’ai créé un nouvel organisme sans but lucratif pour aider les immigrants sans emploi à trouver du travail dans leur domaine. Quelque chose de général; c’est du bon travail.

Nous avons demandé le statut d’organisme de bienfaisance, mais notre demande a été rejetée. C’est une histoire pertinente, parce que les motifs du rejet sont intéressants. L’ARC a rejeté notre demande parce qu’elle a conclu que l’organisme aidait principalement les employeurs en réalité. Je trouve que c’est intéressant, comme motif de rejet.

Ma question concerne donc les appels. Nous avons été en mesure d’annuler la décision grâce aux services d’un avocat très bien payé, qui m’a expliqué le droit régissant les organismes de bienfaisance. Nous nous sommes rendus à Ottawa pour rencontrer les bonnes personnes, ce qui, semble-t-il, est loin d’être facile.

Ce que je veux savoir, c’est s’il y a actuellement un processus d’appel transparent et équitable dans les cas où la demande d’un organisme de bienfaisance est rejetée?

M. Langdon : Je vais être aussi direct que possible. À la suite de la Table conjointe sur la réglementation, organisée par l’intermédiaire de l’Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, il a été reconnu, entre autres choses, qu’il peut être très onéreux pour les organisations d’interjeter appel devant la Cour d’appel fédérale. En conséquence, un processus distinct a été mis au point au sein de l’Agence du revenu du Canada pour les oppositions et les appels des organismes de charité. Il ne s’agit pas d’un organe autonome de l’ARC, mais l’unité se gère elle-même et elle est indépendante de la Direction des organismes de bienfaisance. C’est le processus en vigueur actuellement.

La division ou la direction qui s’occupe des oppositions et des appels se charge des cas où la demande d’une organisation est rejetée ou lorsque le statut d’une organisation pourrait lui être enlevé. La division examine les cas de façon indépendante et d’un œil nouveau et tire ses propres conclusions sur les faits.

La sénatrice Omidvar : Savez-vous quel pourcentage des appels sont...

M. Langdon : Non, mais je suis convaincu que mes collègues de l’ARC pourront vous donner une piste ou vous fournir l’information.

The Chair: We look forward to hearing from them shortly.

Senator R. Black: Following up on your presentation slides, at slide 8, 20.2 per cent of Canadians filed a tax return claiming that tax credit. Is that going up or down or is it static? We hear that donations are going down or there is fluctuation. Are those numbers going up or down, or are they fairly static, both individual and corporate donation giving?

Mr. Leblanc: I'll say that I know the individual numbers better than the corporate numbers. The individual is pretty static. If you look at a share of GDP or share of income, if you take a longer time period, it has been fairly steady. One number has been going down a bit, and it's that 20 per cent, the share of individuals who file a tax return who claim the Charitable Donation Tax Credit.

Different things could be going on there. I talked about the ability of spouses to pool their donations — I don't think this is the only explanation — but I think as more and more individuals have a tax-preparer or use a program online basically to prepare their own taxes, you're prompted that only one of you should be claiming this. As we have a significant move away from paper filing toward electronic filing, that has pushed the needle a bit.

If you look over the last, I would say, 15 years, there has been a pretty considerable decrease in the number of individuals who pay tax. That's partly related to the increase in some pretty basic non-refundable credits, whether it's the basic personal amount or the age amount, to give a couple of examples. Because of that, you might have some people in the margin — it is a non-refundable credit — who don't pay tax anymore, so they don't claim it. Again, that's certainly not a huge driver of those numbers, but probably a few factors have contributed to that.

My sense is that charitable donations for corporations have been fairly steady, but they fluctuate more from year to year, which could be a reflection of one of two things. One is just some pretty big donations that are made in certain years and not others, and some might just track the business cycle, and also how it varies across regions.

Senator R. Black: On page 11, you talked about, under the constitutional framework, the provinces also exercising their powers to regulate charities, and you noted Ontario and Alberta.

Le président : Nous sommes impatients d'entendre leurs témoignages. Ce ne sera pas long.

Le sénateur R. Black : Pour revenir aux diapositives que vous avez présentées dans votre exposé, à la diapositive 8, vous dites que 20,2 p. 100 des Canadiens ont produit une déclaration de revenus dans laquelle ils ont demandé le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance. Cela représente-t-il une augmentation ou est-ce que la proportion reste stable? Il paraît que les gens font moins de dons ou que la proportion fluctue. Donc, est-ce que la proportion augmente, diminue ou reste statique, autant en ce qui concerne les particuliers que les entreprises?

M. Leblanc : Je dois avouer que je connais mieux les statistiques par rapport aux particuliers que celles qui concernent les entreprises. Du côté des particuliers, c'est plutôt stable. Si on prend le pourcentage du PIB, ou le pourcentage du revenu sur une longue période, on voit que la proportion ne change pas beaucoup. Il y a quand même eu une légère diminution de la proportion de particuliers — les 20 p. 100 — qui produisent une déclaration de revenus dans laquelle ils demandent le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance.

Cela peut s'expliquer de diverses façons. J'ai déjà parlé du fait que les conjoints peuvent regrouper leurs dons. Je ne crois pas qu'il s'agit de la seule explication, mais puisqu'il y a de plus en plus de gens qui ont recours aux services d'un spécialiste en déclarations de revenus ou qui utilisent un programme en ligne pour préparer leur déclaration de revenus, ils sont incités à ne demander qu'une seule fois le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance. Le fait que les gens produisent plus de déclarations électroniques que de déclarations de papier de nos jours doit aussi peser un peu dans la balance.

Au cours des 15 dernières années, disons, il y a eu une diminution assez importante du nombre de particuliers qui paient de l'impôt. Cela est en partie dû à l'augmentation du nombre de crédits d'impôt de base non remboursables. Je peux vous donner quelques exemples comme le montant personnel de base et le montant en raison de l'âge. C'est pourquoi il y a quelques particuliers dans la marge — pour ce genre de crédit non remboursable — qui ne paient plus d'impôt. En conséquence, ils ne demandent pas le crédit. Encore une fois, ce n'est probablement pas ce qui influence le plus les statistiques, mais c'est probablement l'un des divers facteurs qui y contribuent.

Selon moi, les dons de bienfaisance des entreprises sont demeurés plutôt stables, mais il y a quand même une variation d'année en année qui peut s'expliquer d'une ou deux façons. Premièrement, il peut arriver que des dons importants soient faits seulement certaines années et pas d'autres. D'autres dons dépendent peut-être du cycle économique et de la différence entre les régions.

Le sénateur R. Black : À la page 11, relativement au cadre constitutionnel, vous dites que les provinces réglementent également les organismes de bienfaisance. Vous avez donné

Is there regular, ongoing, positive talk back and forth between your department and the provincial governments that are involved in charities?

Mr. Langdon: The short answer is not as much as we would like. Certainly at the federal level, we're much more actively involved in the charitable sector than the provinces are. In fact, it's Ontario that really has the most significant activity. So, again, not as much we would like.

Maybe you can ask this question to the CRA, but I know for a time there was a mechanism where we did consult with the provinces on a regular basis with respect to ongoing issues of common concern and policy changes. I don't know whether that still exists, but it was in place while I was there.

Senator R. Black: Thank you. I say that somewhat personally because I know there is information that isn't shared back and forth between the organization I used to be involved in. The information is up to date here, the same information is not up to date there, and yet we have submitted the same things to both. That's unfortunate.

Finally, on page 12, the charitable purposes. There are four bullet points. Are these still current, appropriate, up to date, or are there better ones?

Mr. Langdon: This would be reflective of the common-law purposes. Certainly it's the framework that we use here in Canada. We feel, by and large, that it is an appropriate set of charitable purposes. Certainly what we have put down here on the paper does not encapsulate everything, and if you look to the CRA's guidance, in addition to capturing new charitable purposes that have been recognized through the Canadian courts, and oftentimes internationally, there has been quite a bit of innovation in the Charities Directorate in terms of what they recognize as charitable purposes.

Senator R. Black: They may fall under that bullet point number 4, which is a general catch-all.

Mr. Langdon: That's right. To give a couple of examples, CRA recognizes community development activities, upholding human rights, the promotion of volunteerism, the promotion of racial equality, promotion of the arts, activities that benefit youth. The fourth catch-all category tends not to be exhaustive, but it's much bigger than one might think.

l'exemple de l'Ontario et de l'Alberta. Je me demandais si votre ministère et les gouvernements provinciaux communiquaient régulièrement, de façon continue et positive, à propos des organismes de bienfaisance?

M. Langdon : En bref, pas autant que nous le souhaiterions. Il est vrai que le fédéral intervient beaucoup plus dans le secteur caritatif que les provinces. À dire vrai, c'est l'Ontario qui déploie le plus d'efforts à ce chapitre. Donc, pour résumer, nous aimerions qu'il y ait plus de communication.

Peut-être pourriez-vous poser cette question à l'ARC. Je sais toutefois qu'il y a eu pendant une certaine période un mécanisme pour mener des consultations régulièrement avec les provinces à propos des préoccupations communes et des changements apportés aux politiques. Je ne sais pas s'il existe toujours, mais il existait à mon époque.

Le sénateur R. Black : Merci. Cela me concerne personnellement, d'une certaine façon, parce que je sais que l'information circulait difficilement entre le gouvernement et l'organisation pour laquelle je travaillais. L'un dispose de renseignements à jour, tandis que l'autre a seulement des renseignements désuets. Pourtant, on soumet la même chose aux deux. Je trouve que c'est malheureux.

Pour finir, à la page 12, à propos des organismes exploités aux fins de la bienfaisance, il y a quatre puces. L'information est-elle toujours pertinente et actuelle, ou pouvez-vous nous fournir d'autres renseignements à jour?

M. Langdon : L'information reflète l'objet de la common law. Évidemment, c'est le cadre que nous appliquons ici au Canada. Notre position est, dans l'ensemble, que ces objectifs de bienfaisance sont appropriés. Bien sûr, ce qui est indiqué ne couvre pas tout. Dans les directives de l'ARC, qui tient compte des nouveaux objectifs de bienfaisance qui ont été reconnus par les tribunaux canadiens ainsi que les tribunaux internationaux dans bon nombre de cas, il y a aussi un certain nombre de nouveautés en ce qui concerne les objectifs de bienfaisance qui sont reconnus comme tels par la Direction des organismes de bienfaisance.

Le sénateur R. Black : J'imagine que c'est le genre de chose qui serait compris dans la quatrième puce. C'est un objectif passe-partout, dans l'ensemble.

M. Langdon : C'est exact. Pour vous donner deux ou trois exemples, l'ARC reconnaît les activités de développement communautaire, de défense des droits de la personne, de promotion du bénévolat, de promotion de l'équité raciale et de promotion des arts ainsi que les activités qui avantagent les jeunes. La quatrième catégorie est un objectif passe-partout qui n'est pas exhaustif. Il comprend plus de choses qu'on pourrait le croire.

Senator Raine: Thank you very much. As we start the study, it's important that we learn a lot about how this sector is regulated. I'm going to follow along from Senator Black's question because I'm a little confused about how the Department of Finance determines, under the fourth bullet, protection of the environment. The reason I'm concerned is that over the last 20 years or more we have seen a rising number of non-profits active in British Columbia who appear to have an agenda about basically anti-resource development and pro-environmental protection to the point where we're now at with Kinder Morgan. How does that get determined? We have also seen evidence that money is coming from outside Canada to fund activism. I'm not sure if they're applying for charitable status, if they're a non-profit, or how it is set up.

I'm wondering if you could clarify some of these areas. I know that most Canadians really want to protect the environment, but I think we want to do it our way, not influenced by outside donors.

Mr. Langdon: Thank you for the question. I'll try to answer as best I can. I don't want to sound like I'm passing the buck too much to the Canada Revenue Agency, but I do think it's a fine question for them.

Generally speaking, the Income Tax Act just states that an organization has to be a charity. We rely on the common law. The CRA is responsible for developing administrative guidance. So in terms of what qualifies under the protection of the environment, that would be something CRA would establish the parameters around based on the common law.

I do understand it runs a range from cleaning up lakes and streams, obviously, to organizations that are involved in policy issues. When you get into those discussions, you start bringing in other aspects of the regulation of charities. So you would then not necessarily be looking at the definition of the protection of the environment, but you might be looking at, for example, the restrictions on political activities. And I think that's a bit of a different discussion. Organizations can be established for the protection of the environment. They can carry out those purposes. They can devote a certain amount of their resources to political activities, but there are restrictions in the Income Tax Act around that.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. Puisque nous commençons notre étude, c'est important pour nous de comprendre comment le secteur est réglementé. Je vais poursuivre dans la même veine que le sénateur Black, parce que je ne suis pas sûre de comprendre comment le ministère des Finances détermine, comme dans l'exemple donné à la quatrième puce, ce qu'est une activité de protection de l'environnement. Voyez-vous, je suis préoccupée du fait qu'au cours des 20 dernières années — et peut-être plus —, il y a de plus en plus d'organismes sans but lucratif en Colombie-Britannique qui semblent avoir comme objectif de freiner tout projet d'exploitation des ressources. Leurs activités de protection de l'environnement nous ont menés au point où nous en sommes avec Kinder Morgan. Donc, comment évaluez-vous une organisation? Il y a également des preuves selon lesquelles des fonds étrangers financent ce genre d'activisme. Je ne sais pas si ces organismes sans but lucratif demandent le statut d'organismes de bienfaisance ni comment tout cela fonctionne.

Je me demandais si vous pouviez nous éclairer un peu par rapport à cela. Je sais que la protection de l'environnement est très importante pour la plupart des Canadiens, mais je crois aussi que nous voulons faire cela à notre façon, sans être sous l'influence de donateurs étrangers.

M. Langdon : Merci de cette question. Je vais faire de mon mieux pour vous répondre. Je ne veux pas que vous croyiez que je renvoie trop la balle à l'Agence du revenu du Canada, mais je crois que ce serait une bonne question à poser à ses représentants.

En résumé, tout ce que dit la Loi de l'impôt sur le revenu est que l'entité doit être une organisation de bienfaisance. Nous nous conformons à la common law. Il incombe à l'ARC de créer des directives pour l'administration. Donc, si vous me demandez ce qui constitue une activité de protection de l'environnement, c'est l'ARC qui fixe les paramètres pertinents à la lumière de la common law.

D'après ce que j'en sais, cela comprend toute une gamme d'activités, du nettoyage des lacs et des cours d'eau — le genre de choses évidentes — jusqu'aux activités relatives aux politiques, en passant par tout ce qu'il y a entre les deux. Ce genre de cas soulève d'autres aspects de la réglementation des organismes de bienfaisance. Donc, la définition pertinente ne serait peut-être pas celle qui concerne la protection de l'environnement. Les dispositions pertinentes sont peut-être celles qui ont à voir avec la restriction des activités politiques, mais c'est un peu un autre sujet. On peut créer des organisations pour la protection de l'environnement et mener des activités à cette fin. Les organisations peuvent déployer une partie de leurs ressources à des fins politiques, mais la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit des restrictions à ce sujet.

The Chair: I note that the next set of witnesses who are from the Canada Revenue Agency are making notes in the audience. We may anticipate hearing from them on this subject.

Senator Raine: I'm aware that only 10 per cent of their activity or resources can be spent on political purposes and that those activities must be non-partisan. When I'm seeing the 10 per cent, how is that determined? Is that by the amount of time their staff spend on it or the actual expenditures that can be targeted to a very specific campaign of some kind? How is the 10 per cent determined? It's 10 per cent of what?

Mr. Langdon: Thank you for the question. That would be 10 per cent of the resources. The CRA's interpretation of that is all of their resources, so it's financial, physical and human resources. Staff and volunteers would also be included in that. At least for the purposes of applying the Income Tax Act test, it would be looking at the totality of their resources devoted to political activities.

You also mentioned time. I'll leave this to the CRA to explain in terms of political purposes, but I think the amount of time spent on political activities may lead you down that discussion of when something becomes a political purpose. Certainly that's a question more for CRA.

Senator Raine: To clarify, from Finance's policy purpose, is the intent of this policy to allow Canadian charities and non-profits to be in those fields, or is it for the Canadian organizations to be donees of recipients of outside-Canada funds? I think it's the policy question.

Mr. Langdon: I'm not sure I understand the question. Certainly the Income Tax Act rules apply to Canadian registered charities, and so to the extent that we are facilitating the activities of charities and encouraging Canadians to donate to those organizations, it would be for Canadian charities and equally, in terms of political activities, that the Income Tax Act restrictions apply to Canadian charities. I'm not certain if I'm answering your question exactly; sorry.

Senator Duffy: Mr. Leblanc, we're all very concerned. And we've heard from a number of our witnesses in the last couple of weeks about this decline in the number of individual donors. You mentioned the 20.2 per cent, that it was trending down, and you gave us some examples of why.

Le président : Je remarque que les prochains témoins de l'Agence du revenu du Canada, ici présents, sont en train de prendre des notes. J'ai l'impression qu'ils comptent revenir sur ce sujet.

La sénatrice Raine : Je sais que seulement 10 p. 100 des activités menées ou des ressources déployées peuvent l'être à des fins politiques. Je sais aussi que les activités doivent être non partisans. Mais comment détermine-t-on qu'une organisation ne dépasse pas 10 p. 100? Est-ce qu'on évalue le temps que le personnel passe sur ce genre d'activités ou les dépenses liées à une campagne en particulier? Comment détermine-t-on qu'une organisation ne dépasse pas 10 p. 100? Que représentent 10 p. 100?

M. Langdon : Merci de cette question. Il s'agit de 10 p. 100 des ressources. Selon l'interprétation de l'ARC, il s'agit de l'ensemble des ressources de l'organisation, donc des ressources financières, physiques et humaines, y compris le personnel et les bénévoles. S'il fallait appliquer le critère prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu, ce serait la totalité des ressources déployées pour les activités politiques d'une organisation qui seraient examinées.

Vous avez aussi mentionné le temps. Je vais laisser l'ARC vous fournir une explication en ce qui concerne les fins politiques. Par rapport au temps que ces organisations consacrent à des activités politiques, je crois que vous pourrez discuter aussi de la façon dont on détermine comment une activité est menée à des fins politiques. Vous devriez poser la question à l'ARC.

La sénatrice Raine : Je veux être sûre : relativement à la politique du ministère des Finances, l'objectif de cette politique est-elle de permettre aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif canadiens de mener ce genre d'activités, ou est-ce plutôt que vous voulez permettre aux organisations canadiennes d'accepter des dons de l'étranger? Je parle des politiques.

M. Langdon : Je ne suis pas sûr de comprendre votre question. Bien sûr, la Loi de l'impôt sur le revenu s'applique aux organismes de bienfaisance enregistrés. En conséquence, nous habilitons les organismes de bienfaisance à mener leurs activités et encourageons les Canadiens à donner à ces organisations. Pour les organismes de bienfaisance canadiens... Les restrictions prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu s'appliquent aux activités politiques des organismes de bienfaisance canadiens. Je ne suis pas sûr d'avoir bien répondu à votre question, désolé.

Le sénateur Duffy : Monsieur Leblanc, nous sommes tous très préoccupés. Un certain nombre de témoins nous ont dit au cours des dernières semaines que le nombre de particuliers qui font des dons diminue. Vous avez mentionné, par rapport aux 20,2 p. 100, que la tendance était à la baisse. Vous nous avez aussi donné des exemples qui expliquent pourquoi.

I wonder how much of the downtrend is due to the law or the Income Tax Act making it less advantageous, making it less attractive for people to donate. I'm now at the age when I can't remember exactly what year it was, but I remember Jim Flaherty was the Minister of Finance and changes were made to the charitable giving provisions. If I remember correctly, they were supposed to generate an additional \$400 million for the federal government.

Do you remember those? Did it generate \$400 million? And in return from that, how much was that line of 20.6 bent down as a result of the Government of Canada being less generous to those who would donate?

Mr. Leblanc: Thank you very much for the question. Towards the beginning of my presentation, I talked about the exemption of tax on capital gains on the disposition of certain types of property when those are donated. You have publicly listed securities as one example. In Budget 2015, the proposal was to extend such treatment to the disposition of private shares in real estate, again, when the proceeds were donated. That measure was proposed in Budget 2015. It was never legislated. We had an election. In Budget 2016, the current government announced that it didn't intend to proceed with the measure.

The measure was never in effect, if you will. So with any modest decline you have in the number of donors, that measure was never in and taken out. It never took effect.

I guess there are questions about exactly the extent to which it would have encouraged incremental donations. Likely it would have, to some extent, although one can think about how large that effect would be. I would say that since it was never in effect, one can think about the policy for sure, but I wouldn't link it to the decline just because of the specific set of circumstances that involved that measure, if you will.

Senator Duffy: Thank you.

One other question was about gifts from other registered charities. I think this goes back to Senator Raine's question, where you have Canadian foundations receiving gifts from offshore foundations, and then the Canadian foundation makes a gift to a Canadian charity.

Do we have any way of tracking how much of that is going on?

Je me demande dans quelle mesure cette tendance à la baisse est la faute de la réglementation ou de la Loi de l'impôt sur le revenu qui font qu'il est moins avantageux ou moins intéressant pour les particuliers de donner. Je ne me souviens plus exactement en quelle année c'était, vu mon âge, mais je me rappelle qu'à l'époque où Jim Flaherty était ministre des Finances, des modifications ont été apportées aux dispositions concernant les dons de charité. Si je me souviens bien, on s'attendait à ce que les modifications génèrent 400 millions de dollars supplémentaires en recettes pour le gouvernement fédéral.

Vous en souvenez-vous? Cela a-t-il généré 400 millions de dollars? Dans quelle mesure le gouvernement du Canada — et son manque de générosité à l'égard des donateurs — est-il responsable de cette tendance descendante? C'était 20,6 à l'époque.

M. Leblanc : Merci beaucoup de cette question. Vers le début de mon exposé, j'ai mentionné l'exonération d'impôt applicable aux gains pour certains types de biens immobiliers qui sont donnés. Les valeurs cotées en bourse sont un exemple. Dans le budget de 2015, on proposait d'appliquer également le traitement à la cession d'actions immobilières d'une société privée lorsque les bénéfices sont donnés. C'est ce qu'on proposait dans le budget de 2015, mais ça n'a jamais été inscrit dans une loi. Après les élections, dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'appliquer cette mesure.

On peut dire que la mesure n'est jamais entrée en vigueur. On ne peut pas attribuer la légère baisse du nombre de donateurs à cela, puisque la mesure n'a jamais été retirée. Elle n'a jamais été appliquée.

J'imagine qu'on peut se demander dans quelle mesure cela aurait incité les donateurs à augmenter progressivement leurs dons. Cela aurait probablement été le cas, dans une certaine mesure, mais il est difficile de déterminer jusqu'à quel point cela a été efficace. Puisque la mesure n'a jamais été appliquée... On peut débattre de l'effet de la politique, bien sûr, mais, étant donné l'ensemble précis de circonstances liées à cette mesure, je ne m'aventurerai pas à dire qu'il y a un lien avec la baisse de donateurs, vous voyez?

Le sénateur Duffy : Merci.

Mon autre question concerne les dons faits par d'autres organismes de bienfaisance enregistrés. Je crois que cela est lié à la question de la sénatrice Raine à propos des fondations canadiennes qui reçoivent des dons de fondations à l'étranger et qui, ensuite, font un don à des organismes de bienfaisance canadiens.

Vous est-il possible de suivre tout ce qui se passe?

Mr. Langdon: In terms of gifts coming in from foreign organizations?

I'm drawing a bit of a blank. It's probably a better question for the CRA. I know that donors that make donations or foreign donors that make donations above \$10,000, that is an item that is tracked. I believe that they do some tracking of money from outside of the country on the T3010 in the financial section, but I'm not positive about that. I think that would be a good question for CRA.

Senator Martin: Following up on Senator Duffy's question, when it comes to non-profit organizations, reading the rules and requirements, it's quite open in terms of what a non-profit's activities can be, and there are few legislative requirements, et cetera.

I was curious about whether there are limits to foreign donations that could be given to non-profits. I can cite certain examples that happened in the last federal election. I think we're all aware of non-profits that were quite active. I'm wondering about some of the restrictions, limits and monitoring of outside sources to non-profits.

Mr. Leblanc: It's not something that's either tracked or restricted from a tax system perspective. This is really getting into another sphere, but I think it was a spokesperson for the Minister of Democratic Institutions who said that the rules around political fundraising from foreign actors would receive some attention. So I guess that's less in a tax system context and more in the rules around election financing and the election period, if you will.

Senator Martin: Receive attention from whom?

Mr. Leblanc: I think it was the Minister of Democratic Institutions. It was a spokesperson. So it might be something around Elections Canada rules.

Senator Martin: Right now you're saying that there is no tracking or information regarding how much has potentially been poured into such NGOs?

Mr. Langdon: Thank you for the question. I would say particularly from the perspective of non-profit organizations, the tax system doesn't necessarily track that. To the extent that there were rules around this, I think the tax system would pay more attention to this, but as we said there really isn't much in the requirements for the exemption in the Income Tax Act for non-profit organizations. There are not a lot of rules they have to follow. By consequence, there's not a lot of information which is

M. Langdon : Vous voulez dire, en ce qui concerne les dons faits par des organisations étrangères?

Je ne suis pas sûr de pouvoir vous répondre. Je crois que l'ARC serait mieux à même de répondre. Je sais que les dons de plus de 10 000 \$ faits par des donateurs ou des donateurs étrangers sont surveillés. Je crois qu'on demande l'information sur l'argent provenant de l'étranger dans la section du formulaire T3010 sur les renseignements financiers, mais je n'en suis pas certain. Ce serait une bonne question à poser à l'ARC, je crois.

La sénatrice Martin : Pour continuer sur la lancée du sénateur Duffy, les règles et les exigences par rapport aux organisations sans but lucratif semblent être très larges en ce qui concerne le genre d'activités sans but lucratif qu'elles peuvent mener. Il y a peu d'exigences réglementaires, entre autres.

Je me demandais s'il y avait des limites prévues aux dons provenant de l'étranger pouvant être faits aux organisations sans but lucratif. Je pourrais vous donner des exemples qui se sont produits pendant les dernières élections fédérales. Je crois que nous avons tous vu à quel point les organisations sans but lucratif étaient actives. Je me demandais donc si vous pouviez nous parler des restrictions, des limites et des mesures de surveillance qui s'appliquent aux dons étrangers faits aux organismes sans but lucratif.

M. Leblanc : Ce n'est pas vraiment quelque chose qui est surveillé ou qui est restreint par notre régime fiscal. Nous commençons à nous aventurer sur un autre terrain, mais je crois qu'il y avait un représentant de la ministre des Institutions démocratiques qui a dit que la réglementation relative aux campagnes de financement politiques par des intervenants étrangers serait examinée. Donc, j'ai l'impression que votre question concerne moins le régime fiscal et davantage les règles entourant le financement électoral et la période électorale.

La sénatrice Martin : Serait examinée par qui?

M. Leblanc : Je crois que c'était la ministre des Institutions démocratiques, ou plutôt son représentant. Cela concerne peut-être aussi les règles d'Élections Canada.

La sénatrice Martin : Donc, vous dites qu'il n'y a actuellement aucune surveillance ni de renseignements recueillis à propos des dons qui ont pu être faits à ce genre d'organismes sans but lucratif?

M. Langdon : Merci de la question. En ce qui concerne les organisations sans but lucratif en particulier, je peux dire que le régime fiscal ne surveille pas vraiment cela. Dans la mesure où il y a des règles qui régissent cela, j'aurais imaginé que ce serait examiné de plus près dans notre régime fiscal, mais comme nous l'avons dit, il n'y a pas beaucoup d'exigences dans la Loi de l'impôt sur le revenu relativement à l'exonération des organisations sans but lucratif. Elles n'ont pas beaucoup de règles à respecter. En conséquence, l'Agence du revenu du

captured by the Canada Revenue Agency in terms of those organizations.

Senator Martin: Knowing what we know today in terms of what happened last election, the kind of activities that are happening in Canada, is there discussion in your department or elsewhere about putting in some greater rules and restrictions and doing some monitoring? I know there's already a lot of work to be done, but it seems to be a growing concern in terms of these activities.

Mr. Langdon: It's a difficult question to answer. Certainly we're aware of the concerns that have been expressed. In terms of a particular blogger and some news articles, we've been following this story. I can't really go further than that, other than to point to the fact that there is a statement that the Minister of Democratic Institutions is potentially looking at the issue of political fundraising from the perspective of foreign actors funding Canadian organizations. But I don't know that I can provide you more information.

The Chair: I know that one of our colleagues has proposed some legislation to that effect.

Senator Martin: Yes.

The Chair: Thank you very much. I'm going to take my crack at the questions. I'm going to change the subject a little bit. You did speak about Elections Canada rules. I anticipate we will hear in presentations, not from you or from the CRA but from Canadians and from charitable groups, the suggestion that the tax rules be changed to bring personal donations to charities in line with the same rules as individual donations to political parties, where we move away from tax deductions to tax credits. Those of us who have made political contributions over the years see the benefit of that every time we fill out our income tax, which I encourage Canadians to do, and it's directly off the bottom line of your taxes.

Has the Department of Finance analyzed the potential cost to the treasury if this were indeed a recommendation that was implemented by the government?

Mr. Leblanc: It is a good question. Towards the beginning of my presentation, I talked about the basic set-up, the rate structure of the Charitable Donation Tax Credit. If you think of it, it starts off at 15 per cent on the first \$200, and on the rest, an unlimited amount except for the net income limits, either 29 per cent or 33 per cent if you're someone who faces the new top 33 per cent rate. The idea there is really to encourage as much giving as possible, to encourage people to give large amounts for the benefit of the charitable sector. Then you have the Political

Canada ne recueille pas beaucoup d'information en ce qui concerne ces organisations.

La sénatrice Martin : Compte tenu de ce que nous savons aujourd'hui à propos de ce qui s'est passé durant les dernières élections et du genre d'activités qui se déroulent au Canada, a-t-on tenu des discussions au sein de votre ministère ou ailleurs en vue d'instaurer une réglementation ou des restrictions plus strictes ou des activités de surveillance? Je sais qu'il y a déjà beaucoup de travail à faire, mais ce genre d'activités soulève des préoccupations de plus en plus pressantes, il me semble.

M. Langdon : Ce n'est pas une question facile. Bien sûr, nous sommes au courant des préoccupations soulevées. Nous suivons le fil des événements dans les médias et dans un blogue en particulier. Je ne peux pas vraiment en dire plus. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a eu une annonce selon laquelle la ministre des Institutions démocratiques allait peut-être examiner la question du financement politique par des organisations canadiennes financées par des intervenants étrangers. Je ne peux malheureusement pas vous donner d'autres informations.

Le président : Je sais que l'un de nos collègues a proposé une mesure législative en ce sens.

La sénatrice Martin : Oui.

Le président : Merci beaucoup. J'aimerais m'aventurer à poser quelques questions, mais je vais changer un peu le sujet. Vous avez parlé des règles d'Élections Canada. Je me doute déjà que ce sujet sera soulevé dans d'autres exposés, pas par vous ou l'ARC, mais par d'autres Canadiens et des organismes de bienfaisance, et qu'on va nous recommander de modifier le régime fiscal de façon à ce que les règles qui s'appliquent aux dons que font des particuliers aux organismes de bienfaisance soient les mêmes que celles qui s'appliquent aux dons que font des particuliers aux partis politiques, où il est davantage question de crédits d'impôt que de déductions d'impôt. Ceux d'entre nous qui font des dons à un parti politique au fil des ans savent à quel point cela peut-être être avantageux lorsqu'il est temps de produire notre déclaration d'impôt. J'encourage les Canadiens à le faire, puisque cela est déductible directement du total de vos impôts.

Le ministère des Finances a-t-il examiné le coût éventuel pour le Trésor si une telle recommandation était mise en œuvre par le gouvernement?

M. Leblanc : C'est une bonne question. Vers le début de mon exposé, j'ai parlé de façon générale de la façon dont le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance est structuré. Voici comment cela fonctionne : on commence à 15 p. 100 pour la première tranche de 200 \$. Pour les dons qui dépassent 200 \$, jusqu'à un moment limité, sauf en ce qui concerne le plafond du revenu net, c'est soit 29 p. 100 soit 33 p. 100 si vous êtes imposé au nouveau taux de 33 p. 100. L'objectif est vraiment d'encourager les gens à faire autant de dons que possible, à donner de gros montants

Contribution Tax Credit, which is different, which starts quite high at 75 per cent and then goes to 50 per cent and then 33 per cent, but on a fairly limited amount. It would be quite a change in the incentives that people give.

There was the private member's bill that discussed it. I don't have the estimate with me. Do you have it? Otherwise we can follow up.

Mr. Langdon: I don't have it with me. I do recall it was quite expensive. I think it was somewhere to the tune of about \$1 billion, although I reserve the right to correct myself. I do also believe that the Parliamentary Budget Officer took a look at that as well and did a costing, but we can follow up.

The Chair: I'd appreciate it if you would. I will be asking the same question of the CRA when they appear before the committee.

You also mentioned earlier in your presentation about the decline in corporate donations and not understanding. I suspect the confusion in corporate donations may be in how corporations view the tax system differently from the way personal donors do, because the tax system may be more beneficial to corporate donors if they qualify the money they give to charities as sponsoring events, et cetera, as opposed to as a charitable donation. Or some may even try to qualify it as advertising, as a business expense. I don't know that that's measured by either Finance or CRA, but that could be an explanation for that.

Senator Omidvar: First, I would like to apologize to the witnesses. I thought I was speaking to the CRA, and of course I cottoned on a little later that I was not. So those questions will get asked. But you were extremely elegant, and I thank you for that.

Before I ask my question, I want to ask you whether it is in your scope to answer this question. This is not about charitable donations and charitable giving and income tax measures but, rather, about the treatment of not-for-profits and charities by the federal government in terms of grants and contributions and the complex relationship, which is worth millions of dollars, billions of dollars, I would suggest, between a large charitable not-for-profit sector and a federal government.

Is it in your scope to answer that question?

Mr. Leblanc: Unfortunately not. Those other departments would be better positioned to answer that.

pour aider le secteur caritatif. Il y a aussi le crédit d'impôt pour contributions politiques. C'est un crédit différent, qui commence à 75 p. 100 — un pourcentage assez élevé —, qui passe ensuite à 50, puis à 33 p. 100, mais seulement pour quelques montants. Ce sont des mesures incitatives très différentes pour pousser les gens à donner.

C'était dans le projet de loi d'initiative parlementaire. Je n'ai pas l'information avec moi. Et vous? Nous pouvons toujours vous communiquer l'information plus tard.

M. Langdon : Je ne l'ai pas avec moi. Je me rappelle que c'était assez cher. Je pense que c'était quelque chose de l'ordre d'environ 1 milliard de dollars, même si je me réserve le droit de me corriger. Je crois aussi que le directeur parlementaire du budget y a aussi jeté un coup d'œil et a étudié les coûts, mais nous pouvons faire un suivi.

Le président : Oui, je vous en serais reconnaissant. Je poserai la même question à l'ARC lorsqu'elle comparaitra devant le comité.

Vous avez aussi parlé, plus tôt dans votre exposé, du déclin des dons des entreprises et du fait que vous ne compreniez pas pourquoi. Je soupçonne que la confusion en ce qui concerne les dons des entreprises pourrait tenir au fait que les entreprises perçoivent le système fiscal différemment des donateurs personnels, parce que le système fiscal peut être plus avantageux pour les entreprises donatrices si elles font admettre l'argent qu'elles donnent à des organismes de bienfaisance comme des événements commandités, et cetera, plutôt que comme dons de bienfaisance. Ou certaines pourraient même tenter de les faire admettre comme de la publicité, comme des dépenses d'entreprise. Je ne sais pas si c'est mesuré par le ministère des Finances ou l'ARC, mais cela pourrait expliquer la situation.

La sénatrice Omidvar : D'abord, j'aimerais m'excuser auprès des témoins. Je croyais que je m'adressais à l'ARC et, bien sûr, j'ai compris un peu plus tard que ce n'était pas le cas. Donc, ces questions seront posées. Cependant, vous avez été extrêmement serviables, et j'aimerais vous en remercier.

Avant de poser ma question, j'aimerais vous demander si cela entre dans votre compétence de répondre à cette question. Il ne s'agit pas de dons de bienfaisance, de dons de charité et de mesures fiscales; il est plutôt question du traitement, par le gouvernement fédéral, d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance en ce qui touche les subventions et les contributions et la relation complexe, évaluée à des millions de dollars, des milliards de dollars, je dirais, entre un grand secteur sans but lucratif et un gouvernement fédéral.

Cela entre-t-il dans votre compétence de répondre à cette question?

M. Leblanc : Malheureusement, non. Ces autres ministères seraient mieux placés pour y répondre.

Senator Omidvar: Then I'll move on to another question, and the question has been raised by our colleagues at the last witness panel and today, and I imagine it will get raised again.

Is it possible for us to get the facts on whether charitable dollars have been flowed to political activities? I'd like to know the facts on that. The CRA and Finance did a number of audits. Where do we find out whether it is true or not true that in fact foreign donations given to Canadian charities were funnelled to support or not support political activities? I think we need to get the evidence on that.

Senator Duffy: Clear the air.

Senator Omidvar: Clear the air. Let's get it. Can we get the facts?

Mr. Langdon: Certainly from the perspective of the Department of Finance, we're responsible for the tax rules. So it wouldn't be something that we would have access to. I think it's a question that you can ask to the CRA.

Unfortunately, except perhaps in a broad sense, the CRA is going to have difficulty answering that question because it would ultimately require them to think about what's in a taxpayer's file and what can be pulled out, and I'm not confident that they're going to be able to provide that information, but I'll leave that to them.

The Chair: Elections Canada may also need to be asked that question, because it's a complicated trail to follow the dots.

Senator Omidvar: I have a question that I'm confident you can answer. It is about donor-advised funds and the incredible rise in the amount of charitable money that is now resident in donor-advised funds.

Criticisms have been levelled against this regime because there's a lack of clear payout rules and a lack of transparency. Most of these donor-advised funds are no longer managed by charities but by financial institutions, which have other agendas, let's say. There is a paper here, and I don't want to cite it, but what it says is that some experts claim that these donor-advised funds move capital away from the charitable sector and have little understanding of public benefit.

So you're charged with evaluating tax measures, I imagine. Have you evaluated the rise of donor-advised funds and their payout? Do you see some weaknesses or some issues that need to be addressed, researched and corrected?

Mr. Langdon: I think the short answer is in recent years, no, we haven't looked at the issue of donor-advised funds. I think it's absolutely a good issue to look at. Generally speaking, of

La sénatrice Omidvar : Dans ce cas, je vais passer à une autre question, et celle-ci a été soulevée par nos collègues lors de la dernière comparution du groupe de témoins et aujourd'hui, et j'imagine qu'elle sera soulevée de nouveau.

Serait-il possible pour nous de savoir si des dons en argent ont été versés à des activités politiques? J'aimerais connaître les faits à ce sujet. L'ARC et le ministère des Finances ont fait un certain nombre de vérifications. Où pouvons-nous découvrir s'il est vrai ou non que, en fait, des dons étrangers fournis à des organismes de bienfaisance canadiens ont été détournés pour soutenir des activités politiques? Je pense que nous devons obtenir des preuves à ce sujet.

Le sénateur Duffy : Mettre les pendules à l'heure.

La sénatrice Omidvar : Mettre les pendules à l'heure. Faisons cela. Où pouvons-nous obtenir les faits?

M. Langdon : Certes, du point de vue du ministère des Finances, nous sommes responsables des règles fiscales. Ce ne serait donc pas quelque chose à quoi nous aurions accès. Je pense que c'est une question que vous pouvez poser à l'ARC.

Malheureusement, sauf peut-être de façon générale, l'ARC aura du mal à répondre à cette question, parce que cela la forcerait ultimement à réfléchir à ce qui se trouve dans la déclaration d'un contribuable et à ce qui peut en être extrait, et je ne suis pas sûr qu'elle sera en mesure de fournir cette information, mais je m'en remets à elle.

Le président : Il faudrait peut-être aussi poser la question à Élections Canada, parce que c'est complexe de suivre les pointillés.

La sénatrice Omidvar : J'ai une question à laquelle je suis sûre que vous pourrez répondre. Cela concerne les fonds de bienfaisance et la hausse incroyable du nombre de dons de charité qui résident maintenant dans des fonds de bienfaisance.

Des critiques ont été exprimées par rapport à ce régime, parce qu'il y a une absence de règles claires en matière de versements et une absence de transparence. La plupart de ces fonds de bienfaisance sont gérés non plus par des organismes de bienfaisance, mais par des institutions financières, qui ont d'autres intérêts, disons. Il y a ici un article, et je ne veux pas le citer, mais on dit que certains experts affirment que ces fonds de bienfaisance éloignent des capitaux du secteur caritatif et comprennent mal l'intérêt public.

Vous êtes donc chargés d'évaluer des mesures fiscales, j'imagine. Avez-vous évalué la hausse des fonds de bienfaisance ainsi que leurs versements? Voyez-vous quelques faiblesses et quelques enjeux qu'on devrait aborder, documenter et corriger?

M. Langdon : Je pense que la réponse courte est non; au cours des dernières années, nous ne nous sommes pas penchés sur la question des fonds de bienfaisance. Je pense que c'est

course, charities have a 3.5 per cent disbursement quota that applies to public foundations, private foundations and, to an extent, charitable organizations. It would be interesting to look at the rise of donor-advised funds to see whether they're meeting the 3.5 per cent.

I think another issue to look at would be whether the 3.5 per cent continues to be the appropriate amount for charities to pay out on an annual basis. Absolutely, you will hear different perspectives from the charitable sector, particularly in terms of what they're able to receive back in interest and return on investments.

Whether a separate set of rules could be applied to donor-advised funds, that's absolutely an interesting issue that could be explored, but I think the short answer to your question is no, we haven't looked at that in a recently.

Senator Raine: I know there's tax assistance for charities when people donate the sale of securities and other kinds of donations, but it doesn't apply to the sale of real estate. So if a person wants to donate real estate to a charity, can that be done? And if it can't be done, if you can donate other forms of investments or property, why is the restriction on real estate?

My understanding is that if a charity could receive real estate as a donation, it could be very beneficial to them and could unlock more charitable giving, especially in the larger estates.

Mr. Leblanc: Thank you for the question. It relates to the one Senator Duffy posed. This was the measure that the current government decided not to proceed with.

There are questions about the extent to which it would be effective in encouraging incremental donations, and I think the goal of all these policies is to try to increase the amount of resources charities have to do their important work. I think that was a concern, and I think another one was, looking only from the donor perspective, some sense that the income distribution of those donating would be pretty skewed towards the higher end. That was a concern for the government. Anyhow, at this time the government has decided not to proceed with the measure.

certainement une bonne question à examiner. De façon générale, bien sûr, les organismes de bienfaisance ont un contingent des versements de 3,5 p. 100 qui s'applique aux fondations publiques, aux fondations privées et, dans une certaine mesure, aux organismes de bienfaisance. Il serait intéressant d'examiner la hausse des fonds de bienfaisance pour voir s'ils répondent au contingent de 3,5 p. 100.

Je pense qu'une autre question à examiner serait le fait de savoir si les 3,5 p. 100 continuent d'être un pourcentage approprié devant être déboursé, chaque année, par les organismes de bienfaisance. Vraiment, vous entendrez des points de vue différents de la part du secteur caritatif, particulièrement en ce qui concerne ce qu'il est en mesure de recevoir en intérêts et en rendement des investissements.

Le fait de savoir si un ensemble de règles devrait être appliqué aux fonds de bienfaisance, c'est une question absolument intéressante que l'on pourrait explorer, mais je pense que la réponse courte à votre question est non, nous ne nous sommes pas penchés sur cette question récemment.

La sénatrice Raine : Je sais qu'on fournit une aide fiscale aux organismes de bienfaisance lorsque des gens font don de la vente de titres et d'autres types de dons, mais cela ne s'applique pas à la vente de biens immobiliers. Donc, si une personne souhaite donner des biens immobiliers à un organisme de bienfaisance, a-t-elle moyen de le faire? Et si elle n'a pas moyen de le faire, si vous pouvez donner d'autres formes d'investissements ou de biens, quelle est la restriction applicable aux biens immobiliers?

Selon ce que je comprends, si un organisme de bienfaisance pouvait recevoir un bien immobilier comme don, cela serait très avantageux pour lui et pourrait permettre de dégager plus de dons de bienfaisance, particulièrement dans les grandes successions.

M. Leblanc : Merci de poser la question. Elle se rapporte à celle que le sénateur Duffy a posée. C'était la mesure que le gouvernement actuel a décidé de ne pas mettre de l'avant.

On pose des questions concernant la mesure dans laquelle cela serait efficace pour encourager des dons supplémentaires, et je pense que le but de toutes ces politiques est d'essayer d'augmenter la quantité de ressources dont les organismes de bienfaisance disposent pour faire leur travail important. Je pense que c'était une préoccupation, et qu'une autre était, si on examine uniquement les choses du point de vue des donateurs, une certaine impression que la distribution des revenus de ceux qui consentent des dons tendrait assez vers la limite supérieure. C'était une préoccupation pour le gouvernement. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, le gouvernement a décidé de ne pas aller de l'avant avec cette mesure.

One of the things about publicly listed securities is that they're quite liquid, so they can be sold immediately, and the charity — the recipient organization — can use them to basically use those funds in the way it wants. In real estate, it probably depends on the market, but it could be difficult to access those funds.

Mr. Langdon: The only thing I'd add is that under the existing rules and existing tax incentives, you absolutely can donate real estate. It doesn't qualify for the capital gains exemption; there are only certain types of property that do. Because the capital gain on the disposition of the property is only taxed at about half the rate, the charitable donation tax incentive on that — which is 29 per cent and about 46 per cent when you add in the provincial credit — will eliminate any taxes owing on the donation in all but the most extreme cases. So anybody donating a piece of real estate to a charity wouldn't have to pay any taxes because the credit would offset that.

Senator Raine: That would be a good incentive to donate.

Mr. Langdon: Yes.

The Chair: Mr. Leblanc, Mr. Langdon, thank you very much for being here.

Many people, when they looked at our agenda, which said we're having people from the Department of Finance and the Canada Revenue Agency, felt that this would be a boring meeting. It's been anything but. Thank you very much for your presentations.

I'm sure that you will be monitoring our process as we go through the study. I would encourage you to do that, and as we go through it, if you see something that comes up that you would like to comment on, we'd appreciate that. I do reserve the right of the committee to ask you to come back at some future date before we file our report to get your opinion on some recommendations that we might have. Again, Mr. Leblanc and Mr. Langdon, thank you very much.

The committee will now hear witnesses from the Canada Revenue Agency: Antonio Manconi, Director General, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch; Sharmila Khare, Director, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch; and Roxane Brazeau-Leblond, Director, Income Tax Rulings Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch. Thank you for accepting our invitation to appear.

Une des choses à propos des titres cotés, c'est qu'ils sont assez liquides, et peuvent donc être vendus immédiatement, et l'organisme de bienfaisance — l'organisme qui reçoit les dons — peut les utiliser, essentiellement, comme il lui sied. Dans l'immobilier, cela dépend probablement du marché, mais il pourrait être difficile d'accéder à ces fonds.

M. Langdon : La seule chose que j'ajouterais, c'est qu'en vertu des règles existantes et des incitatifs fiscaux existants, vous pouvez absolument faire don de biens immobiliers. Cela n'est pas admissible à l'exemption pour gains en capital; seulement certains types de biens sont admissibles. Puisque le gain en capital sur la disposition du bien n'est imposé qu'à environ la moitié du taux, l'incitatif fiscal pour le don de bienfaisance applicable — qui est de 29 p. 100 et d'environ 46 p. 100 lorsque vous ajoutez le crédit provincial — va éliminer toute taxe exigible sur le don dans tous les cas, sauf les plus extrêmes. Donc quiconque donne un élément de bien immobilier à un organisme de bienfaisance n'aurait pas à payer de taxes, parce que le crédit compenserait les taxes.

La sénatrice Raine : Ce serait un bon incitatif pour faire des dons.

M. Langdon : Oui.

Le président : Messieurs Leblanc et Langdon, merci beaucoup d'être ici.

De nombreuses personnes, lorsqu'elles ont examiné notre ordre du jour, qui disait que nous recevions des gens du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada, avaient l'impression que ce serait une réunion ennuyante. C'est tout le contraire. Je vous remercie beaucoup de votre exposé.

Je suis sûr que vous surveillerez notre processus à mesure que nous poursuivons l'étude. Je vous encouragerais à le faire, et, à mesure que nous la poursuivons, si on soulève une question que vous aimeriez commenter, nous vous saurions gré de le faire. Je réserve le droit du comité de vous inviter à revenir à une date ultérieure, avant que nous ne déposions notre rapport, afin d'obtenir votre avis sur certaines recommandations que nous pourrions avoir. Encore une fois, messieurs Leblanc et Langdon, merci beaucoup.

Le comité va maintenant entendre des témoins de l'Agence du revenu du Canada : Antonio Manconi, directeur général, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires; Sharmila Khare, directrice, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires; et, enfin, Roxane Brazeau-Leblond, directrice, Direction des décisions en impôt, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires. Merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître.

I would like to invite the witnesses to make their presentation, but I would also like to remind them, as per previous instructions that have been given, that presentations should not exceed 10 minutes in length. Following the presentations made by the witnesses, a question and answer session will take place. There will be as many rounds of questions as time will allow, so senators do not have to feel required to ask all their questions at once. During the question and answer session, I would ask senators to be succinct and to the point.

I know that the witnesses were here in the audience when the witnesses from the Department of Finance were here. A number of questions were asked; a number of answers were deferred. Perhaps you'll take those into account, either in your presentation or in your answers.

Mr. Manconi, I understand you will make the presentation.

Antonio Manconi, Director General, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, Canada Revenue Agency: We will do our best.

Good evening, Mr. Chair, and thank you all for the invitation to appear before you today. While the role of the Department of Finance is to develop and draft the rules to support the government's tax policy agenda, it is the CRA's responsibility to administer these rules.

I will provide an overview of the role and responsibilities of the Charities Directorate at the CRA and explain important distinctions to be made between registered charities and non-profits. The Charities Directorate within the CRA is responsible for the regulation of registered charities. Under section 92.7 of the Constitution Act of 1867, the provinces have jurisdiction over charities; however, because of the tax privileges available to them through the Income Tax Act, the CRA has been regulating registered charities since 1967.

There are three types of registered charities: charitable organizations, which primarily engage in activities; public foundations, which primarily give to other qualified donees; and private foundations, where generally most of their directors do not operate at arm's length or most of their funding comes from people who control the charity.

To qualify for registration, an applicant must be exclusively charitable. It must also be resident in Canada, deliver a public benefit and comply with public policy.

J'aimerais inviter les témoins à présenter leur exposé, mais j'aimerais aussi leur rappeler, conformément aux directives précédentes qui ont été fournies, que les exposés ne devraient pas dépasser 10 minutes. À la suite des exposés présentés par les témoins, nous tiendrons une période de questions et de réponses. Nous autoriserons autant de rondes de questions que le temps le permet, et les sénateurs n'ont pas à se sentir obligés de poser toutes leurs questions à la fois. Durant la période de questions et de réponses, je demanderais aux sénateurs d'être succincts et d'aller droit au but.

Je sais que les témoins étaient présents à l'audience en même temps que les témoins du ministère des Finances. Un certain nombre de questions ont été posées; un certain nombre de réponses ont été remises à plus tard. Peut-être que vous en tiendrez compte, dans votre exposé ou dans vos réponses.

Monsieur Manconi, je crois comprendre que vous présenterez l'exposé.

Antonio Manconi, directeur général, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada : Nous ferons de notre mieux.

Bonsoir, monsieur le président, et merci de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui. Le ministère des Finances est chargé d'élaborer et de fixer les règles qui appuient le programme de politiques fiscales du gouvernement. C'est à l'ARC qu'il revient d'appliquer ces règles.

Je présenterai un survol du rôle et des responsabilités de la Direction des organismes de bienfaisance au sein de l'ARC et j'expliquerai les importantes distinctions à faire entre les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes à but non lucratif. La Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC est responsable de réglementer les organismes de bienfaisance enregistrés. En vertu du paragraphe 92(7) de la Loi constitutionnelle de 1867, les provinces ont compétence sur les organismes de bienfaisance. Cependant, en raison des privilèges fiscaux qui leur sont accordés par la Loi de l'impôt sur le revenu, l'ARC réglemente les organismes de bienfaisance enregistrés depuis 1967.

Il y a trois types d'organismes de bienfaisance enregistrés : les œuvres de bienfaisance, qui mènent principalement des activités, les fondations publiques, qui font principalement des dons à d'autres donateurs reconnus, et les fondations privées, dont la plupart des administrateurs ont des rapports avec lien de dépendance, ou dont le financement provient majoritairement de personnes qui contrôlent l'organisme de bienfaisance.

Pour être admissibles à l'enregistrement, les demandeurs doivent se consacrer exclusivement à la bienfaisance. Ils doivent aussi être établis au Canada, conférer un avantage à la population et respecter les politiques publiques.

As the Income Tax Act does not define the term “charity,” the Charities Directorate uses the common-law definition to determine charitable status. Under the common law, charitable purposes and activities must fall under one or more of the four heads of categories of charity: relief of poverty, advancement of education, advancement of religion, and other purposes beneficial to the community, such as promoting health and protecting the environment.

There are now approximately 86,000 registered charities in Canada.

The CRA not only registers charities, but through education and outreach activities also helps them to understand the rules so that they can remain compliant and maintain their status as a registered charity.

The CRA also engages in compliance activities and contributes to the Government of Canada’s efforts to ensure charities’ resources do not support terrorism.

To promote voluntary compliance by charities, the Charities Directorate has developed an extensive suite of educational and guidance products, including interpretations, videos, graphic educational tools and webinars, which are posted on the Canada.ca website. It also responds to telephone and written inquiries.

An important part of the Charities Directorate is monitoring charities. Wherever possible, the directorate uses an education-first approach to address non-compliance. For example, we recently introduced the Charities Education Program to help new charities be aware of and understand their regulatory obligations by conducting in-person visits.

The Charities Directorate also consults extensively with stakeholders. For example, it meets twice a year with the Technical Issues Working Group to discuss both policy and program issues. This group includes Imagine Canada and other representatives of charities, as well as lawyers, accountants, the Department of Justice and the Department of Finance.

The terms “non-profits” and “charities” are sometimes used interchangeably. I will now highlight the differences between charities and non-profit organizations.

Comme la Loi de l’impôt sur le revenu ne définit pas l’expression « relever de la bienfaisance », la Direction des organismes de bienfaisance se sert de la définition utilisée en common law pour déterminer si le statut d’organisme de bienfaisance peut être accordé. D’après la common law, les fins et les activités de bienfaisance doivent relever d’au moins une de quatre catégories de bienfaisance : le soulagement de la pauvreté, l’avancement de l’éducation, l’avancement de la religion et d’autres fins qui profitent à la collectivité, comme la promotion de la santé et la protection de l’environnement.

Il y a maintenant quelque 86 000 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada.

Non seulement l’ARC accorde l’enregistrement aux organismes de bienfaisance, mais elle les aide aussi, par des activités d’éducation et de sensibilisation, à comprendre les règles pour qu’ils puissent les respecter et conserver leur statut d’organisme de bienfaisance enregistré.

L’ARC mène également des activités pour encourager l’observation de la loi, en plus de contribuer à l’effort du gouvernement du Canada pour éviter que les ressources des organismes de bienfaisance n’appuient le terrorisme.

Afin de favoriser l’observation volontaire chez les organismes de bienfaisance, la Direction des organismes de bienfaisance a élaboré un vaste éventail de produits d’éducation et d’orientation, y compris des interprétations, des vidéos, des outils visuels éducatifs et des webinaires, qui sont affichés sur le site web Canada.ca. Elle répond également aux demandes de renseignements au téléphone ou par écrit.

Un volet important du mandat de la Direction des organismes de bienfaisance consiste à surveiller les organismes de bienfaisance. Dans la mesure du possible, la direction adopte une approche axée avant tout sur l’éducation pour traiter les cas d’inobservation. Par exemple, nous avons récemment mis sur pied le Programme éducatif des organismes de bienfaisance pour aider les nouveaux organismes de bienfaisance à connaître et à comprendre leurs obligations réglementaires, et ce, en effectuant des visites sur place.

La Direction des organismes de bienfaisance mène également des consultations exhaustives auprès des intervenants. Par exemple, nous tenons des réunions semi-annuelles avec le Groupe de travail sur les questions techniques pour discuter des enjeux liés aux politiques et aux programmes. Ce groupe réunit, entre autres, des avocats, des comptables, ainsi que des représentants d’Imagine Canada et d’autres d’organismes de bienfaisance, du ministère de la Justice et du ministère des Finances.

Les expressions « organismes à but non lucratif » et « organismes de bienfaisance » sont parfois employées comme des synonymes. Nous soulignerons les différences marquées qui les distinguent.

Under the Income Tax Act, a non-profit organization or NPO is not the same as a charity. The act describes an NPO as a club, society, or association that's organized and operated solely for the purposes or social welfare, civic improvement, pleasure or recreation, or any other purpose except profit.

While the term "non-profits" is sometimes used to refer to both registered charities and non-profit organizations, there are some important differences between the two.

While it is true that both charities and NPOs are tax exempt, only charities are registered by the CRA. Only registered charities can issue official donation receipts. Registered charities must file an annual return, also known as a T3010, and most of the information contained is posted on the Canada.ca website.

Some NPOs must file a different annual information return, the Non-Profit Organization Information Return, known as a T1044. This information is not made public.

Charities and NPOs are also subject to different rules regarding their activities. For example, charities have more latitude than NPOs to engage in fundraising and related business activities. There is no separate organization within the CRA that oversees NPOs. They are handled through the CRA's processing and inquiries and compliance systems.

In closing, registered charities play an active role in addressing pressing social problems as service delivery agents, funders and investors. The Charities Directorate regularly scans the changing charitable sector environment and continues to seek out ways to ensure our program reflects sector needs.

At this time we would be happy to answer your questions.

Senator Omidvar: You are well prepared for the questions because we asked them of the preceding panel.

Let me get to the whole issue of charitable dollars being used or deployed in a manner that is not intended in the law, that is, for funding political activities.

Au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, les organismes à but non lucratif, ou OBNL, ne sont pas des organismes de bienfaisance. La loi définit les OBNL comme des clubs, des sociétés ou des associations qui ne sont pas des organismes de bienfaisance et qui sont constitués et administrés uniquement à des fins de bien-être collectif, d'améliorations locales, de loisirs, de divertissement, ou de toute autre activité non lucrative.

Bien que l'expression « à but non lucratif » soit parfois employée pour désigner les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes à but non lucratif, il existe d'importantes différences entre les deux.

S'il est vrai que les organismes de bienfaisance et les OBNL sont tous deux exonérés d'impôt, l'ARC accorde l'enregistrement seulement aux organismes de bienfaisance. Seuls les organismes de bienfaisance peuvent remettre des reçus officiels de dons. Les organismes de bienfaisance enregistrés doivent produire une déclaration annuelle, aussi appelée T3010, et la majorité des renseignements fournis sont affichés sur le site web Canada.ca.

Certains OBNL doivent produire un autre type de déclaration de renseignements, la Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif, connue sous le nom de T1044. Les renseignements fournis ne sont pas rendus publics.

Les organismes de bienfaisance et les OBNL sont également assujettis à des règles différentes en ce qui concerne leurs activités. Par exemple, les organismes de bienfaisance ont une plus grande marge de manœuvre que les OBNL pour exercer des activités de financement et des activités commerciales complémentaires. Il n'y a pas d'organisation distincte qui surveille les OBNL au sein de l'ARC. Ces organismes sont gérés par l'entremise des systèmes de traitement, de demande de renseignements et d'observation de l'ARC.

En conclusion, les organismes de bienfaisance enregistrés jouent un rôle actif pour aborder des problèmes sociaux urgents, en tant qu'agents de prestation de services, bailleurs de fonds et investisseurs. La direction sonde régulièrement le terrain pour déceler les changements qui s'opèrent au sein du secteur de la bienfaisance, et continue de chercher à faire en sorte que notre programme réponde aux besoins du secteur.

Et maintenant, nous serons heureux de répondre à vos questions

La sénatrice Omidvar : Vous êtes bien préparés pour répondre aux questions, parce que nous les avons posées au groupe de témoins précédent.

Permettez-moi de parler de toute la question des dons en argent qui sont utilisés ou déployés d'une façon qui n'est pas prévue par la loi, c'est-à-dire pour financer des activités politiques.

As far as I know, the Government of Canada, three or four years ago, made a public statement that it was auditing a specific number of charities that were under suspicion of having broken the laws of the charitable law. Have those audits been completed? Are they public? As a result, have any specific charities been deregistered?

Mr. Manconi: Yes, a project was started. It was announced following the federal Budget 2012. Based on selection criteria, 60 organizations were selected for audit. Those audits were conducted, and last year's message from the minister, I believe, was that we actually stopped auditing after 54 organizations. Of the 54 organizations, we still have five that remain open as audits, but in terms of outcomes, the registration of only one of those charities was actually revoked. And of all the audits we did, most of them had other issues leading to revocation as opposed to political activities.

Senator Omidvar: Most of these issues were administrative?

Mr. Manconi: Yes.

Senator Omidvar: We get back to the question that is posed around illegal deployment of charitable dollars for purposes that the Charities Act does not support. How do we get to the bottom of this question? How do we get firm evidence that charitable dollars, for the greater part or the lesser part, are in fact being deployed as the act sets out, which is that charitable dollars can only be used for charitable activities?

Mr. Manconi: We have the rules in place, and we keep promoting those rules. We promote our rules in various fashions. We don't necessarily have evidence of what is or is not spent, but through our audit programs, we are able to detect and then find out if the charities are in fact using their funds properly or not. And then depending on the outcome of the audits, we will take corrective measures.

Senator Omidvar: Roughly how many charities are deregistered every year?

Mr. Manconi: We deregister approximately 1,500 charities a year. However, for the majority of them, it's not for cause. It's mainly because they self-deregistered, because they didn't file, but not for cause.

Senator Omidvar: Okay.

Autant que je sache, il y a trois ou quatre ans, le gouvernement du Canada a fait une déclaration publique disant qu'il vérifiait un certain nombre d'organismes de bienfaisance qui étaient soupçonnés d'avoir violé les lois sur les organismes de bienfaisance. Ces vérifications ont-elles été effectuées? Sont-elles publiques? Par conséquent, des organismes de bienfaisance particuliers ont-ils été désinscrits?

M. Manconi : Oui, un projet a été lancé. Il a été annoncé à la suite du budget fédéral de 2012. En fonction des critères de sélection, on a sélectionné 60 organisations à des fins de vérification. Ces vérifications ont été menées, et un message du ministre de l'année dernière disait, je crois, que nous avons en réalité cessé les vérifications après 54 organisations. Parmi les 54 organisations, nous en conservons 5 qui demeurent ouvertes à des fins de vérifications, mais en ce qui concerne les résultats, l'enregistrement d'un seul de ces organismes de bienfaisance a en réalité été retiré. Parmi toutes les vérifications que nous avons faites, la plupart d'entre elles supposaient d'autres enjeux pouvant mener à la révocation, plutôt que des activités politiques.

La sénatrice Omidvar : La plupart de ces enjeux étaient-ils d'ordre administratif?

M. Manconi : Oui.

La sénatrice Omidvar : Nous revenons à la question qui est posée par rapport au déploiement illégal de dons en argent à des fins que la Loi sur les organismes de bienfaisance n'appuie pas. Comment pouvons-nous aller au fond de cette question? Comment pouvons-nous obtenir des preuves fermes que les dons en argent, en très grande partie ou dans une proportion moindre, sont en fait déployés de la façon prévue par la loi, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être utilisés que pour des activités caritatives?

M. Manconi : Nous avons les règles en place et nous continuons d'en faire la promotion, et ce, de divers moyens. Nous n'avons pas nécessairement de preuves de ce qui est ou non dépensé, mais grâce à nos programmes de vérification, nous sommes en mesure de déceler puis de découvrir si les organismes de bienfaisance utilisent en fait leurs fonds de façon appropriée ou non. Puis, selon le résultat des vérifications, nous prenons des mesures correctives.

La sénatrice Omidvar : En gros, combien d'organismes de bienfaisance sont désinscrits chaque année?

M. Manconi : Nous désinscrivons environ 1 500 organismes de bienfaisance chaque année. Toutefois, dans le cas de la majorité d'entre eux, ce n'est pas pour des motifs valables. C'est principalement parce qu'ils ont décidé de se désinscrire eux-mêmes, parce qu'ils n'ont pas déposé de demande, mais pas pour des motifs valables.

La sénatrice Omidvar : D'accord.

Senator R. Black: Witnesses have told the committee that the recent anticipated changes in charities and non-profit organizations and the changes in demographics require a more modern and flexible regulator. Have you witnessed these changes? What is CRA doing to think about changes to make it more modern and flexible?

Mr. Manconi: So for us, we're not sure of the definition of "modern." It can mean many things to many people. But we do go out of our way to make sure we are engaged with the sector. We take any and all opportunities to communicate, to meet with them.

I mentioned in my speaking notes that we have the Technical Issues Working Group that represents charities across the country. We also go out to various conferences and seminars to meet and listen and learn how the sector is evolving. Through those conversations and exchanges, we do talk about how we can support the charities further. We have laws that are in place today that must be abided by. But then we also take into consideration what the charities are trying to do going forward. From there, we see what we can do to help. Then we work with our friends in Finance, in terms of looking at legislation.

Senator R. Black: I asked this question of the previous panel. Do you talk enough between the provinces and Ottawa?

Mr. Manconi: We have a conference call next week with them, I believe. We have a national conference call once or twice a year.

Sharmila Khare, Director, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, Canada Revenue Agency: We have a federal-provincial-territorial charities regulators network. It can meet via conference call as needed. We're planning to have a conference call in the month of May. The last conference call was almost two years ago. It is an opportunity to exchange information, provide updates. It can be as active as it needs to be, but having the network exist is very useful because a couple of weeks ago I had a question relating to a situation in Saskatchewan. I could just reach out to the network and find a contact very easily.

The provincial regulator that we have the most contact with is the Ontario Office of the Public Guardian and Trustee. We have conference calls with them twice a year, and I am in fairly

Le sénateur R. Black : Des témoins ont dit au comité que les récents changements prévus dans les organismes de charité et les organisations à but non lucratif ainsi que les changements dans le profil démographique nécessitent un organisme de réglementation plus moderne et flexible. Avez-vous été témoin de ces changements? Que fait l'ARC pour réfléchir à ces changements afin d'être plus moderne et flexible?

M. Manconi : En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas certains de la définition de « moderne ». Cela peut vouloir dire de nombreuses choses pour de nombreuses personnes, mais nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer de collaborer avec le secteur. Nous saisissons toutes les occasions possibles de communiquer avec ses responsables et de les rencontrer.

J'ai dit dans mes notes d'allocution que le Groupe de travail sur les questions techniques représente des organismes de bienfaisance partout au pays. Nous nous rendons aussi à une diversité de conférences et de séminaires pour rencontrer des gens, les écouter et découvrir comment le secteur évolue. Dans le cadre de ces conversations et de ces échanges, nous parlons de moyens de soutenir davantage les organismes de bienfaisance. Nous avons en place aujourd'hui des lois qui doivent être respectées, mais nous devons aussi prendre en considération ce que les organismes de bienfaisance essaient de faire dans l'avenir. À partir de là, nous voyons ce que nous pouvons faire pour aider. Puis, nous travaillons avec nos amis des Finances pour ce qui est d'examiner la législation.

Le sénateur R. Black : J'ai posé la question au groupe de témoins précédent. Dialoguez-vous suffisamment avec les provinces et Ottawa?

M. Manconi : Nous tiendrons une conférence téléphonique avec eux la semaine prochaine, je crois. Nous tenons une conférence téléphonique nationale une ou deux fois par année.

Sharmila Khare, directrice, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada : Nous avons un réseau fédéral-provincial-territorial d'organismes de réglementation des organismes de bienfaisance. Ses membres peuvent se réunir par conférence téléphonique, au besoin. Nous planifions d'ailleurs de tenir une conférence téléphonique en mai. La dernière remonte à il y a presque deux ans. C'est une occasion d'échanger des renseignements, de faire le point. Elle peut être aussi active que nécessaire, mais l'existence du réseau est très utile, parce qu'il y a quelques semaines, on m'a posé une question concernant une situation en Saskatchewan. J'ai pu communiquer simplement avec le réseau et trouver une personne-ressource très facilement.

L'organisme de réglementation provincial avec lequel nous communiquons le plus est le Bureau du tuteur et curateur public de l'Ontario. Nous tenons des conférences téléphoniques avec lui deux fois par année, et j'entretiens une communication assez

constant communication with my counterparts there in terms of consulting on various policy products.

Senator R. Black: Thank you.

The Chair: You mentioned in your presentation that the Charities Directorate also consults extensively with stakeholders. You gave an example that you meet twice a year with the Technical Issues Working Group to discuss both policy and program issues. This group includes Imagine Canada and other representatives of charities. Who are the other representatives?

Mr. Manconi: There are umbrella organizations that we meet with. But Ms. Khare chairs the committee, so I'll pass it on.

Ms. Khare: The committee is made up of 13 representatives who are either allied professionals in the sector, so lawyers or accountants, or umbrella organizations. We have the Canadian Bar Association. The Chartered Professional Accountants of Canada is represented on the committee. We have the Canadian Council of Christian Charities. In the past, when we had more of a policy focus on developing guidance on fundraising, we had organizations representing that sector on the Technical Issues Working Group.

We have included lawyers who represent small charities, national charities, as well as accountants working with a variety of charities, so we have a broad perspective. This information feeds into our program and policy development work.

The Chair: You also said in your presentation that registered charities must file, and that information is posted on the Canada.ca website. But then you said some non-profit organizations must file a different annual information return, the Non-Profit Organization Information Return, which is called the T1044. This information is not made public. I was curious about that. Why the difference?

Roxane Brazeau-Leblond, Director, Income Tax Rulings Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch, Canada Revenue Agency: It is because of legislation. Charities have a special provision that allows this information to be made public, whereas for non-profit organizations, this information is like any other taxpayer information that we receive. We are precluded by section 241 from releasing it, so this information that the NPOs provide is not made public.

constante avec mes homologues là-bas en ce qui concerne la consultation sur divers produits stratégiques.

Le sénateur R. Black : Merci.

Le président : Vous avez dit dans votre exposé que la Direction des organismes de bienfaisance mène également des consultations exhaustives auprès des intervenants. Vous avez donné comme exemple les réunions semi-annuelles que vous tenez avec le Groupe de travail sur les questions techniques pour discuter des enjeux liés aux politiques et aux programmes. Ce groupe réunit des représentants d'Imagine Canada et d'autres organismes de bienfaisance. Quels sont les autres représentants?

M. Manconi : Il y a des organismes-cadres que nous rencontrons, mais Mme Khare préside le comité; je vais donc lui céder la parole.

Mme Khare : Le comité est composé de 13 représentants qui sont des professionnels alliés au secteur, donc des avocats ou des comptables, ou des organismes-cadres. Nous comptons l'Association du Barreau canadien. Les comptables professionnels agréés du Canada sont représentés au comité. Le Conseil canadien des œuvres de charité chrétiennes en fait partie. Dans le passé, lorsque nous avions surtout un intérêt politique pour l'élaboration d'une orientation sur les campagnes de souscription, nous avions des organisations représentant ce secteur dans le Groupe de travail sur les questions techniques.

Nous comptons également des avocats qui représentent de petits organismes de bienfaisance, des organismes de bienfaisance nationaux ainsi que des comptables qui travaillent auprès d'une diversité d'organismes de bienfaisance, donc notre perspective est large. Cette information alimente notre programme et notre travail d'élaboration de politiques.

Le président : Vous avez aussi dit dans votre exposé que les organismes de bienfaisance doivent produire une déclaration, et ces renseignements sont affichés sur le site web Canada.ca. Vous avez dit aussi que certains organismes à but non lucratif doivent produire un autre type de déclaration de renseignements annuelle, la Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif, connue sous le nom de T1044. Cette information n'est pas rendue publique. J'étais curieuse à ce sujet. Qu'est-ce qui explique la différence?

Roxane Brazeau-Leblond, directrice, Direction des décisions en impôt, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada : C'est en raison de la législation. Les organismes de bienfaisance bénéficient d'une disposition spéciale qui permet que cette information soit rendue publique, tandis que, pour les organismes à but non lucratif, cette information est traitée comme toute autre information de contribuable que nous recevons. L'article 241 nous empêche de la divulguer, donc cette information que les OBNL fournissent n'est pas rendue publique.

The Chair: One question I asked the representatives of the Department of Finance was about switching how we give tax receipts to individual Canadians, not corporate donations. If we switch it to the same way as political donations are treated, giving tax credits as opposed to tax deductions, increasing the level, our tax credit system for political donations is extremely generous in this country and acts as a great incentive for people to give money to their favourite political parties. There are many people who think that might be a useful tool to increase the amount of donations to registered charities.

Has the CRA examined this? If so, can you anticipate what effect that might have on the system?

Mr. Manconi: As a regulator, we don't get involved in looking at that type of tax policy. We leave it mainly to our finance folks. I'm sorry, we are not able to delve further into that question.

The Chair: We have had one witness defer to another witness who has now deferred it to someone. I just want get the right person in the chair who is going to be able to give me the answer to that question. I'm not blaming you. I understand that it is a complicated issue.

Senator Martin: I was saying we should have them together for the next session. That might be helpful.

I was just thinking about ethnocultural communities as I was listening to your presentation and the complex process for any organization to get charitable status, which is good. We want them to be fully accountable, and so the process is in place.

I don't know if you have any stats regarding what percentage of the charities in Canada are serving or initiated out of these ethnocultural groups. Has there been any outreach to reduce some of the barriers that there may be for some ethnocultural communities to become charities? They are serving various sectors of community that deserve that attention. I don't know if these are questions that you would answer or if it would be someone else, but I'm just thinking about our ethnocultural communities at this time.

Mr. Manconi: We definitely understand and appreciate the work they are involved in. We can certainly go back to the office and see if we have that type of information available. I'm not sure what our system allows us to do.

Le président : Une question que j'ai posée aux représentants du ministère des Finances concernait le fait de changer le mode d'émission des reçus d'impôt à des particuliers canadiens, et non des dons d'entreprise. Si nous changeons ce mode pour qu'il soit conforme à la façon dont les dons politiques sont traités, c'est-à-dire accorder des crédits fiscaux plutôt que des déductions fiscales, ce qui augmente le niveau, notre système de crédits d'impôt pour les dons politiques est extrêmement généreux au pays et agit comme excellent incitatif pour que les personnes donnent de l'argent à leur parti politique favori. Nombreux sont ceux qui pensent que cela pourrait être un outil utile pour augmenter le montant des dons versés à des organismes de bienfaisance enregistrés.

L'ARC a-t-elle examiné cette mesure? Si oui, pouvez-vous prévoir quel effet celle-ci pourrait avoir sur le système?

M. Manconi : En tant qu'organisme de réglementation, nous ne participons pas à l'examen de ce type de politique fiscale. Nous laissons principalement cela aux gens des Finances. Je suis désolé, nous ne pouvons approfondir davantage cette question.

Le président : Nous avons eu un témoin qui a renvoyé la question à un autre témoin, lequel vient maintenant de la renvoyer à quelqu'un d'autre. J'aimerais juste trouver la bonne personne qui, à la barre, serait en mesure de fournir la réponse à cette question. Je ne vous jette pas le blâme. Je comprends que c'est une question compliquée.

La sénatrice Martin : Je disais que nous devrions les recevoir ensemble lorsque la prochaine séance se tiendra. Cela pourrait être utile.

Je pensais aux communautés ethnoculturelles pendant que j'écoutais votre exposé et au processus complexe pour toute organisation qui souhaite obtenir un statut d'organisme caritatif, ce qui est bon. Nous voulons les tenir pleinement responsables, et donc le processus est en place.

Je ne sais pas si vous avez des statistiques concernant le pourcentage d'organismes de bienfaisance au Canada qui servent ces groupes ethnoculturels ou qui en proviennent. A-t-on fait des démarches pour réduire certains des obstacles possibles auxquels certaines communautés ethnoculturelles pourraient faire face pour devenir des organismes de bienfaisance? Ils servent divers secteurs de la collectivité qui méritent cette attention. Je ne sais pas si ce sont des questions auxquelles vous pourriez répondre ou si quelqu'un d'autre pourrait le faire, mais je réfléchis seulement à nos communautés ethnoculturelles en ce moment.

M. Manconi : Nous comprenons et reconnaissons assurément le travail qu'ils font. Nous pouvons certainement retourner au bureau et voir si nous disposons de ce type de renseignement. Je ne suis pas certain de ce que notre système nous permet de faire.

But in terms of reaching out and helping, we do a lot of outreach and, as I mentioned earlier, education-type products. First, on our website, we have a how-to to make it simple. We recently launched a checklist on how to register for charitable status, and there is also a “Did you know how?” section and one called “Should you actually apply?”

It actually makes folks who are applying think about what is it they are trying to get into and if that’s the right approach to take. We tried doing as much outreach as possible and educating. We also have our phone lines that are available to people who do call and ask for assistance in getting started. We try in as many ways as possible to be open and approachable for the organizations that want to apply.

Senator Martin: Regarding the processing time, it seems to take between six and eight months or more. Would you say that is standard ?

Mr. Manconi: We have been improving our processing time over the last couple of years. It used to take quite an extensive period of time. But with the outreach at the front end, whereby we actually help people doing those checklists in terms of whether they have all their products and whether this is really what they want to do, and by having our phone lines open as well, we have been able to cut down processing times.

Once we receive applications, we also now have a screening process where we can look at applications that are pretty straightforward and push them through faster. For those that are a bit more complicated, we have dedicated resources for those complex types of registrations to speed up our response time.

Ms. Khare: At the CRA, the agency has a list of employees who speak other languages, and we’re asked to renew our volunteer registration every year. So if somebody really faced a language barrier, there would be opportunities to connect them with somebody in the agency who could help them in their own language.

We have done various types of outreach. During the Syrian refugee crisis there was an organization local to Ottawa called Refugee 613. We went and gave a presentation to that group because it was bringing together a large number of players in this community.

We have accepted invitations from groups that are affiliated with specific ethnic groups. For instance, an invitation was received from the Ukrainian Bar Association. I’m not sure I even

Pour ce qui est de tendre la main et de fournir de l’aide, nous menons beaucoup d’activités de sensibilisation et, comme je l’ai mentionné plus tôt, créons des produits de type éducatif. D’abord, sur notre site web, nous avons un guide afin de faciliter les choses. Nous avons récemment lancé une liste de contrôle sur la présentation d’une demande d’enregistrement à titre d’organisme de bienfaisance, et il y a aussi une section intitulée « Savez-vous comment faire? » et une autre qui s’appelle « Devriez-vous réellement présenter une demande? »

Cela fait en sorte que les gens qui présentent une demande réfléchissent à ce qu’ils essaient de faire et se demandent si c’est la bonne approche à adopter. Nous avons tenté de faire autant de travail de sensibilisation que possible et de renseigner les gens. Nos lignes téléphoniques sont aussi accessibles aux gens qui appellent et demandent de l’aide pour commencer. Nous essayons de toutes les manières possibles d’être ouverts et accessibles pour les organisations qui souhaitent présenter une demande.

La sénatrice Martin : Pour ce qui est des délais de traitement, il semble que cela prenne entre six et huit mois ou davantage. Diriez-vous que c’est la norme?

M. Manconi : Nous avons amélioré nos délais de traitement au cours des dernières années. Autrefois, cela prenait beaucoup de temps. Toutefois, grâce aux activités de sensibilisation menées au départ, qui nous permettent en réalité d’aider les gens à passer à travers ces listes de contrôle afin qu’ils sachent s’ils ont tous leurs produits et si c’est vraiment ce qu’ils souhaitent faire, et parce que nos lignes téléphoniques sont ouvertes également, nous avons été en mesure de réduire les délais de traitement.

Une fois que nous recevons des demandes, nous utilisons maintenant un processus de sélection où nous examinons les demandes qui sont assez simples et les faisons aboutir plus rapidement. Pour celles qui sont un peu plus compliquées, des ressources sont affectées à ces types d’enregistrement complexes afin d’accélérer notre délai de réponse.

Mme Khare : À l’ARC, on compte une liste d’employés qui parlent d’autres langues, et on nous demande de renouveler notre enregistrement volontaire chaque année. Donc, si une personne fait vraiment face à une barrière linguistique, il devrait y avoir des possibilités pour la mettre en communication avec une personne de l’agence qui pourrait l’aider dans sa propre langue.

Nous avons effectué divers types d’activités de sensibilisation. Au cours de la crise des réfugiés syriens, il y avait une organisation locale à Ottawa appelée Réfugié 613. Nous sommes allés présenter un exposé à ce groupe, parce qu’il rassemblait un grand nombre de joueurs dans cette collectivité.

Nous avons accepté des invitations de groupes qui sont associés à des groupes ethniques particuliers. Par exemple, nous avons reçu une invitation de l’Ukrainian Bar Association. Je ne

knew it existed before the invitation arrived, but that's another way to do some outreach.

Senator Martin: I know there are law firms that specialize in helping organizations gain their charity status. I'm from British Columbia. Are you saying that if a group wants to apply for charitable status, there are personnel in the regional offices who could go and meet with the organization to assist them?

Mr. Manconi: We don't have regional offices. We are all centralized in Ottawa. For instance, if we receive an invitation to go to a Ukrainian seminar, we will go out to various conferences of that nature.

Senator Martin: I see; it's something bigger. Thank you.

Senator Duffy: Mr. Manconi, you mentioned that about 1,500 non-profits or charities deregulate every year. You spent quite a bit of time telling us about your outreach and educational efforts. I understand there is an association — maybe the chairman knows — of fundraising executives, and that people actually take courses in how to do this. Ms. Khare, are you aware of them? Is that one of the things you encourage your clients to do? That is, to get their people trained so that they are not depending on you all the time to tell them what to do or to explain what to do.

The Chair: Before you answer, I should declare my conflict here. I am a past president of the Association of Fundraising Professionals Foundation for Philanthropy in Canada as well as the vice-chairman of the Association of Fundraising Professionals internationally, so I declare my conflict as the question is asked. I will avoid comment.

Ms. Khare: We have a rotating membership on the Technical Issues Working Group, and I have had the opportunity to work with colleagues from the Association of Fundraising Professionals, so I am aware of the organization and the North American network that exists. Staff from my division have attended events that they have organized in the past, but as the director of policy, I don't have clients per se who would be phoning me and asking for advice.

Senator Duffy: Given the proliferation of very small charities and non-profits, is there some way, through community colleges, through the association the chairman knows of or through yourselves, where people could learn from the ground up on their first days what the proper techniques are and the rules and the proper approaches to take?

suis pas certaine que j'étais même au courant de son existence avant l'arrivée de l'invitation, mais c'est une autre façon de faire de la sensibilisation.

La sénatrice Martin : Je sais qu'il y a des cabinets d'avocats dont la spécialité est d'aider des organisations à obtenir leur titre d'organisme de bienfaisance. Je viens de la Colombie-Britannique. Dites-vous que si un groupe souhaite présenter une demande à titre d'organisme de bienfaisance, il y a des employés dans les bureaux régionaux qui pourraient aller rencontrer l'organisation afin de l'aider?

M. Manconi : Nous n'avons pas de bureaux régionaux. Nous sommes tous centralisés à Ottawa. Par exemple, si nous recevons une invitation pour aller à un séminaire ukrainien, nous nous rendrons à diverses conférences de cette nature.

La sénatrice Martin : Je vois; c'est quelque chose de plus grand. Merci.

Le sénateur Duffy : Monsieur Manconi, vous avez dit qu'environ 1 500 organismes à but non lucratif ou organismes de bienfaisance se désinscrivent chaque année. Vous avez passé un long moment à nous parler de vos efforts de sensibilisation et d'éducation. Je crois comprendre qu'il y a une association — peut-être que le président est au courant — de collecteurs de fonds et que les gens suivent en réalité des cours pour apprendre comment faire. Madame Khare, les connaissez-vous? Est-ce une des choses que vous encouragez vos clients à faire? C'est-à-dire qu'ils forment leurs employés afin qu'ils ne dépendent pas de vous tout le temps pour leur dire ou leur expliquer quoi faire.

Le président : Avant que vous répondiez, je devrais déclarer mon conflit ici. Je suis un ancien président de l'Association of Fundraising Professionals Foundation for Philanthropy in Canada ainsi que vice-président de l'Association of Fundraising Professionals à l'échelle internationale, donc je déclare mon conflit alors que la question est posée. Je vais éviter tout commentaire.

Mme Khare : Nous procédons par rotation des membres dans le Groupe de travail sur les questions techniques, et j'ai eu la possibilité de travailler avec des collègues de l'Association of Fundraising Professionals, donc je connais l'organisation et le réseau nord-américain qui existe. Les employés de ma division ont assisté à des événements qu'ils ont organisés dans le passé, mais à titre de directrice de la politique, je n'ai pas de clients à proprement parler qui m'appelleraient et me demanderaient conseil.

Le sénateur Duffy : Compte tenu de la prolifération de très petits organismes de bienfaisance et d'organismes à but non lucratif, y a-t-il un moyen, par l'entremise des collègues communautaires, par l'entremise de l'association que le président connaît ou par votre entremise même, qui permettrait à des gens d'apprendre en commençant par le commencement, dès

It seems that we're having a huge increase in demand for services from these small groups, and if they get hung up in spending too much time retroactively trying to fix mistakes they have made, it would be nice to have them clear it up in the beginning so that they don't make those mistakes.

Ms. Khare: Right now the directorate's focus is doing outreach through the Web, so we have a lot of products available to all Canadians. We try to communicate in a manner that reaches the non-technical user of the product. We try to focus on writing our documents in plain language as per the CRA standards.

There are organizations across the country that are offering seminars, but it's a very interesting suggestion.

Senator Duffy: In our background note, we see here that in its departmental plan for 2018-19, the CRA has identified planning highlights with respect to registered charities, including clarifying the rules governing the involvement of registered charities in political activities.

It's my understanding of the rules that up to 10 per cent of a charity's budget can be used for political activities or activism. Has that review of planning highlights started? Has it been done? When are we likely to see some results from it?

Mr. Manconi: We actually launched a consultation on political activities last fall. We did a national program where people can write in and provide their comments on the rules around political activities. We also conducted face-to-face visits in six cities in Canada.

From there, the minister appointed a panel of experts in the sector to take all the recommendations and make a report. Last March, that report was presented to our minister. Since then, we have been analyzing the recommendations that have come out of that report with our colleagues at Finance to see what approaches we could take towards those recommendations. In this last federal budget, there was a reference that responses to the panel with recommendations will be coming in the next few months.

Senator Duffy: That's great. Thank you.

The Chair: We have heard from a number of charities about the cost of compliance with the requests for information by government in general, and the CRA specifically.

leurs premiers jours, ce que sont les techniques appropriées et les règles ainsi que les approches appropriées à adopter?

Il semble que nous connaissions une augmentation énorme de la demande de services de la part de ces petits groupes, et s'ils sont ralentis parce qu'ils consacrent trop de temps, rétroactivement, à essayer de corriger les erreurs qu'ils ont faites, il serait bien qu'ils puissent les corriger dès le départ, de sorte qu'ils ne commettent pas ces erreurs.

Mme Khare : En ce moment, la direction se concentre surtout sur des activités de sensibilisation au moyen du Web, donc nous avons beaucoup de produits qui sont mis à la disposition de tous les Canadiens. Nous essayons de communiquer de manière à rejoindre le consommateur non technique du produit. Nous essayons de rédiger nos documents en langage clair conformément aux normes de l'ARC.

Des organisations de partout au pays offrent des séminaires, mais c'est une suggestion très intéressante.

Le sénateur Duffy : Dans notre note d'information, nous voyons ici que, dans son plan ministériel pour 2018-2019, l'ARC a cerné des faits saillants de la planification en ce qui concerne les organismes de bienfaisance enregistrés, y compris la clarification des règles régissant la participation des organismes de bienfaisance enregistrés à des activités politiques.

Si je comprends bien les règles, jusqu'à 10 p. 100 du budget d'un organisme de bienfaisance peuvent être utilisés pour des activités politiques ou militantes. Cet examen des faits saillants de la planification a-t-il commencé? A-t-il été fait? Quand pouvons-nous nous attendre à en voir certains résultats?

M. Manconi : Nous avons en réalité lancé une consultation sur des activités politiques l'automne dernier. Nous avons lancé un programme national où les gens peuvent nous écrire et fournir leurs commentaires sur les règles entourant les activités politiques. Nous avons aussi effectué des visites en personne dans six villes au Canada.

Par la suite, le ministre a nommé un groupe d'experts dans le secteur pour examiner toutes les recommandations et dresser un rapport. En mars dernier, ce rapport a été présenté à notre ministre. Depuis lors, nous avons analysé les recommandations qui sont ressorties de ce rapport avec nos collègues des Finances pour voir quelles approches nous pourrions adapter à l'égard de ces recommandations. Dans le dernier budget fédéral, on mentionnait que les réponses au groupe, ainsi que des recommandations, arriveront dans les prochains mois.

Le sénateur Duffy : C'est excellent. Merci.

Le président : Nous avons entendu parler par un certain nombre d'organismes de bienfaisance du coût de la conformité avec les demandes d'information présentées par le gouvernement en général, et l'ARC précisément.

Have you done an ongoing review of the information and reports that you request from charities? You mentioned the T3010 in your presentation. Have you reviewed the information that you have asked for and what you use it for and what benefit is it to you as a regulator and the cost to charities to comply?

Mr. Manconi: Are you referring to the information that's in the T3010?

The Chair: That, and any other information requests from charities.

Mr. Manconi: The information we get from the T3010 we find valuable for ourselves, first of all, because it helps evaluate patterns and trends. More importantly, it's more for the public as well, because then the public turns around and looks at who they're actually donating their funds to.

We encourage folks, before they donate, to make sure they go to our website where they can see the charities, their purposes and activities and make sure those line up with what they actually want to give their funds to. It's a good way as well to find out whether the charities are still active or whether they've been revoked or not. It's an open and transparent process for us to share with the Canadian public what the charities are doing.

Senator Raine: Thank you for being here.

I'm very confused when it comes to the political activities of charities. I read here in the *Report of the Consultation Panel on the Political Activities of Charities* that you released in March last year:

Amend the ITA by deleting any reference to non-partisan "political activities" to explicitly allow charities to fully engage, without limitation, in non-partisan public policy dialogue and development, provided that it is subordinate to and furthers their charitable purposes.

Is the use of a charity's resources for partisan political activities always prohibited? Can you explain what these partisan political activities include? I don't understand partisan, non-partisan, political activities and charitable reasons. There seems to be a vague area there.

Ms. Khare: Thank you for the question. It is complex and nuanced.

Avez-vous effectué un examen continu de l'information et des rapports que vous exigez des organismes de bienfaisance? Vous avez parlé dans votre exposé de la déclaration T3010. Avez-vous examiné l'information que vous avez demandée, pourquoi vous l'utilisez et quel avantage elle vous procure en tant qu'organisme de réglementation ainsi que ce qu'il en coûte aux organismes de bienfaisance pour se conformer?

M. Manconi : Parlez-vous de l'information qui figure dans le document T3010?

Le président : C'est exact, et de toute autre demande d'information exigée des organismes de bienfaisance.

M. Manconi : Nous jugeons que l'information que nous obtenons du T3010 est utile pour nous-mêmes, d'abord, parce qu'elle aide à évaluer des modèles et des tendances. Fait plus important encore, c'est surtout pour le public également, parce que le public se retourne et regarde à qui il donne en réalité ses fonds.

Nous encourageons les gens, avant qu'ils fassent leur don, à s'assurer d'aller sur notre site web, où ils peuvent voir les organismes de bienfaisance, leurs buts et leurs activités, et de s'assurer que ceux-ci concordent avec ce à quoi ils souhaitent vraiment donner leurs fonds. C'est une bonne façon aussi de découvrir si les organismes de bienfaisance demeurent actifs ou s'ils ont été révoqués ou non. C'est un processus ouvert et transparent qui nous permet de communiquer au public canadien ce que les organismes de bienfaisance font.

La sénatrice Raine : Merci d'être ici.

Je suis très confuse lorsqu'on parle des activités politiques des organismes de bienfaisance. Dans le *Rapport du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance*, que vous avez publié en mars l'année dernière, je lis ceci :

Modifier la LIR en supprimant toute référence aux « activités politiques » non partisans afin d'autoriser explicitement les organismes de bienfaisance à participer pleinement et sans restriction au dialogue non partisan sur les politiques publiques et à l'élaboration de celles-ci, pourvu que ces activités soient secondaires à leurs fins de bienfaisance et qu'elles contribuent à leur avancement.

L'utilisation des ressources d'un organisme de bienfaisance pour des activités politiques partisans est-elle toujours interdite? Pourriez-vous expliquer ce que ces activités politiques partisans supposeraient? Je ne comprends pas les motifs partisans, non partisans, les motifs des activités politiques et ceux des organismes de bienfaisance. Il semble y avoir une zone vague.

Mme Khare : Merci de poser la question. C'est un sujet complexe, qui exige des nuances.

Senator Raine: Maybe we could ask you for a written description as well.

Ms. Khare: Sure. We'd be happy to do that.

Basically, certain activities are prohibited. If the charity is engaged in an activity that's illegal, it is kind of a non-starter, and if you're engaged in partisan political activities, that is also a non-starter.

Something that's partisan is where you are providing support directly or indirectly or in opposition to a political party or a candidate for public office. Just to provide an example, a charity couldn't throw themselves behind a political party or throw their support behind a specific candidate for public office. That would be partisan, and that is not permitted.

Senator Raine: This is with respect to charities. But non-profits can do whatever they want?

Ms. Khare: Not whatever they want, but they have to have a purpose that is not for profit.

Senator Raine: But it can be for political reasons?

Ms. Khare: Yes. So many groups of individuals who might otherwise wish to conduct their partisan political activities in a charity may decide to set up a separate NPO to conduct their political activities.

Senator Raine: In the United States you would call that a PAC, a political action committee.

The Chair: Budget 2018 has added a little wrinkle to the definition of charities that we haven't talked about. Budget 2018 opens the doors for charitable status to news organizations. That's what the budget says. I can't recall the Budget Implementation Act that deals with this, but I hope that the government, when they made this proposal, did consult with the Canada Revenue Agency on how this will fit into the definition of charities — that I can make a donation to a newspaper in Halifax, for instance.

Ms. Khare: I don't think we can speak to the budget process per se, but Budget 2018 did talk about an exploration of a few concepts to promote local journalism. I'm not trying to defer this question to the Department of Finance, but they would take the lead on that initiative, and we would provide support, as requested.

The Chair: It seems that we should have your input.

La sénatrice Raine : Peut-être pourrions-nous vous demander une description écrite également.

Mme Khare : Bien sûr. Nous serions heureux de la fournir.

Essentiellement, certaines activités sont interdites. Si l'organisme de bienfaisance participe à une activité qui est illégale, c'est en quelque sorte inacceptable, et si vous prenez part à des activités politiques partisans, c'est aussi inacceptable.

Quelque chose qui est partisan, c'est lorsque vous fournissez du soutien ou faites opposition, directement ou indirectement, à un parti politique ou à un candidat à une charge publique. Juste à titre d'exemple, un organisme de bienfaisance ne pourrait pas souscrire à un parti politique ou accorder son appui à un candidat particulier à une charge publique. Cela serait partisan, et ce n'est pas permis.

La sénatrice Raine : Cela concerne les organismes de bienfaisance, mais les organismes à but non lucratif peuvent faire ce qu'ils veulent?

Mme Khare : Pas ce qu'ils veulent, mais ils doivent avoir un but qui est sans but lucratif.

La sénatrice Raine : Mais cela peut-il être pour des raisons politiques?

Mme Khare : Oui. De nombreux groupes de personnes qui pourraient autrement souhaiter mener leurs activités politiques partisans dans un organisme de bienfaisance peuvent décider d'établir un OBNL distinct afin de mener leurs activités politiques.

La sénatrice Raine : Aux États-Unis, cela s'appellerait un PAC, un comité d'action politique.

Le président : Le budget de 2018 a ajouté une petite nouveauté à la définition des organismes de bienfaisance dont nous n'avons pas parlé. Le budget de 2018 ouvre les portes du titre d'organisme de bienfaisance à de nouvelles organisations. C'est ce que dit le budget. Je n'arrive pas à me rappeler si la Loi d'exécution du budget aborde cela, mais j'espère que le gouvernement, lorsqu'il a fait cette proposition, a consulté l'Agence du revenu du Canada par rapport à la façon dont cela s'inscrira dans la définition des organismes de bienfaisance — que je peux faire un don à un journal à Halifax, par exemple.

Mme Khare : Je ne crois pas que nous puissions parler du processus budgétaire en soi, mais le budget de 2018 a bel et bien parlé d'une exploration de quelques concepts afin de promouvoir le journalisme local. Je n'essaie pas de renvoyer la question au ministère des Finances, mais ce serait lui qui prendrait les devants par rapport à cette initiative, et nous fournirions du soutien, au besoin.

Le président : Il semble que nous devrions recevoir vos commentaires.

Ms. Khare, I go to your comment that it has been two years since you had a conference call with your provincial colleagues, and you're having one next month. I'm glad to hear that. It seems to me that if you're going to have a network and you're two years between conference calls, then it's not much of a network. I hope we're going to see more frequent calls set up in the future. I won't ask why you haven't had them in two years, because I'd be accused of being political, but is it your intention to diarize this and make it a regular occurrence?

Ms. Khare: It's a very good question. In fact, we're trying to think about what the mandate was for this network. We recently conducted a survey. We conducted a survey within our own organization to see what our colleagues in the Charities Directorate wanted to use the network for. We conducted a survey of all of the participants in the provinces and territories to see what their intentions and desires were for this network. So we're just compiling the results of these surveys that we conducted so that we can move forward in a more deliberate manner.

The Chair: If at some point throughout this study CRA is invited back, or if you care to do so separately through the clerk, could you let us know the results of that survey? I think it's interesting.

Personally, I think it's a very valuable network to have someone to contact on a regular basis who would facilitate a smoother operation. It is not that operations aren't smooth now. I don't want to be seen to be critical. I just want to see that things move on.

Senator Omidvar: I want to particularly appreciate the question from Senator Duffy, because it speaks to the enabling environment that the Mowat school of public policy's paper on not-for-profit and charities talks about, and some of these suggestions by Senator Mercer and others as well are very helpful. The charity sector needs someone to monitor and enforce and make sure tax laws are complied with. It also needs someone who encourages, enables and lends support. There are so many issues in the charitable sectors, ranging from small charities to big charities, issues of governance, issues of capacity, issues of human resources, et cetera, and they have nowhere to go. That's not a question. That's a statement. I apologize, chair, but I will get to my question.

Madame Khare, je reviens à votre commentaire où vous avez dit que cela fait deux ans que vous avez tenu une conférence téléphonique avec vos collègues provinciaux, et vous en aurez une le mois prochain. Je suis heureux d'entendre cela. Il me semble que si vous avez un réseau et que vous attendez deux ans entre vos conférences téléphoniques, on ne parle pas vraiment d'un réseau. J'espère que nous allons voir des conférences plus fréquentes organisées dans l'avenir. Je ne vous demanderais pas pourquoi vous n'en avez pas eu durant les deux ans, parce qu'on m'accuserait d'être politique, mais est-ce votre intention de fixer cela et d'en faire une occurrence régulière?

Mme Khare : C'est une très bonne question. En fait, nous essayons de réfléchir au mandat de ce réseau. Nous avons récemment effectué un sondage. Nous avons effectué un sondage au sein de notre propre organisation pour voir à quelles fins nos collègues de la Direction des organismes de bienfaisance souhaitaient utiliser le réseau. Nous avons sondé l'ensemble des participants des provinces et des territoires pour voir quels étaient leurs désirs et leurs intentions pour ce réseau. Nous compilons actuellement les résultats de ces sondages que nous avons menés afin de pouvoir aller de l'avant de façon plus délibérée.

Le président : Si l'ARC est invitée à revenir à tout moment donné dans le cadre de l'étude ou si vous souhaitez le faire séparément par l'entremise du greffier, pourriez-vous nous tenir au courant des résultats de ce sondage? Je pense que c'est intéressant.

Personnellement, j'estime que c'est un réseau très utile, qui permet de communiquer de façon régulière avec une personne qui faciliterait une activité plus harmonieuse. Ce n'est pas que les activités ne soient pas harmonieuses en ce moment. Je ne veux pas sembler critique. Je veux juste que les choses aillent de l'avant.

La sénatrice Omidvar : Je veux que l'on reconnaisse particulièrement la question posée par le sénateur Duffy, parce que cela traite de l'environnement habilitant dont l'article du centre de politiques publiques Mowat sur les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance parle, et certaines de ces suggestions proposées par le sénateur Mercer et d'autres sont très utiles. Le secteur caritatif a besoin d'une personne pour effectuer une surveillance, appliquer la loi et s'assurer que les lois fiscales sont respectées. Il a aussi besoin d'une personne qui encourage, assure un soutien et qui habilite. Il y a de si nombreux enjeux qui touchent le secteur caritatif, allant des petits organismes de bienfaisance aux grands organismes de bienfaisance, des enjeux de gouvernance, de capacité, de ressources humaines, et cetera, et ils n'ont nulle part où aller. Ce n'est pas une question. C'est une affirmation. Je m'excuse, monsieur le président, mais j'arrive à ma question.

My question also goes back to the advisory panel's report. Talking about modernization, they make a reference to social enterprise models. Charities are now more and more engaging not only in charitable work but also in social enterprise, so they are dual purpose.

Have you seen a rise in the number of charities asking for registration with these kinds of activities? How do you make sure that they are fairly dealt with, that compliance issues are taken into account?

Mr. Manconi: We are seeing applications where organizations want to be involved in social finance. We're trying to deal with those with the current rules that are in place today. At the same time, we're also engaged with ESDC, Employment and Social Development Canada, as they have the lead on the file for social finance and social innovation. We're supporting them on their approach on how they can advance this file. So we're providing some guidance and assistance and participating in the working groups in order to come up with solutions for the sector for how they can delve more into social finance.

Senator Omidvar: Do you anticipate a change in the legislation or the policy framework governing the Charities Act to enable charities that are engaged in social finance, et cetera?

Mr. Manconi: They have a whole slew of recommendations that are coming on. Perhaps Sharmila can elaborate as she is part of the working group. They are working on different aspects of this, whether it be legislation, whether it be at the working levels.

Ms. Khare: Along with our colleagues at the Department of Finance, we have been engaged with ESDC probably since 2008 on discussions related to social innovation, social finance, and we have played a supportive role in terms of providing information. There is a lot of scope for charities and non-profit organizations to engage in this field, and sometimes it's a question of having the information and understanding, especially on the charities side, what they can do.

In terms of a new structure, we work with the rules that are set out in the Income Tax Act. That is our basis for providing guidance to the sector. There are provisions that allow charities to engage in businesses that are related to their mandate, but that's where we need to establish the limits and the scope.

The Chair: One of the things I've heard from certain charities is that they have difficulty with the definition of political activities because advocacy and political activities are two

Ma question revient aussi au rapport du comité consultatif. En parlant de modernisation, il fait allusion à des modèles d'entreprise sociale. Les organismes de bienfaisance participent maintenant de plus en plus à des activités caritatives, mais aussi à l'entreprise sociale, et leur objectif est donc double.

Avez-vous constaté une augmentation du nombre d'organismes de bienfaisance qui demandent un enregistrement pour effectuer ces types d'activités? Comment vous assurez-vous qu'on s'en occupe justement, que les enjeux liés à la conformité sont pris en considération?

M. Manconi : Nous voyons des demandes où des organisations veulent participer aux finances sociales. Nous essayons de nous occuper de celles-ci selon les règles actuelles qui sont en place aujourd'hui. En même temps, nous dialoguons aussi avec EDSC, Emploi et Développement social Canada, puisqu'il est le responsable du dossier des finances sociales et de l'innovation sociale. Nous appuyons son approche sur la façon de faire avancer ce dossier. Nous fournissons donc une certaine orientation et de l'aide et participons aux groupes de travail afin d'arriver avec des solutions pour le secteur concernant la façon d'approfondir davantage les finances sociales.

La sénatrice Omidvar : Prévoyez-vous un changement dans la législation ou le cadre stratégique régissant la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance afin d'habiliter les organismes de bienfaisance qui participent aux finances sociales, et toutes ces choses?

M. Manconi : On a toute une foule de recommandations qui arrivent. Peut-être que Sharmila pourrait en parler davantage, puisqu'elle fait partie du groupe de travail. On travaille sur différents aspects de la question, que ce soit la législation ou les niveaux de travail.

Mme Khare : Nous collaborons avec EDSC, aux côtés de nos collègues du ministère des Finances, probablement depuis 2008 dans le cadre de discussions liées à l'innovation sociale, aux finances sociales, et nous avons joué un rôle de soutien pour ce qui est de fournir des renseignements. Les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif peuvent tout à fait se lancer dans ce domaine, et c'est parfois une question de posséder les renseignements et de comprendre, particulièrement du côté des organismes de bienfaisance, ce qu'ils peuvent faire.

Quant à la question d'une nouvelle structure, nous travaillons d'après les règles qui sont définies dans la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est notre base pour ce qui est de fournir de l'orientation au secteur. Il y a des dispositions qui autorisent les organismes de bienfaisance à participer à des entreprises qui sont liées à leur mandat, mais c'est là où nous devons établir les limites et la portée.

Le président : Une des choses que nous avons entendu dire de la part de certains organismes de bienfaisance, c'est qu'ils ont du mal à comprendre la définition des activités politiques, parce

different things. When I was the executive director of the Kidney Foundation, my job was to advocate on behalf of people with kidney disease, on behalf of doctors who wanted more money for research, on behalf of patients who wanted better services, et cetera, and in some cases that involved talking to politicians. That would be measured as political activity, but it was in providing services to people with a debilitating disease such as kidney disease.

How do you marry the definitions of advocacy and political activity? How do you, as an agency, get to the point where you say that's advocacy and that's political activity?

Ms. Khare: It's a very challenging subject area for us, and how to communicate what these different buckets of activities are to Canadians and to charities is quite challenging. We've produced a lot of educational materials that are available on our website — power points and videos. I reviewed the testimony from the session you had last week, and I found Dr. Susan Phillips' comments very interesting. She talked about sharing information. In our guidance we talk about activities that you might think are political but are absolutely okay. We deem them to be charitable, because charitable organizations and foundations often have interesting points of view to share with our elected officials, but it gets into a political activity when you're really advocating for a change to a law or you're asking the public to act, like a call to action.

The Chair: I'll give you a practical example. It's interesting and involves one of our colleagues in the Senate, Senator McInnis from Nova Scotia. When Senator McInnis was Minister of Transportation in the provincial government in Nova Scotia, I organized a lobby visit to Senator McInnis to encourage him as the minister to add to the Nova Scotia driver's licence an organ donor card, which was critical to the people that I was working with at the Kidney Foundation because kidney transplants are an important part of their well-being. Senator McInnis, as the minister, did agree.

I thought of it afterwards as it was reported that it would be reported as a pretty political activity. We went and saw the minister, we lobbied him to make a change to an important document like the driver's licence in the provinces. He agreed with it.

Would CRA measure that as a political activity when we were indeed doing it on behalf of Nova Scotians who had kidney disease or some other malady that would benefit from transplantation?

que la défense des intérêts et les activités politiques sont deux choses différentes. Lorsque j'étais directeur général de la Fondation du rein, mon travail consistait à défendre les intérêts de personnes ayant une maladie rénale, au nom de médecins qui souhaitaient plus d'argent pour mener des recherches, au nom de patients qui voulaient de meilleurs services, et cetera, et, dans certains cas, cela supposait de parler à des politiciens. On considérait cela comme une activité politique, mais il s'agissait en fait de fournir des services à des personnes ayant une maladie débilitante comme une maladie rénale.

Comment mariez-vous les définitions de défense des intérêts et d'activité politique? En tant qu'agence, comment arrivez-vous au point où vous dites que ceci est la défense d'intérêts et cela est une activité politique?

Mme Khare : C'est un domaine très difficile pour nous et c'est très difficile de savoir comment communiquer ce que ces différentes catégories d'activités sont pour les Canadiens et les organismes de bienfaisance. Nous avons produit beaucoup de matériel éducatif qui se retrouve sur notre site web — des présentations PowerPoint et des vidéos. J'ai passé en revue les témoignages de la séance que vous avez tenue la semaine dernière et j'ai trouvé les commentaires de Susan Phillips très intéressants. Elle parlait de l'échange de renseignements. Dans nos orientations, nous parlons d'activités que vous pourriez considérer comme politiques, mais qui sont tout à fait correctes. Nous les considérons comme caritatives, parce que les organisations caritatives et les fondations ont souvent des points de vue intéressants à communiquer à nos représentants élus, mais cela devient une activité politique lorsque vous défendez vraiment l'idée d'un changement de la loi ou vous faites un appel à l'action auprès du public.

Le président : Je vais vous donner un exemple pratique. Il est intéressant et il concerne un de nos collègues au Sénat, le sénateur McInnis de la Nouvelle-Écosse. Lorsque le sénateur McInnis était ministre des Transports dans le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, j'ai organisé une visite de lobbying à son cabinet afin de l'encourager en tant que ministre à ajouter au permis de conduire de la Nouvelle-Écosse une carte de don d'organes, qui était essentielle pour les personnes avec qui je travaillais à la Fondation du rein, parce que les greffes de rein contribuent grandement à leur bien-être. Le sénateur McInnis, en tant que ministre, a accepté.

J'ai pensé plus tard, lorsqu'on l'a signalé, que cela serait considéré comme une activité assez politique. Nous sommes allés voir le ministre, nous avons exercé des pressions sur lui pour qu'il apporte un changement à un document important comme le permis de conduire dans les provinces. Il l'a accepté.

L'ARC évaluerait-elle cela comme une activité politique, lorsque nous le faisons en réalité au nom des Néo-Écossais qui avaient une maladie rénale ou quelque autre maladie et qui profiteraient d'une greffe?

Ms. Khare: It's a very interesting example. Of course, I don't have all the details. It would probably take a long time. We would likely view that as a representation to government, and that would be okay.

Senator Martin: You talked about 60 charities that were selected for audit; of those, were any investigated for partisan activities during the 2015 election? Was that one of the things you were looking for?

Mr. Manconi: Basically they were looking at their activities as a whole at a certain point in time, looking at all the activities they were doing.

Senator Martin: All activities, which would include that.

In terms of creating the list, who determined the list of 60?

Mr. Manconi: We started with all the information in the T3010s that are captured in our system. As they file, they're supposed to declare whether they're political activities or not and by how much. There was a large pool of organizations. From there, we find the selection criteria to get down to a manageable amount, which was 60 organizations.

Senator Martin: Some of our questions have fixated on this area, and I think it's because there were various anecdotal evidence and other direct results because of the activities of some of these groups. It seems they could have been NPOs because their activities aren't necessarily made public and they're not restricted to the legislation. It doesn't capture them. There's a lot more activity surrounding that.

I just wanted to say I know so many amazing charities, some in British Columbia, and I know across Canada. I hope that our committee, as we continue our study, will look at ways to support those charities that are serving Canadians in very important ways.

It is concerning, hearing in your opening comments that there's no separate organization within the CRA that oversees NPOs and that, really, there seems to be a bit of a gap perhaps in the oversight of what they are doing, and political partisan activities could be among their activities. This is a concern for all of us and something we should be exploring. In any event, I just had a few questions about that list of 60 and the audits that are ongoing.

Mme Khare : C'est un exemple très intéressant. Bien sûr, je ne possède pas tous les détails. Cela prendrait probablement beaucoup de temps. Nous considérerions probablement cela comme une représentation auprès du gouvernement, et cela serait correct.

La sénatrice Martin : Vous avez parlé d'environ 60 organismes de bienfaisance qui ont été sélectionnés à des fins de vérification; parmi ceux-ci, y en a-t-il qui ont fait l'objet d'une enquête pour des activités partisans menées durant l'élection de 2015? Était-ce une des choses que vous recherchez?

M. Manconi : Essentiellement, on examinait leurs activités globales menées à un certain moment donné, par rapport à toutes leurs activités.

La sénatrice Martin : Toutes les activités, ce qui comprendrait cela.

Pour ce qui est de la création de la liste, qui a établi la liste de 60 organismes de bienfaisance?

M. Manconi : Nous avons commencé avec l'ensemble des renseignements figurant dans les déclarations T3010 qui sont saisies dans notre système. Lorsqu'ils produisent une déclaration, ils sont censés déclarer s'il s'agit d'activités politiques ou non et à combien elles s'élèvent. Il y avait un grand bassin d'organisations. À partir de là, nous avons trouvé les critères de sélection afin d'arriver à un nombre gérable, soit 60 organisations.

La sénatrice Martin : Certaines de nos questions se sont concentrées sur cet aspect, et je pense que c'est parce qu'il y avait diverses preuves anecdotiques et d'autres résultats directs en raison des activités de certains de ces groupes. Il semble que cela aurait pu être des OBNL vu que leurs activités ne sont pas nécessairement rendues publiques et qu'elles ne se limitent pas à la législation. Cela ne permet pas de les cerner. Il y a beaucoup plus d'activités dans ce domaine.

Je voulais seulement dire que je connais un très grand nombre d'organismes de bienfaisance incroyables, dont certains en Colombie-Britannique, et j'en connais dans l'ensemble du Canada. J'espère que notre comité, tandis que nous poursuivons notre étude, va chercher des moyens de soutenir ces organismes de bienfaisance qui servent les Canadiens de façon très importante.

Après avoir entendu votre déclaration préliminaire, il est préoccupant de constater qu'il n'y a pas d'organisation distincte au sein de l'ARC qui supervise les OBNL et que, vraiment, il semble y avoir un certain écart au chapitre de la surveillance effectuée. Et les activités politiques partisans pourraient faire partie de leurs activités. C'est une préoccupation pour nous tous et c'est quelque chose que nous devrions explorer. Quoi qu'il en

You said you may open up the other files. Will you also be adding more charities for further audits as well?

Mr. Manconi: As I said, that project is restricted to those 54 audits. Then, once the audits are completed, should they be completed, we're going to do day-to-day business audits.

Senator Raine: I want to follow up. If the CRA receives a complaint from a Canadian citizen about a charity or non-profit organization that they feel is disregarding the laws or regulations, how does that get dealt with in the CRA?

Mr. Manconi: We have a Leads Program, as we call it. If anybody calls or writes to us by any means, we will investigate every single lead we receive to find out whether the accusations are factual. Then, depending on the outcomes of our investigation, we'll determine whether an audit is required or whether there's any other type of corrective measure.

Senator Raine: Will you respond publicly or to the person who submitted?

Mr. Manconi: We don't respond back to the person. We will just thank them. It can come in through different sources and different ways, but we will take action to review those pieces of information as they come in.

Senator Raine: Does the person who was concerned find out if anything happened?

Mr. Manconi: No, because they will be making a claim against another organization. Under section 241 of the Income Tax Act, we're not able to share information as to our findings with another individual.

Senator R. Black: In what year were there 86,000 registered charities in Canada?

Mr. Manconi: Today.

Senator R. Black: Is that going up or down?

Mr. Manconi: It's been steady for the last few years.

Senator Omidvar: Do you have a comment on the advisory panel's recommendation that the CRA should focus on charitable purpose over charitable activities? Perhaps you can explain that a little to all of us, as well, because that's a major shift.

Mr. Manconi: The difference between purpose and activities?

soit, j'avais juste quelques questions au sujet de cette liste de 60 organismes et des vérifications qui ont cours.

Vous avez dit que vous pourriez ouvrir les autres dossiers. Ajouterez-vous aussi plus d'organismes de bienfaisance à des fins de vérifications ultérieures également?

M. Manconi : Comme je l'ai dit, ce projet se limite à ces 54 vérifications. Puis, une fois les vérifications achevées, si elles le sont, nous procéderons à des vérifications d'entreprise habituelles.

La sénatrice Raine : J'aimerais faire un suivi. Si l'ARC reçoit d'un citoyen canadien une plainte au sujet d'un organisme de bienfaisance ou d'un organisme à but non lucratif selon laquelle il néglige les lois ou les règlements, comment l'ARC en tient-elle compte?

M. Manconi : Nous avons un Programme des indices, comme nous l'appelons. Si une personne nous appelle ou nous écrit, par quelque moyen que ce soit, nous allons enquêter sur chaque indice que nous recevons afin de découvrir si les accusations sont factuelles. Puis, selon les résultats de notre enquête, nous déterminerons s'il est nécessaire d'effectuer une vérification ou si tout autre type de mesure corrective peut être prise.

La sénatrice Raine : Allez-vous répondre publiquement ou directement à la personne qui a déposé la plainte?

M. Manconi : Nous ne répondrons pas à la personne. Nous allons juste la remercier. Cela peut provenir de différentes sources et de différentes façons, mais nous agissons afin d'examiner ces éléments d'information à mesure qu'ils arrivent.

La sénatrice Raine : La personne concernée va-t-elle découvrir si quelque chose s'est produit?

M. Manconi : Non, parce qu'elle fera une plainte contre une autre organisation. En vertu de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, nous ne pouvons communiquer à quiconque des renseignements relatifs à nos conclusions.

Le sénateur R. Black : En quelle année y avait-il 86 000 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada?

M. Manconi : Aujourd'hui.

Le sénateur R. Black : Cela augmente-t-il ou diminue-t-il?

M. Manconi : C'est constant depuis quelques années.

La sénatrice Omidvar : Avez-vous un commentaire sur la recommandation du comité consultatif selon laquelle l'ARC devrait se concentrer sur des fins caritatives plutôt que sur des activités caritatives? Pourriez-vous expliquer cela un peu pour nous tous, également, parce que c'est un changement majeur.

M. Manconi : La différence entre les fins et les activités?

Senator Omidvar: Yes.

Ms. Khare: Essentially, a charity has to be established for exclusively charitable purposes. That's really your mandate, your raison d'être. You need to demonstrate to the CRA that you have activities that further those purposes. If you have activities that further those purposes, they become charitable activities. They are not charitable in and of themselves.

There has been quite a bit of debate around this issue. Many commentators in the sector have written about the issue. Some may feel that it is enough to state what your charitable purposes are, and that should be enough to satisfy the regulator.

We do look at both. We need to know what activities you're planning to do in order to confirm that you are going to be furthering your charitable purposes. But where you draw the line is a question that is a matter of debate right now in the sector.

Senator Omidvar: I've heard someone say that the minister will be making her decisions on the panel's report in the next —

Mr. Manconi: There will be a government response in the coming months.

The Chair: We'll be anxious to see what the minister has to say. We may want to have the minister come and see us at some point in the future.

Senator Raine: We asked the question to the witnesses from Finance Canada, and I think they said you should answer it.

The Chair: They may have suggested it, but I think it's up to these witnesses whether they will answer it.

Senator Raine: Does CRA track foreign currency coming into non-profit organizations for use in Canada? I'm fully aware that we, as Canadians, like to donate to non-profits that serve charities and serve good purposes in other countries. I don't want to imply in any way that this is all bad. But I think there's a lot of concern, coming from British Columbia and with the climate out there right now, that activism funded by people from outside Canada is not necessarily good for our country. Is there any tracking of funding that flows from foreign foundations or donations into Canadian non-profits?

La sénatrice Omidvar : Oui.

Mme Khare : Essentiellement, un organisme de bienfaisance doit être établi à des fins exclusivement de bienfaisance. C'est vraiment votre mandat, votre raison d'être. Vous devez démontrer à l'ARC que vous menez des activités qui servent à ces fins. Si vous menez des activités qui servent à ces fins, elles deviennent des activités caritatives. Ce ne sont pas activités caritatives à proprement parler.

On a beaucoup débattu de cette question. De nombreux commentateurs dans le secteur ont écrit à ce sujet. Certains estiment peut-être que c'est assez de dire en quoi consistent vos fins caritatives, et que cela devrait suffire pour contenter l'organisme de réglementation.

Nous examinons les deux. Nous devons savoir quelles activités vous prévoyez faire afin de confirmer qu'elles vont bien et bien servir à vos fins caritatives, mais l'endroit où vous fixez la limite est une question qui fait l'objet de débats en ce moment dans le secteur.

La sénatrice Omidvar : Nous avons entendu une personne dire que la ministre va prendre ses décisions relativement au rapport du comité au cours des prochains...

M. Manconi : Le gouvernement fournira une réponse dans les mois à venir.

Le président : Nous serons impatients de voir ce que la ministre a à dire. Nous voudrions peut-être que la ministre vienne nous voir à un moment donné dans l'avenir.

La sénatrice Raine : Nous avons posé la question aux témoins de Finances Canada, et je pense qu'ils ont dit que vous devriez y répondre.

Le président : Ils l'ont peut-être suggéré, mais je pense qu'il revient à ces témoins de décider d'y répondre ou non.

La sénatrice Raine : L'ARC fait-elle le suivi des devises qui entrent dans les organisations à but non lucratif pour être utilisées au Canada? Je sais très bien que nous, en tant que Canadiens, aimons donner à des organismes à but non lucratif qui servent des organismes de bienfaisance et servent à de bonnes fins dans d'autres pays. Je ne voudrais pas laisser entendre, de quelque façon que ce soit, que tout cela est mauvais. Je pense qu'il y a beaucoup de préoccupations, qui viennent de la Colombie-Britannique et qui sont attribuables au climat là-bas en ce moment, selon lesquelles l'activisme financé par des gens de l'extérieur du Canada n'est pas nécessairement une bonne chose pour notre pays. Y a-t-il un suivi des fonds qui proviennent de fondations ou de dons étrangers et entrent dans des organismes à but non lucratif canadiens?

Ms. Brazeau-Leblond: Not every non-profit organization needs to file an information return, and for those that do, in the information return itself no information is required as to the source of the funds, whether they are domestic or foreign.

Senator Raine: So if we were thinking that our government would somehow know when organizations are funded from outside our country, that's not true. We can't know.

Ms. Khare: My colleague was speaking to what happens on the non-profit organization side.

Senator Raine: I don't think these are charities. I think they're non-profits. They're non-governmental organizations operating in Canada.

Ms. Khare: And they are receiving funds from abroad. Okay.

Just for your information, for registered charities, we do collect information on flows of money that exceed \$10,000, and we also collect money that comes from outside of the country that is directed towards political activities.

Senator Raine: For charities only.

Ms. Khare: That's for charities.

Senator Raine: How many non-profit organizations are there?

Ms. Brazeau-Leblond: It's hard to estimate.

Senator Raine: Anyone can be one, right?

Ms. Brazeau-Leblond: There has been an estimate that it could be 80,000 to 90,000.

Senator Raine: Do you think we should be tracking money that's coming into those kinds of organizations from outside Canada? I guess there's no way of doing it.

The Chair: — decision of people — put our colleagues in an unfair position.

Senator Omidvar: That is a very interesting point that Senator Raine has made, and I have a follow-up question. What is the role of the provincial government vis-à-vis non-profits? Do they exercise oversight? Do they have this kind of information, or is it a big cloud?

Mme Brazeau-Leblond : Ce ne sont pas toutes les organisations à but non lucratif qui doivent produire une déclaration de renseignements, et pour celles qui le font, dans la déclaration de renseignements même, aucun renseignement n'est requis concernant la source des fonds, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

La sénatrice Raine : Donc, si nous pensons que notre gouvernement devrait en quelque sorte savoir lorsque des organisations sont financées depuis l'extérieur de notre pays, ce n'est pas vrai. Nous ne pouvons pas le savoir.

Mme Khare : Ma collègue parlait de ce qui se passe du côté des organisations à but non lucratif.

La sénatrice Raine : Je ne crois pas que ce soient des organismes de bienfaisance. Je pense que ce sont des organismes à but non lucratif. Ce sont des organisations non gouvernementales qui exercent leurs activités au Canada.

Mme Khare : Et elles reçoivent des fonds de l'étranger. D'accord.

Juste à titre d'information, pour les organismes de bienfaisance enregistrés, nous recueillons des renseignements sur les flux d'argent qui dépassent 10 000 \$ et nous recueillons aussi l'argent provenant de l'extérieur du pays qui est dirigé vers des activités politiques.

La sénatrice Raine : Seulement pour les organismes de bienfaisance.

Mme Khare : C'est pour les organismes de bienfaisance.

La sénatrice Raine : Combien y a-t-il d'organismes à but non lucratif?

Mme Brazeau-Leblond : C'est difficile d'estimer le nombre.

La sénatrice Raine : Tout le monde peut en être un, est-ce exact?

Mme Brazeau-Leblond : On a estimé qu'il pourrait y en avoir entre 80 000 et 90 000.

La sénatrice Raine : Croyez-vous que nous devrions faire le suivi de l'argent qui entre dans ces types d'organisations depuis l'extérieur du Canada? J'imagine qu'il n'y a aucune façon de le faire.

Le président : ... la décision des gens — met nos collègues dans une position injuste.

La sénatrice Omidvar : C'est un point très intéressant que la sénatrice Raine a soulevé, et j'ai une question de suivi. Quel est le rôle du gouvernement provincial à l'égard des organismes à but non lucratif? Exerce-t-il une surveillance? A-t-il ce type d'information ou est-ce comme un gros nuage?

Ms. Brazeau-Leblond: I'm not exactly sure of the provinces' role. There are provincial laws. The exemption for income tax —

Senator Omidvar: — is federal.

Ms. Brazeau-Leblond: It has nothing to do with the provincial. The requirements of the Income Tax Act have to be met.

Senator Omidvar: I understand, but non-profits have an option to file for status either provincially or federally, so there must be something around provincial oversight. Maybe that is a question we can ask.

The Chair: She could bring that up at her next conference call with her provincial colleagues. Our purpose here this evening is to make this conference call worthwhile.

On behalf of my colleagues, Ms. Brazeau-Leblond, Ms. Khare and Mr. Manconi, thank you very much. It's been an excellent presentation. Again, planning a session with the Canada Revenue Agency and the Department of Finance Canada never looks that exciting on paper, but you've made it interesting. We've learned things, and that's what we're about.

As I said with the previous witnesses, if, as you monitor our process — and I know you will — you see something that we've missed or that you'd like to bring to our attention, please feel free, through the clerk, to send us information. I want to say that at some point in the future of this study we may want to have you back. But with a number of references that have been made to the minister, we may indeed want to have the minister appear as well at some point. We reserve the right to do that at some point.

Thank you very much for extremely interesting presentations. As I said earlier, we've learned a lot.

(The committee adjourned.)

Mme Brazeau-Leblond : Je ne suis pas exactement au courant du rôle des provinces. Il y a des lois provinciales. L'exemption d'impôt sur le revenu...

La sénatrice Omidvar : ... est fédérale.

Mme Brazeau-Leblond : Elle n'a rien à voir avec le gouvernement provincial. Les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu doivent être respectées.

La sénatrice Omidvar : Je comprends, mais les organismes à but non lucratif ont l'option de présenter une demande à titre d'organisme de bienfaisance à l'échelle provinciale ou fédérale; il doit donc y avoir quelque chose concernant la surveillance provinciale. C'est peut-être une question que nous pouvons poser.

Le président : Elle devrait la soulever à l'occasion de sa prochaine conférence téléphonique avec ses collègues provinciaux. Notre but ici ce soir est de rendre cette conférence téléphonique fructueuse.

Au nom de mes collègues, madame Brazeau-Leblond, madame Khare et monsieur Manconi, merci beaucoup. Vous avez fait d'excellents exposés. Encore une fois, la planification d'une séance avec l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances Canada n'a jamais l'air d'une chose bien emballante sur papier, mais vous l'avez rendue intéressante. Nous avons appris des choses, et c'est notre raison d'être.

Comme je l'ai dit aux témoins précédents, si, à mesure que vous surveillez notre processus — et je sais que vous le ferez — vous voyez quelque chose que j'ai oublié ou que vous aimeriez porter à notre attention, s'il vous plaît, n'hésitez pas, par l'entremise du greffier, à nous envoyer les renseignements. J'aimerais dire que, à un certain moment au cours de l'étude, nous pourrions vouloir vous revoir. Toutefois, à en juger d'après un certain nombre de références qui ont été faites concernant la ministre, nous voudrions effectivement peut-être la voir comparaître à un certain moment. Nous nous réservons le droit de le faire ultérieurement.

Merci beaucoup de vos exposés extrêmement intéressants. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons appris beaucoup de choses.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Monday, April 16, 2018

As individuals:

Susan Phillips, Professor and Graduate Supervisor, Philanthropy and Non-profit Leadership, School of Public Policy and Administration, Carleton University;

Rachel Laforest, Associate Professor and Director, Public Administration Program, School of Policy Studies, Queen's University (by video conference);

Peter Elson, Adjunct Assistant Professor, University of Victoria (by video conference).

Monday, April 23, 2018

Department of Finance Canada:

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Blaine Langdon, Director, Charities, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Canada Revenue Agency:

Antonio Manconi, Director General, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch;

Sharmila Khare, Director, Charities Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch;

Roxane Brazeau-Leblond, Director, Income Tax Rulings Directorate, Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch.

TÉMOINS

Le lundi 16 avril 2018

À titre personnel :

Susan Phillips, professeure et directrice d'études, programme de maîtrise en philanthropie et en leadership de l'économie sociale, École d'administration et de politiques publique, Université Carleton;

Rachel Laforest, professeure agrégée et directrice du programme de maîtrise en administration publique, École d'études sur les politiques publiques, Université Queen's (par vidéoconférence);

Peter Elson, professeur auxiliaire adjoint, Université de Victoria (par vidéoconférence).

Le lundi 23 avril 2018

Ministère des Finances Canada :

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Blaine Langdon, directeur, Organismes de bienfaisance, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Agence du revenu du Canada :

Antonio Manconi, directeur général, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires;

Sharmila Khare, directrice, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires;

Roxane Brazeau-Leblond, directrice, Direction des décisions en impôt, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires.